



Bulletin Officiel

N° 5358 Mardi 16 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO 23

CARTE VIE - AGO - 24

LAND'OR - AGO - 25

ASSURANCES MAGHREBIA - AGO - 26

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT - AGO - 27

SOCIETE NEW BODY LINE SA - AGO - 28

SOCIETE NEW BODY LINE SA - AGE - 28

UNIMED - AGO - 29

UNIMED - AGE - 29

OFFICE PLAST - AGO - 30

SOBOCO - AGO - 31

SOBOCO - AGE - 31

ARAB TUNISIAN BANK - ATB - AGO - 32

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB - AGO - 33

ATTIJARI BANK - AGO - 34

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGO - 35

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGE - 36

DELICE HOLDING - AGO - 37

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS - AGO - 38

SOCIETE HEXABYTE - AGO - 39

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTL 2017-1 » 40

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTIJARI BANK SUBORDONNE 2017 » 40

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO - 41-42

INFORMATIONS POST AGO

COTUNACE 43-47

COURBE DES TAUX

48

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

49-50

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOBOCO
- ARAB TUNISIAN BANK - ATB -
- BANQUE NATIONAL AGRICOLE - BNA -
- ATTIJARI BANK

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- BANQUE NATIONAL AGRICOLE - BNA -

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année.**

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac, et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20** Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inte Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra **le vendredi 23 juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 – Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2016.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2016.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2016 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2016.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la vente du terrain Mhamdia.
14. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement des cautions.
15. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le conseil d'administration tenu le 24/04/2017 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 19 mai 2017 à 9 heures au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2016.
- 2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées.
- 3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2016 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Fixation des jetons de présences ;
- 6- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- 7- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- 8- Nomination du commissaire aux comptes ;
- 9- Pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE LAND'OR

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le vendredi 26 mai 2017 à 11 Heures à l'Hôtel CONCORDE les Berges du Lac Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société de l'exercice 2016 ;
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2016 ;
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 200 du Code des sociétés commerciales ;
- Renouvellement du mandant de commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport annuel de gestion du groupe ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2016 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

La Société Assurances Maghrebia

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite
1002 Tunis Belvédère

La Société Assurances Maghrebia S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 19 Mai 2017 à 12h00 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
2. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016 ;
3. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2016 ;
4. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2016 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
6. Jetons de présence au titre de l'exercice 2016 ;
7. Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2016 ;
8. Nomination des Administrateurs ;
9. Nomination d'un Commissaire aux Comptes.
10. Lecture du Rapport de Gestion du Groupe sur l'exercice 2016 ;
11. Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice;
12. Approbation du Rapport de Gestion et des Etats Financiers Consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2016.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

المصرف القومي التونسي
المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

السيدات والسادة المساهمين في شركة المصرف القومي التونسي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 26 ماي 2017 على الساعة الرابعة بعد الزوال بفرعها بتونس نهج الطاقة الشمسية – الشرقية 1 - تونس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

1. تلاوة و مصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2016.
2. تلاوة تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2016.
3. المصادقة على الإتفاقات المذكورة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
4. تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة.
5. المصادقة على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2016.
6. توظيف نتائج السنة المالية 2016.
7. تجاوز عتبات المساهمة.
8. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف السنة المالية 2016.
9. الإعلام عن مباشرة رئيس مجلس الإدارة أو المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة لأي منصب إدارة في شركات أخرى.
10. تلاوة و مصادقة على تقرير تصرف المجمع المتعلق بالسنة المالية 2016.
11. تلاوة تقرير مراقب الحسابات و المتعلق بالقوائم المالية المجمع للسنة المالية 2016.
12. المصادقة على القوائم المالية المجمع و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
13. تعيين أعضاء مجلس الإدارة.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE SA

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 23 mai 2017 à 10h30** à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2016.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement du contrat de régulation du cours.
8. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

2017 - AS - 4728

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu, le **Mardi 23 mai 2017** suite à la tenue de l'AGO, à l'IACE, Rue du Lac Turkana -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société New Body Line par incorporation de réserves.
2. Pouvoirs.

2017 - AS - 4729

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 10H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2016 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4730

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 11H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au projet d'augmentation de capital par incorporation des réserves.

Autorisation pour l'augmentation de capital et changement de l'article 7 des statuts.

Pouvoirs pour formalités

2017 - AS - 4731

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE OFFICE PLAST

Société Anonyme au Capital de 9.802.700 DT

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

RC : B246582006 - MF : 0947962F

**AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 23 mai 2017**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le mardi 23 Mai 2017 à 9H 30 mn à l'hôtel Sheraton- Tunis, Avenue de la ligue Arabe- Tunis Carthage à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2016,**
- **Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016,**
- **Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016,**
- **Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales**
- **Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016,**
- **Affectation du résultat de l'exercice 2016,**
- **Fixation des jetons de présence pour l'année 2016**
- **Nomination d'un nouvel administrateur : FCPR MAX ESPOIR**
- **Nomination d'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs,**
- **Pouvoirs pour formalités**

AVIS DE SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية و الخارقة للعادة

**شركة حلويات الأغالية
"سوبوكو"**

المقر الإجتماعي : المنطقة الصناعيّة أريانة-تونس-

إن السادة المساهمين في شركة حلويات الأغالية "سوبوكو" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية و الخارقة لعادة اللتان ستتعدان يوم الخميس 18 ماي 2017 بداية من الساعة العاشرة صباحا بنزل الكنتيننتال Continental القيروان و ذلك للتداول حول جداول الأعمال التّاليّ :

الجلسة العامة العادية:

- دراسة تقرير مجلس الإدارة عن تصرّف سنة 2016.
- تلاوة التّقرير العام و التّقرير الخاصّ لمراقب الحسابات عن تصرّف سنة 2016.
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و حسابات النتائج لسنة 2016 و تخصيص النتائج.
- إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة لتصرّف سنة 2016.
- المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بمجلة الشركات التجارية.
- ضبط مكافئات الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.
- مسائل مختلفة.

الجلسة العامة الخارقة للعادة على إثر الجلسة العامة العادية :

- الزيادة في رأس المال الاجتماعي
- تنقيح القانون الأساسي.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nourra, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à 11 heures à l'hôtel « The Residence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 2 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 3 Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 4 Affectation des résultats.
- 5 Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 6 Nomination d'un nouvel administrateur
- 7 Fixation du montant des jetons de présence
- 8 Quitus aux administrateurs.
- 9 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.
- 10 Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 23 mai 2017, à 10 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac – Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration, sur la gestion de la banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la Banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016;
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016 ;
5. Affectation des résultats ;
6. Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des présidents et des membres des comités;
7. Ratification de la décision du conseil d'administration du 15 février 2017 portant cooptation et remplacement d'un administrateur représentant l'Etat Tunisien.
8. Nomination des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la STB-Titres) qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouira - Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Jeudi 25/05/2017** à partir de **09h00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
8. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h30 à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes;
6. Transfert de Réserves ;
7. Nomination et renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
10. Décotation des GDR à la Bourse de Londres ;
11. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
12. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Mise en conformité de l'article 25 des statuts avec les nouvelles dispositions législatives ;
2. Amendement de l'article 48 des statuts :
 - a) Mise en conformité avec les dispositions législatives en vigueur ;
 - b) Modification de la somme à attribuer au fonds social ou à l'association amicale du personnel de la banque ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le Jeudi 25 Mai 2017 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Mai 2017 à 15H:00 au siège de l'UTICA Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateur ;
- 9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 juin 2017 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- Affectation du résultat net de l'exercice 2016 et distribution des dividendes
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs,

Pouvoir

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
«BTL 2017-1 »**

MAC SA, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**BTL 2017-1**» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT** sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes au public le **10 avril 2017**, ont été clôturées le **10 mai 2017**, pour un montant de **20 000 000 DT**.

2017 - AS - 4748

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
«Attijari bank subordonné 2017»**

Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**Attijari bank subordonné 2017**» de **60 000 000 DT**, ouvertes au public le 29 mars 2017, ont été clôturées le **10 mai 2017**, pour un montant de **60 000 000 DT**.

2017 - AS - 4749

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Magasin Général
Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Projet de résolutions de la Société Magasin Général à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 juin 2017.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2016, l'assemblée générale ordinaire décide :

- d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2016 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2016 ;
- et d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2016 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2016.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit les résultats de l'exercice 2016 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2016	12 144 827
Résultat reporté des exercices antérieurs	2 378 477
Réserve pour réinvestissements exonérés (Non distribuable pendant 5 ans)	-4 500 000
Bénéfice distribuable	10 023 304
Dividendes	6 888 750
Résultat reporté après affectation	3 134 554

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0.600 DT par action soit 60% du nominal des actions.

Ce dividende sera mis en paiement à partir de2017

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupes effectuées en 2016 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à DT au titre de l'exercice 2016, à raison de DT par administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à DT au titre de l'exercice 2016, à raison de DT par membre.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du dépassement du montant des emprunts approuvés à titre de l'exercice 2016 et entérine cet excédent considéré comme avance sur financement des projets d'investissements 2017 et ce pour une valeur de 15.8 MDT.

Pour 2017, l'assemblée générale ordinaire approuve la conclusion de nouveaux emprunts pour un montant de 13 MDT destinés au financement du plan d'investissement et l'octroi d'hypothèque garantissant ces crédits ainsi que l'engagement des crédits de gestion totalisant la somme en principal de 100 MDT.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve aussi le consentement d'une caution pour garantir le paiement d'un crédit d'un montant de cinq millions de dinars au profit de la société BHM.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la vente du terrain MHAMDIA en faveur de la Société Immobilière Magasin Général telle qu'elle est autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 29/08/2016.

ONZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévus par la loi.

AVIS DE SOCIETES

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية
المقر الإجتماعي: فنج برجين مونبليزر 1073 تونس

إثر إنعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 27 افريل 2017 تنشر الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية مايلي:
القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

1 القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام والخاص لمراقب الحسابات المتعلقين بالسنة المحاسبية 2016 تصادق على تقرير التصرف لمجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2016 كما تم عرضها على الجلسة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني:

تأخذ الجلسة العامة العادية علما بمحتوى التقرير الخاص لمراقب الحسابات المتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية وتصادق على الاتفاقيات المذكورة فيه.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

القرار الثالث:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة وبدون احتراز بعنوان تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2016.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع:

باقتراح من مجلس الإدارة، تقرر الجلسة العامة العادية تخصيص نتيجة السنة المحاسبية 2016 على النحو التالي:

2 742 689,521	الربح الصافي لسنة 2016
327 860,681	النتائج الموجبة
3 070 550,202	المجموع
153 527,510	احتياطي قانوني
1 300 760,000	احتياطي إعادة استثمار
1 000 000,000	احتياطي اختياري
130 000,000	احتياطي الصندوق الإجتماعي
431 366,000	حصص الأسهم (نسبة 2 % من القيمة الاسمية)
54 896,692	النتائج الموجبة

وقع تحديد قيمة المرباح الموزعة للسهم الواحد — 2,000 دينار ما يقابل قيمة اجمالية —
431 366,000 دينار

وسيتم تسديد حصص الأرباح في أجل أقصاه 2017/07/26.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية توزيع مكافئات حضور لأعضاء مجلس الإدارة و لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بما قيمته 5.000 دينار صافية لكل عضو.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

القرار السادس:

قررت الجلسة العامة العادية تعيين السيد عادل قعيدة ممثل الشركة التونسية للتأمين و إعادة التأمين "ستار" و السيد أسامة الملولي ممثل الشركة التونسية للبنك كعضوين صلب مجلس إدارة شركة "كوتيناس" و ذلك مدة المتبقية من المدة النيابية التي تنتهي إثر انعقاد الجلسة العامة العادية التي تصادق على القوائم المالية للسنة المحاسبية 2018 .

وتكون تركيبة مجلس إدارة شركة "كوتيناس" كما يلي :

- السيّد سهيلة شبشوب : رئيس مدير عام شركة "كوتيناس" (ممثلة الدولة)
- ممثلي الدولة : ممثل وزارة المالية ، ممثل وزارة التجارة و الصناعات التقليدية (مركز النهوض بالصادرات)، و ممثل البنك المركزي التونسي
- المؤسسة العربية لضمان الإستثمار وائتمان الصادرات "ضمان" : 02 أعضاء
- الشركة التونسية للبنك : عضو واحد
- البنك الوطني الفلاحي : عضو واحد
- الشركة التونسية لإعادة التأمين : عضو واحد
- الشركة التونسية للتأمين و إعادة التأمين "ستار" : عضو واحد
- شركة "كومار" : عضو واحد
- شركة " Atradius Participations Holding BV " : عضو واحد

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع:

تفوض الجلسة العامة العادية كامل النفوذ للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه للقيام بجميع إجراءات النشر والإيداع القانونية وغيرها من الإجراءات.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

2 الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

القوائم المالية بعد قرار الجلسة العامة العادية
بتاريخ 27/04/2017

2015/12/31		2016/12/31		الموازنة - الأصول (مبالغ بالدينار)
الصافي	الصافي	الاستهلاكات والمدخرات	الخام	
-397 910	-197 208	318 191	-515 399	أصول غير مادية
557	2 025	-478 742	480 767	برامج إعلامية
-398 467	-199 233	796 933	-996 166	القيمة الإضافية السلبية
118 611	122 045	-1 365 703	1 487 748	أصول مادية للاستغلال
68 826 317	80 549 124	-2 601 880	83 151 005	توظيفات
337 713	325 588	-2 167 871	2 493 460	أراضي و بناءات
68 488 604	80 223 536	-434 009	80 657 545	توظيفات مالية أخرى
4 664 724	10 870 789		10 870 789	حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية
20 747 089	29 895 265	-8 330 095	38 225 360	مستحقات:
16 445 626	18 076 291	-8 330 095	26 406 386	مستحقات متولدة عن عمليات التأمين المباشر
3 992 842	11 319 865	-	11 319 865	مستحقات متولدة عن عمليات إعادة تأمين
308 621	499 109	-	499 109	مستحقات أخرى
3 084 625	3 055 937	-	3 055 937	عناصر أخرى للأصول
1 484 768	1 687 184	-	1 687 184	أموال في البنك و الخزينة
1 599 857	1 368 753	-	1 368 753	حسابات تسوية الأصول
97 043 456	124 295 953	-11 979 487	136 275 440	مجموع الأصول

- Suite -

القوائم المالية بعد قرار الجلسة العامة العادية
بتاريخ 27/04/2017

الموازنة - الأموال الذاتية و الخصوم

(ببالغ بالدينار)

2015/12/31	2016/12/31		
21 568 300	21 568 300	رأس المال الاجتماعي	الأموال الذاتية
6 831 267	9 263 489	الإحتياطيات	
0	0	أموال ذاتية أخرى	
327 861	54 897	نتائج مؤجلة	
28 727 428	30 886 686	مجموع الأموال الذاتية بعد التوزيع	
252 000	277 956	مخزرات أخطار و أعباء	الخصوم
10 267 823	18 776 219	مخزرات فنية	
5 955 224	11 997 646	ديون لودائع نقدية متحصّل عليها من المؤسسات المسند إليها	
23 373 126	27 165 596	ديون أخرى	
2 548 498	2 528 786	ديون متولدة عن عمليات تأمين مباشر	
17 786 273	21 697 132	ديون متولدة عن عمليات إعادة تأمين	
3 038 355	2 939 678	ديون أخرى	
27 819 874	34 637 202	موارد صناديق الضمان	
647 980	554 649	خصوم أخرى	
647 980	554 649	حسابات تسوية الخصوم	
68 316 028	93 409 267	مجموع الخصوم	
97 043 456	124 295 953	مجموع الأموال الذاتية و الخصوم	

3 قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية

(بالدينار)

جدول العمليات الواقعة على الأموال الذاتية بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 27/04/2017

المجموع بالدينار	نتيجة السنة	نتائج مؤجلة	إحتياطيات إعادة إستثمار	منح إصدار	منحة الإندماج	صندوق الاجتماعي	إحتياطيات إختيارية	إحتياطيات قانونية	رأس المال الاجتماعي	
31 318 052	2 742 690	327 861	0	950 000	607 994	207 206	4 000 000	914 002	21 568 300	مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع
0	-2 742 690	158 402	1 300 760	-		130 000	1 000 000	153 528	-	توزيع نتيجة سنة 2016
-431 366		-431 366								توزيع حصص الأرباح للتساهمين
30 886 686	0	54 897	1 300 760	950 000	607 994	337 206	5 000 000	1 067 529	21 568 300	مجموع الأموال الذاتية بعد التوزيع

AVIS

COURBE DES TAUX DU 16 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,481%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,537%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,560%	1 003,078
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,707%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,752%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,797%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,842%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,863%	1 002,527
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,888%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,933%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,212%	1 003,474
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,285%	922,335
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,397%	1 001,529
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,813%	991,968
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,115%	981,149
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,227%	984,400
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,712%	971,488
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,819%	1 003,279
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,935%	942,622
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,236%	942,008
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,361
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,449
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,123
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,121
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,026
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,101
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,635
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,731
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,885

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,969	166,986		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,763	112,778		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,596	96,607		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,870	14,871		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,579	108,590		
2448486							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,525	1,526		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,121	107,197		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,673	40,678		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,093	55,098		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	115,049	115,068		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,871	109,898		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	133,808	133,776		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	501,457	501,433		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,971	117,930		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,569	127,483		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,290	138,242		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,249	120,077		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	100,030	100,138		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,921	148,306		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,504	93,645		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,476	97,404		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	144,475	144,500		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	128,046	128,031		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	97,474	97,359		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	101,012	101,037		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,974	19,945		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 224,660	2 231,592		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	112,106	113,412		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	147,238	148,168		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	155,402	156,835		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,825	15,976		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 300,273	5 310,313		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 169,727	5 205,980		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,491	2,499		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,189	2,194		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,208	1,209		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,091	1,093		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,083	1,088		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,078	1,082		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	110,579	111,058		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,246	119,159		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,748	105,760
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,903	104,912
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,214	107,226
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	104,155	104,167
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,405	101,417
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,764	108,774
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	101,950	101,962
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,564	103,573
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,873	105,882
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,969	103,980
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,764	101,775
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	105,056	105,068
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,149	104,160
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,555	106,567
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	105,038	105,048
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,326	100,337
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,738	105,736
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,393	104,404
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,379	105,391
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,869	106,879
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,659	104,672
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,888	104,898
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,585	106,595
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,286	100,296

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,353	10,354
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,884	104,894
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,514	105,527
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,952	106,967
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,673	10,674
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,772	56,598
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	97,954	97,962
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,961	16,954
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	269,716	269,270
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,806	29,894
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 292,191	2 294,916
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	74,078	74,241
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,891	55,950
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,505	102,517
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	86,141	86,322
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,643	10,635
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,291	11,262
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,782	13,733
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,049	12,006
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	13,172	13,197
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,793	11,800
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	141,591	141,805
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	137,257	137,327
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	8,988	9,055
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	105,159	105,452
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,913	81,167
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,783	83,039
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,672	99,833
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	94,146	94,490
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,923	101,030
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,831	9,849
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	101,208	101,699
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	143,289	143,668
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,940	105,765
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	103,233	103,172
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	202,552	203,226
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	184,184	184,879
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	158,529	158,954
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,448	21,422
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,707	144,201
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,203	124,556
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 066,725	9 081,963
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,309	8,426
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,098	83,487
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	954,346	961,240
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5361,868	5403,602
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4968,835	4976,185
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	115,258	115,394
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,211	9,122
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 361,438	10 387,888

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE CONFISERIE DES AGHLABITES « SO.BO.CO »

Siège social : Z.I. ARIANA - 1080 TUNIS

La société Confiserie des Aghlabites « SO.BO.CO » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **18 MAI 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Mahmoud ZAHAF**.

الموازنة (بالطننا، /			الأحساء
<u>2015</u> 31-12-2015	<u>2016</u> 31-12-2016	مذكرات	الأصول الغير الجارية
			الأصول الثابتة
425 293,470	454 601,970		الأصول غير المادية
-280 021,553	-364 777,778		تطرح الإستهلاكات
145 271,917	89 824,192	1 م	مجموع
42 507 004,452	46 066 152,805		الأصول الثابتة المادية
-25 766 804,396	-27 671 895,404		تطرح الإستهلاكات
16 740 200,056	18 394 257,401	2 م	مجموع
610 155,905	9 276 512,838		الأصول المالية
0,000	0,000		تطرح المذكرات
610 155,905	9 276 512,838	3 م	مجموع
17 495 627,878	27 760 594,431		مجموع الأصول الثابتة
0,000	0,000		أصول غير جارية أخرى
17 495 627,878	27 760 594,431		مجموع الأصول غير الجارية
			الأصول الجارية
8 971 268,826	10 847 685,898		المخزونات
-291 974,978	-291 974,978		تطرح المذكرات
8 679 293,848	10 555 710,920	4 م	مجموع
17 608 850,959	14 683 579,373		الحرفاء و الحسابات المتصلة بهم
-537 505,477	-562 064,527		تطرح المذكرات
17 071 345,482	14 121 514,846	5 م	مجموع
1 804 094,408	2 418 510,547	6 م	أصول جارية أخرى
100 000,000	1 500 000,000	7 م	توظيفات و أصول مالية أخرى
92 333,717	1 898 508,437	8 م	المتبولة و ما يعادل المتبولة
27 747 067,455	30 494 244,750		مجموع الأصول الجارية
45 242 695,333	58 254 839,181		مجموع الأصول

سوبوكو

الموازنة (بالعملة)		مكبرات	الأموال الذاتية و الخصوم
2015 31-12-2015	2016 31-12-2016		
			الأموال الذاتية
15 000 000,000	18 000 000,000		رأس المال الإجتماعي
3 891 869,840	4 113 136,840		الإحتياطيات
0,000	574 554,789		الأموال الذاتية الأخرى
1 150,426	4 070,737		لنتائج المؤجلة
18 893 020,266	22 691 762,366		مجموع الأموال الذاتية قبل إحتساب نتيجة السنة المحاسبية
5 024 187,311	8 177 218,789		نتيجة المتنة المحاسبة
3 000 000,000	4 000 000,000		ضمنه حساب خاص بالاستثمار
23 917 207,577	30 868 981,155	9 م	مجموع الأموال قبل التخصيص
			الخصوم
8 281 921,008	15 252 860,000	10 م	الخصوم الغير الجارية
693 783,720	1 000 043,360	11 م	القروض البنكية متوسطة المدى
8 975 704,728	16 252 903,360		المدخرات
			مجموع الخصوم غير الجارية
			الخصوم الجارية
3 449 519,598	3 516 831,176	12 م	المزودون و الحسابات المتصلة بهم
889 632,893	1 190 934,620	13 م	لخصوم الجارية الأخرى
8 010 630,537	6 425 188,870	14 م	التسهيلات البنكية و غيرها من الخصوم المالية
12 349 783,028	11 132 954,666		مجموع الخصوم الجارية
21 325 487,756	27 385 858,026		مجموع الخصوم
45 242 695,333	58 254 839,181		مجموع الأموال الذاتية و الخصوم

قائمة التتائج (بالعملة)		مذكرات	إيرادات الإستهلال
2015 31-12-2015	2016 31-12-2016		
44 702 644,432	46 492 779,247	ن 1	مداخيل
225 955,440	317 851,951	ن 2	إيرادات الإستهلال الأخرى
44 928 599,872	46 810 631,198		مجموع إيرادات الإستهلال
			أعباء الإستهلال
2 023 285,028	-1 128 873,527		تغيير مخزونات المنتجات التامة الصنع
29 405 064,268	30 963 343,822	ن 3	و المنتجات في طور الصنع (+ أو -)
1 548 390,940	1 675 324,213	ن 4	مشتريات السلع المستهلكة
2 925 326,180	2 469 821,411	ن 5	أعباء الأعوان
2 967 507,476	3 339 271,294	ن 6	مخصصات الإستهلاكات و المدخرات
38 869 573,892	37 318 887,213		أعباء الإستهلال الأخرى
			مجموع أعباء الإستهلال
6 059 025,980	9 491 743,985		نتيجة الإستهلال
-1 427 039,721	-903 671,792	ن 7	أعباء مالية صافية
0,000	0,000		إيرادات التوضيفات
528 510,004	236 469,901		الأرباح العادية الأخرى
-93 326,056	-182 837,299		الخسائر العادية الأخرى
5 067 170,207	8 641 704,795		نتيجة الأنشطة العادية قبل احتساب الأداءات
42 982,896	86 096,000		الأداء على الأرباح
5 024 187,311	8 555 608,795		نتيجة الأنشطة العادية بعد احتساب الأداءات
0,000	378 390,006		خسائر استثنائية
5 024 187,311	8 177 218,789		النتيجة الصافية للسنة المحاسبية

سوبوكو

جدول التدفقات النقدية
(بالدينار)

سنة محاسبية منتهية في 31 ديسمبر 2016

2015 2015/12/31	2016 2016/12/31	مفردات	
5 024 187,311	8 177 218,789		التدفقات النقدية المتصلة بالاستغلال لنتيجة الصافية
2 925 326,180	2 469 821,411	ت 1	تسويات بالنسبة ل: • الاستهلاك و المخزونات • حصص منح الاستثمار • تغيرات :
0,000	0,000		
2 732 612,111	-1 876 417,072	ت 2	- المخزونات
-5 699 809,965	2 925 271,586	ت 3	•- المستحقات
792 394,259	-2 014 416,139	ت 4	•- أصول أخرى
335 859,537	67 311,578	ت 5	•- المزودين و ديون أخرى
-247 783,262	193 353,123	ت 6	•- الخصوم الجارية الأخرى
0,000	-86 905,211		•- صرح الاستثمار
-391 553,848	-45 894,398		• زائد أو فائض قيمة التوفير
5 471 232,323	9 809 343,667		التدفقات النقدية المتأتية من الاستغلال
-2 870 761,577	-3 657 550,713		التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة الاستثمار
472 774,611	65 781,574		الدفعات المتأتية من اقتناء أصول، ثابته مادية، أصول غير المقايض المتأتية من التوفير في أصول ثابتة مادية و أصول غير مادية
-304 082,244	-8 666 356,933	ت 7	الدفعات المتأتية من اقتناء أصول مالية
0,000	0,000		المقايض المتأتية من التوفير في أصول مالية
-2 702 069,210	-12 258 126,072		التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة الاستثمار
0,000	0,000		التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة التمويل
-773 875,050	-1 792 000,200		مقايض إثر إصدار أسهم
0,000	661 460,000		حصص الأرباح و غيرها من أنواع التوزيع
3 000 000,000	9 500 000,000	ت 8	مقايض دعم الدولة
-6 987 322,188	-3 252 202,784	ت 8	مقايض متأتية من القروض
-100 000,000	0,000		سداد القروض
-4 861 197,238	5 117 257,016		أوراق الخزينة
			التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة التمويل
0,000	0,000		انعكاسات تقلبات أسعار الصرف على السدلة، ما عدا السدلة
-2 092 034,125	2 668 474,611		تغير الخزينة
1 321 426,327	-770 607,798	ت 9	لخزينة في بداية السنة المحاسبية
-770 607,798	1 897 866,813	ت 10	الخزينة عند ختم السنة المحاسبية

مذكرات حول البيانات المالية لسنة 2016

I. التقديم

لقد تأسست شركة الأغلبية للمشروبات والحلويات "سوبوكو" في شكل شركة خفية الاسم، رأس مالها الحالي قدره 18.000.000 ديناراً وهي تدير وفقاً لأحكام المجلة التجارية التونسية وقانونها الأساسي. بمقتضى محضر الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 22 جوان 2001 تقرر تغيير اسم الشركة ليصبح شركة حلويات الأغلبية "سوبوكو". إن غرض المؤسسة يتمثل أساساً في صناعة جميع أنواع الحلويات والشامية.

II. المبادئ المحاسبية المعتمدة

لقد أعدت البيانات المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2016 وفقاً لمقتضيات الفرضيات الأساسية والاتفاقيات المحاسبية المعتمدة في نظام المحاسبي للمؤسسات التونسية وذلك حسب قانون عدد 112/96 الصادر في 30 ديسمبر 1996.

III. الإمتثال للمعايير المحاسبية التونسية

القوائم المالية مضبوطة بالدينار التونسي وتم إعدادها طبقاً للاتفاقيات، المبادئ والطرق المحاسبية الواردة بالإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المحاسبية التونسية الجاري بها العمل.

IV. الأحداث البارزة للسنة المحاسبية

بمقتضى محضر الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 26 ماي 2016 وقع الترفيع في رأس مال الشركة من 15.000.000 ديناراً إلى 18.000.000 ديناراً أي بزيادة قدرها 3.000.000 ديناراً حررت بإدماج المخبرات لإعادة الاستثمارات المعفاة من الأداء (حساب خاص للاستثمار).

خضعت شركة "سوبوكو" إلى عملية تدقيق من قبل الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي للفترة الممتدة من 1 أبريل 2013 إلى 31 مارس 2016 وانتهت بدفع مساهمات تكميلية بقيمة 80 352,997 ديناراً شاملة لخطايا التأخير.

تم التقليل في مدة الاستهلاك معدات وآلات الاستغلال من 15 سنة إلى 10 سنوات وذلك بالرجوع إلى تقدير التقنيين بالمؤسسة والتي تقترب من الاستهلاك الحقيقي للمعدات.

V. الأحداث بعد نهاية السنة المحاسبية

لم يتم تسجيل أحداث هامة من شأنها أن تؤثر على النشاط والوضع المالي للشركة وقعت بين تاريخ الختم وتاريخ توقيف البيانات المالية.

VI. أساس القياس

1. الأصول المادية

الأصول المادية المقتنية من قبل الشركة مقيدة بتكلفة الشراء و يتم استهلاكها حسب النسب التالية (مدة الإستعمال) :

5%	- البناءات
5%	- بناءات البئر
6,67% و 10%	- معدات وآلات الإستغلال
20%	- معدات النقل
6,67%	- التهيئة والأثاث والتجهيز
10%	- أثاث ومعدات المكتب

لقد تمت طريقة احتساب الاستهلاكات حسب نظام الاستهلاك القار.

2. الأصول المالية

يتم تقييم الأصول المالية بالتكلفة التاريخية. عند ختم السنة المالية، يتم تقديرها حسب قيمة الاستعمال. القيمة الناقصة بالمقارنة مع القيمة الأصلية يتم تخصيص مدخرات بشأنها.

3. المخزونات

يتم تقييم مخزونات المواد الأولية، المستهلكة واللف على معدل تكلفة الشراء. أما بالنسبة للمواد الأولية الأساسية كالجلجلان، الغليكويز و الفواكه الجافة فقد تم تقييمها حسب تكلفتها الفردية بالرجوع الى رقم الدفعة (Lot) المتبقية في اخر السنة.

بالنسبة للمنتوجات التامة الصنع وقع تقييمها حسب سعر تقديري لتكلفة الإنتاج يعتمد على سعر البيع منقوصا من هامش ربح يحتسب في اخر السنة (35% بالنسبة للشامية وللحوى).

VII. مذكرات حول الموازنة

1. الاصول غير المادية

الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
133 718,900	149 676,400	استثمارات في البحث والتطوير
69 195,600	69 195,600	المساعدة التقنية
4 720,600	4 720,600	موقع واب
217 658,370	231 009,370	برامج إعلامية
425 293,470	454 601,970	المجموع
-280 021,553	-364 777,778	الاستهلاكات
145 271,917	89 824,192	المجموع

2. الاصول المادية

الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
558 592,492	558 592,492	الأراضي
6 362 936,530	6 856 676,858	بنايات
1 345 401,947	1 410 930,327	تجهيزات وتهيئة البنايات
25 333 915,224	28 489 517,824	معدات وتجهيزات فنية
3 561 952,923	3 628 799,827	معدات صناعية
728 673,414	475 466,678	تجهيزات صناعية
1 091 979,496	1 252 182,206	معدات للتقل
125 340,219	128 489,365	معدات وأثاث المكتب
201 415,294	218 965,219	معدات الإعلامية
131 222,000	295 217,160	محطة معالجة المياه
570 467,131	570 467,131	قطع غيار خاصة
1 481 413,793	1 504 669,506	تجهيزات وتهيئة المعدات
1 013 693,989	676 178,212	تسبيقات لمزودي الاصول المادية
42 507 004,452	46 066 152,805	
-25 766 804,396	-27 671 895,404	الاستهلاكات
16 740 200,056	18 394 257,401	المجموع

- إن جدول المجمدات المقدم فيما يلي يبين لكم حسب نوعية الأصول الثابتة المادية وغير المادية:
- القيمة الأصلية
 - التغييرات الحاصلة في السنة
 - الاستهلاكات المتراكمة
 - القيمة الصافية

سوبوكو

جدول الأصول والاستهلاك بتاريخ 31 ديسمبر 2016

التبعية للسفلية 2016/12/31	التبعية الأصلية		التبعية المتبقية		التبعية المتبقية		التبعية 2016/12/31	التبعية الأصلية 2016/12/31	التبعية المتبقية 2016/12/31	التبعية المتبقية 2016/12/31
	التبعية	التبعية	التبعية	التبعية	التبعية	التبعية				
33 218,417	197 790,953	0,000	55 418,235	142 372,718	231 009,370	0,000	13 351,000	217 658,370	برامج إعلانية	
25 937,575	123 738,825	0,000	14 006,190	109 732,635	149 676,400	0,000	15 957,500	133 718,900	استثمارات في البحث والتطوير	
30 668,200	38 527,400	0,000	15 331,800	23 195,600	69 195,600	0,000	0,000	69 195,600	استثمارات "IMMT HACCP"	
0,000	4 720,600	0,000	0,000	4 720,600	4 720,600	0,000	0,000	4 720,600	موقع ويب "SITE WEB"	
89 824,192	364 777,778	0,000	84 756,225	280 021,553	454 601,970	0,000	29 308,600	425 293,470	أصول غير مادية	
558 592,492	0,000	0,000	0,000	0,000	558 592,492	0,000	0,000	558 592,492	الأراضي	
3 025 087,200	416 568,791	0,000	168 482,819	248 085,972	3 441 655,991	0,000	493 740,328	2 947 915,663	بنايات المصنع الجديد	
0,000	455 081,997	0,000	0,000	455 081,997	455 081,997	0,000	0,000	455 081,997	بنايات القديمة	
2 878,535	83 256,817	0,000	794,595	82 462,222	86 135,352	0,000	0,000	86 135,352	بنايات البئر	
2 554,110	438 648,338	0,000	1 178,820	437 469,518	441 202,448	0,000	0,000	441 202,448	بنايات النضج المسمى	
267 264,375	1 299 136,553	0,000	65 790,584	1 233 345,969	1 566 400,928	0,000	65 528,380	1 500 872,548	تجهيزات و تجهية البنايات	
832 544,142	1 600 056,927	0,000	121 610,188	1 478 446,739	2 432 601,069	0,000	0,000	2 432 601,069	خدمة صيانة	
312 152,329	163 314,349	0,000	38 140,954	125 173,395	475 466,678	0,000	0,000	475 466,678	تجهيزات صناعية	
15 235,146	113 254,224	0,000	4 852,441	108 401,783	128 489,370	0,000	2 990,071	125 499,299	محطات و آلات الشبكة	
49 321,387	169 643,832	0,000	15 557,368	154 086,484	218 965,219	0,000	17 709,000	201 256,219	محطات الإعلانية	
5 739,479	241 603,509	0,000	1 804,530	239 788,978	247 342,888	0,000	0,000	247 342,888	تجهيزات فنية	
280 456,302	14 760,858	0,000	14 760,858	0,000	295 217,160	0,000	163 995,160	131 222,000	محملة معالجة المياه	
71 553,461	38 022,865	0,000	10 484,325	27 538,540	109 576,326	0,000	4 733,113	104 843,213	مرافق وتجهيزات مختلفة	
238 400,375	1 092 881,275	0,000	37 701,034	1 050 615,789	1 331 281,650	0,000	22 830,000	1 308 451,650	تجهيزات و تجهية المحلات	
319 295,833	105 272,985	0,000	5 430,325	99 842,670	132 911,056	0,000	0,000	132 911,056	تجهيزات للمصن	
633 436,687	249 030,874	0,000	37 598,238	211 432,638	568 326,707	0,000	38 144,756	530 181,951	محلات الإستهلال	
6 118 160,933	277 972,651	4 564,442	61 010,194	221 526,899	911 409,338	22 830,000	0,000	834 239,338	محلات صناعية	
2 061 651,878	5 622 787,785	19 206,984	613 824,245	5 028 170,224	11 740 948,718	39 093,860	2 836 002,980	8 944 039,598	محطات والآلات العلوية	
1 562 874,573	8 053 765,431	0,000	283 165,595	5 770 599,836	8 115 417,307	0,000	85 817,872	8 029 599,435	محطات والآلات الشامية	
54 875,800	368 061,655	0,000	259 857,054	3 830 578,359	5 753 309,886	0,000	38 543,620	5 714 766,366	محطات والآلات النث	
409 420,260	844 598,658	0,000	5 489,288	362 572,367	422 937,455	0,000	0,000	422 937,455	محطات والآلات التجهية	
446 742,173	2 275 704,353	0,000	48 661,645	785 937,013	1 254 018,918	0,000	0,000	1 254 018,918	محطات حمل الطلوي	
159 319,314	473 231,251	30 000,000	54 045,815	2 221 658,538	2 722 446,526	0,000	0,000	2 722 446,526	محطات و آلات المصنغ	
191 048,242	428 583,394	0,000	15 868,596	487 362,655	632 550,565	30 000,000	159 178,659	503 371,906	محطات النقل	
71 836,104	85 753,478	0,000	78 390,329	350 193,065	619 631,636	0,000	31 024,051	588 607,585	محطات لئال اشخاص	
0,000	570 467,131	0,000	6 787,854	75 855,624	157 589,582	0,000	28 350,000	129 239,582	محلات صناعية	
0,000	0,000	0,000	0,000	570 467,131	570 467,131	0,000	0,000	570 467,131	قطع حفر خاصة	
676 178,212	0,000	0,000	0,000	0,000	676 178,212	1 013 693,989	676 178,212	1 013 693,989	تجهيز محملة مظهر المياه	
18 394 267,401	27 671 896,404	48 206,984	1 964 297,692	25 766 804,396	46 086 162,805	1 106 617,849	4 694 766,202	42 507 004,452	تجهيزات ليزر لظروف الاصول المائية	
18 484 081,693	28 036 673,182	49 206,984	2 039 063,917	26 046 826,949	46 520 754,775	1 106 617,849	4 694 074,702	42 832 287,922	أصول مادية	

3. الأصول المالية

الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
225 000,000	225 000,000	مساهمة جيديس
10 000,000	10 000,000	مساهمة اغرو للتصدير
7 017,500	7 017,500	مساهمة كانفماد
15 000,000	15 000,000	مساهمة اجاك
298 901,100	8 910 804,426	مساهمة اللف المعدني الرفيع
0,000	45,000	مساهمة الشركة التونسية للبنك
0,000	20 000,000	مساهمة مجمع البيوعات المركزي
0,000	5 000,000	مساهمة افرو ترايدينغ
10 000,000	10 000,000	قرض وطني
33 408,750	54 308,750	قروض للعملة
10 828,555	19 337,162	ودائع وكفالات
610 155,905	9 276 512,838	المجموع

4. المخزونات

الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
2 741 652,150	3 870 525,677	منتجات تامة الصنع
3 106 798,928	3 860 699,276	مواد أولية ومستهلكة
866 747,990	769 724,819	قطع غيار
2 256 069,758	2 346 736,126	أوعية ووسائل لف
8 971 268,826	10 847 685,898	المجموع
-291 974,978	-291 974,978	المدخرات
8 679 293,848	10 555 710,920	المجموع

5. الحرفاء والحسابات المتصلة بهم

الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
2 927 907,063	2 504 137,847	حرفاء محليين
11 897 108,729	8 617 936,599	حرفاء تصدير
36 146,853	22 089,033	حرفاء سندات مستحقة
2 270 046,271	3 023 963,603	أوراق مالية للتحصيل
0,000	101 288,247	سندات للتحصيل
275 116,546	224 466,690	حرفاء صكوك وسندات غير مسددة
202 525,497	189 697,354	حرفاء مشكوك فيهم ومتنازع ضدهم
17 608 850,959	14 683 579,373	المجموع
-537 505,477	-562 064,527	المدخرات
17 071 345,482	14 121 514,846	المجموع

6. أصول جارية أخرى

الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
161 818,763	294 127,218	مزودون تسبقات وأقساط
0,000	14 754,223	تسبقة للأعوان
1 500 523,530	1 997 297,082	الدولة، خصم من المورد
64 452,018	84 433,072	حسابات أخرى دائنة أو مدينة
16 000,000	16 000,000	حساب مجلس الولاية
6 868,817	6 868,817	عائدات للتخصيل
70 431,280	21 030,135	أعباء مسجلة مسبقا
1 820 094,408	2 434 510,547	المجموع
-16 000,000	-16 000,000	المدخرات
1 804 094,408	2 418 510,547	المجموع

7. توظيفات وأصول مائية أخرى

الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
100 000,000	1 500 000,000	توظيفات
100 000,000	1 500 000,000	المجموع

8. السيولة وما يعادل السيولة

الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
81 555,885	1 883 369,362	البنوك
10 777,832	15 139,075	الخزانة
92 333,717	1 898 508,437	المجموع

9. الأموال الذاتية

الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
15 000 000,000	18 000 000,000	رأس المال
681 032,477	932 299,477	احتياطات قانونية
705 917,363	675 917,363	احتياطات أخرى
2 504 920,000	2 504 920,000	منحة إصدار
1 150,426	4 070,737	الأرباح المؤجلة
0,000	574 554,789	منحة الاستثمار
5 024 187,311	8 177 218,789	ربح السنة المحاسبية
23 917 207,577	30 868 981,155	المجموع

وعلا بالفصل 19 من قانون المالية لسنة 2014 عملية توزيع الأرباح من الأموال الذاتية التي تتضمنها موازنة الشركة في 31 ديسمبر 2013 والبالغة 1 339 177,840 ديناراً غير خاضعة للخصم من المورد.
نصيب السهم في الأرباح:

في 2015/12/31	في 2016/12/31	
5 024 187,311	8 177 218,789	ربح السنة المحاسبية
3 000 000	3 600 000	عدد الاسهم
1,675	2,271	المجموع

يتمثل جدول تغيرات الأموال الذاتية كالآتي:

المجموع	نتيجة السنة المحاسبية	منحة إصدار	احتياطك لغوى	الأرباح المؤجلة	الأموال الناتجة الأخرى	احتياطيات لغوية	رأس المال	الباقي في 31/12/2015
23 917 207,577	5 024 187,311	2 504 920,000	705 917,363	1 150,426	0,000	681 032,477	15 000 000,000	
								نقصن نتائج السنة المالية 2015
0,000	-251 267,000					251 267,000		احتياطيات لغوية
0,000	-2 920,311			2 920,311				الأرباح المؤجلة
0,000	-3 000 000,000		3 000 000,000					احتياط خاص بالاستثمار
0,000	-1 770 000,000		1 770 000,000					احتياطيات عامة
-1 800 000,000			-1 800 000,000					خصص الأرباح
0,000			-3 000 000,000				3 000 000,000	التوزيع في رأس المال الاجتماعي
574 554,789					574 554,789			منحة الاستثمار
8 177 218,789	8 177 218,789							نتيجة السنة المحاسبية
30 868 981,155	8 177 218,789	2 504 920,000	675 917,363	4 070,737	574 554,789	932 299,477	18 000 000,000	الباقي في 31/12/2016

10. القروض

الباقي في 2015/12/31	الباقي في 2016/12/31	
92 000,000	0,000	الشركة التونسية للبنك 920 م
108 000,000	0,000	الشركة التونسية للبنك 1,080 م د
2 000 000,000	1 500 000,000	الشركة التونسية للبنك 3 م د
81 921,008	0,000	التجاري بنك
3 000 000,000	2 625 000,000	البنك التونسي 3 م د 2014
3 000 000,000	2 625 000,000	البنك التونسي 3 م د 2015
0,000	3 360 000,000	التجاري بنك 3.5 م د 2016
0,000	5 142 860,000	التجاري بنك 6 م د 2016
8 281 921,008	15 252 860,000	المجموع

يتمثل جدول تغيرات القروض كالآتي:

المجموع في 2016/12/31	تحويل الأقساط الأجلة	قروض جديدة	المجموع في 2015/12/31	القروض
0,000	92 000,000		92 000,000	الشركة التونسية للبنك 920 م
0,000	108 000,000		108 000,000	الشركة التونسية للبنك 1,080 م د
1 500 000,000	500 000,000		2 000 000,000	الشركة التونسية للبنك 3 م د
0,000	81 921,008		81 921,008	التجاري بنك
3 360 000,000	140 000,000	3 500 000,000	0,000	التجاري بنك 3.5 م د 2016
5 142 860,000	857 140,000	6 000 000,000	0,000	التجاري بنك 6 م د 2016
2 625 000,000	375 000,000		3 000 000,000	البنك التونسي 3 م د 2014
2 625 000,000	375 000,000		3 000 000,000	البنك التونسي 3 م د 2015
15 252 860,000	2 529 061,008	9 500 000,000	8 281 921,008	المجموع

11. مدخرات للمخاطر والأعباء

الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
693 783,720	1 000 043,360	مدخرات للمخاطر والأعباء
693 783,720	1 000 043,360	المجموع

12. المزودون والحسابات المتصلة بهم

الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
1 876 111,927	1 454 229,987	مزودو استغلال محليين
293 365,240	817 046,909	مزودو استغلال من الخارج
0,000	6 502,036	مزودو الفواتير لم تصل
0,000	24 122,825	مزودو حجز بعنوان الضمان
1 280 042,431	1 214 929,419	مزودون-أوراق للدفع
3 449 519,598	3 516 831,176	المجموع

13. الخصوم الجارية الأخرى

الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
160 705,417	35 640,162	حرفاء تسبقات وأقساط
36 000,000	13 500,000	حرفاء حيون عن أوعية لف وأجهزة مودعة
15 689,867	36 657,864	الأعوان، أجور مستحقة
109 384,373	120 086,409	الصندوق القومي للضمان الاجتماعي
209 323,793	3 169,622	الإداء على القيمة المضافة
42 982,896	86 096,000	الضريبة على الأرباح
43 684,990	3 962,133	الدولة اداءت وضرائب
23 201,250	31 201,050	شركاء، قسط في الأرباح
0,000	99 948,804	مدخرات للمخاطر والأعباء
0,000	11 686,803	إيرادات مستحقة
132 542,902	623 706,073	أعباء للدفع
116 117,405	125 279,700	دائنون متنوعون
889 632,893	1 190 934,620	المجموع

14. المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية

البالقي في 2015/12/31	البالقي في 2016/12/31	
2 665 768,016	395 486,238	اعتماد لتعينة بنكية (تمويل العملة الصعبة)
3 500 000,000	3 500 000,000	اعتماد لتعينة بنكية (تمويل المخزون)
981 921,006	2 529 061,008	قروض أجل أقل من سنة
0,000	0,000	قروض مطلوبة وغير مستخلصة
142 850,327	0,000	حسابات بنكية (البنك التونسي)
54 265,068	0,000	حسابات بنكية الشركة التونسية للبنك القيروان
661 343,232	0,000	حسابات بنكية الشركة التونسية للبنك ثامر
0,000	613,304	حسابات بنكية الشركة التونسية للبنك شاكر / صفاقس
0,000	28,320	حسابات بنكية الاتحاد الدولي للبنوك أريانة
4 482,888	0,000	حسابات بنكية التجاري بنك
8 010 630,537	6 425 188,870	المجموع

IX. إيضاحات حول قائمة النتائج

1. مداخيل

2015/12/31	2016/12/31	
32 708 260,900	38 113 435,542	بيوعات محلية
12 240 658,603	8 738 137,220	بيوعات تصدير
-246 275,071	-358 793,515	تنزيلات وتخفيضات منحها المؤسسة
44 702 644,432	46 492 779,247	مجموع

2. إيرادات الاستغلال الأخرى

2015/12/31	2016/12/31	
0,000	86 905,211	منح الاستثمار المدرجة على نتائج السنوات المالية
4 394,000	2 714,000	منح الاستغلال
221 561,440	228 232,740	إيرادات الأنشطة الملحقة
225 955,440	317 851,951	المجموع

3. مشتريات التموينات والسلع المستهلكة

2015/12/31	2016/12/31	
709 327,083	-747 543,545	تغير مخزونات المواد الأولية والتموينات الأخرى
22 928 053,646	25 321 552,387	مشتريات مواد أولية
4 543 500,166	5 059 092,452	مشتريات مواد قابلة للاستهلاك
1 224 183,373	1 330 242,528	شراءات أخرى
29 405 064,268	30 963 343,822	المجموع

4. أعباء الأعبان

2015/12/31	2016/12/31	
1 321 970,929	1 372 043,430	أجور وملحقات الاجور
226 420,011	303 280,783	أعباء اجتماعية قانونية
1 548 390,940	1 675 324,213	المجموع

5. مخصصات الإستهلاكات والمدخرات

2015/12/31	2016/12/31	
1 718 652,926	2 039 053,917	مخصصات الإستهلاكات الاصول المادية
220 914,556	24 559,050	مخصصات مدخرات الحرفاء المشكوك فيهم
693 783,720	406 208,444	مخصصات مدخرات للمخاطر والأعباء
291 974,978	0,000	مخصصات مدخرات لانخفاض قيمة المخزونات
2 925 326,180	2 469 821,411	المجموع

6. أعباء الاستغلال الأخرى

2015/12/31	2016/12/31	
49 893,160	53 392,013	اعباء كراء وملكية مشتركة
357 531,165	389 426,249	صيانة واصلاحات
81 369,248	75 078,365	اقساط التأمين
550 600,006	589 767,031	اعباء اليد العاملة الخارجية
162 069,492	134 611,140	خدمات خارجية اخرى
4 854,000	1 264,000	دراسات وبحوث وخدمات خارجية مختلفة
177 523,589	164 560,782	مرتببات الوسطاء واتعاب
318 047,843	376 432,230	نقل مختلف
10 148,709	11 018,203	هيات
72 332,925	95 382,771	مهمات واستقبال
14 071,457	17 142,213	نفقات الاتصال
6 125,000	5 250,000	مكافئات الحضور
435 533,038	454 377,798	مصاريف تسويق
561 534,861	686 491,148	إشهار ونشريات وعلاقات عامة
34 888,320	119 128,858	عمولات بنكية
130 984,663	165 948,493	ضرائب وأداءات ودفعات مماثلة
2 967 507,476	3 339 271,294	المجموع

7. أعباء مالية صافية

2015/12/31	2016/12/31	
140 145,488	107 385,836	فوائد حساب البنك
94 264,657	83 598,482	خصومات ممنوحة / البنوك
773 188,079	585 500,551	فوائد القروض
255 317,280	183 171,980	فوائد القروض بالعملة الصعبة
137 600,976	126 159,304	فوائد تمويل المخزون
5 472,087	34 518,663	خطايا
-1 036,398	-5 843,402	إيرادات مالية
-499 816,338	-858 998,096	مرايبح الصرف
521 903,890	648 178,474	خسائر الصرف
0,000	0,000	تحويل مصاريف
1 427 039,721	903 671,792	المجموع

X. إيضاحات حول جدول التدفقات النقدية

1. الاستهلاك والمدخرات

2016/12/31	
2 039 053,917	مخصصات الاستهلاكات الأصول المادية
24 559,050	مخصصات لاستيعاب الأعباء المؤجلة
406 208,444	مخصصات مدخرات للمخاطر والأعباء
2 469 821,411	المجموع

2. تغيرات المخزونات

التغيير	الباقى في 2016/12/31	الباقى في 2015/12/31	
-1 876 417,072	10 847 685,898	8 971 268,826	المخزونات

3. تغيرات المستحقات

التغيير	الباقى في 2016/12/31	الباقى في 2015/12/31	
2 925 271,586	14 683 579,373	17 608 850,959	الحرفاء والحسابات المثقلة بهم

4. تغيرات أصول أخرى

التغيير	الباقى في 2016/12/31	الباقى في 2015/12/31	
-614 416,139	2 418 510,547	1 804 094,408	أصول جارية أخرى
-1 400 000,000	1 500 000,000	100 000,000	توظيفات
-2 014 416,139	3 918 510,547	1 904 094,408	المجموع

5. تغيرات المزددين وديون أخرى

التغيير	الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
67 311,578	3 449 519,598	3 516 831,176	المزددين

6. تغيرات الخصوم الجارية الأخرى

التغيير	الباقى في 2015/12/31	الباقى في 2016/12/31	
301 301,727	889 632,89	1 190 934,620	الخصوم الجارية الأخرى
-99 948,804			تعديل يخص الاستهلاكات
-7 999,800	-23 201,25	-31 201,050	تعديل يخص حصص الارباح
193 353,123	866 431,64	1 159 733,57	المجموع

7. الدفعات المتأتية من اقتناء أصول مالية

2016/12/31	
-8 636 948,326	مساهمات
-20 900,000	قروض للعملة
-8 508,607	ودائع وكفالات
-8 666 356,933	المجموع

8. مقابيض وسداد القروض

2016/12/31	
3 500 000,000	التجاري بنك 3,5 م د 2016
6 000 000,000	التجاري بنك 6 م د 2016
9 500 000,000	مقابيض متأتية من القروض
-184 000,000	الشركة التونسية للبنك 920 م
-216 000,000	الشركة التونسية للبنك 1,080 م د
-500 000,000	الشركة التونسية للبنك 3 م د
-81 920,680	التجاري بنك
-1 273 142,104	اعتماد لتعبئة بنكية (تمويل العملة الصعبة)
-140 000,000	التجاري بنك 3,5 م د 2016
-857 140,000	التجاري بنك 6 م د 2016
-3 252 202,784	سداد القروض

9. الخزينة في بداية السنة المحاسبية

الباقى في	
2015/12/31	
-781 385,630	البنوك
10 777,832	الخزانة
-770 607,798	المجموع

10. الخزينة عند ختم السنة المحاسبية

الباقى في	
2016/12/31	
1 882 727,738	البنوك
15 139,075	الخزانة
1 897 866,813	المجموع

XI. تعهدات خارج الموازنة

- تتمثل تعهدات خارج الموازنة لشركة سوبوكو في 31 ديسمبر 2016 في:
- كفالة في القبول الوقتي لفائدة الديوانة التونسية بمبلغ 1 333 725,000 دينار ;
 - ضمانات لفائدة البنوك لخلاص القروض، تتمثل في رهن على الممتلكات العقارية للشركة وتمهد على معدات الاستغلال والأصل التجاري.

XII. معلومات حول الأطراف المرتبطة

تتمثل العلاقات التجارية لشركة سوبوكو مع الأطراف المرتبطة في 31 ديسمبر 2016 كما يلي:

الباقي في 2016/12/31	فرق الصرف	مقابض	دفوعات	بيوعات	شراءات	الباقي في 2015/12/31	الأطراف المرتبطة
مزدورون							
83 695,617			759 378,975		635 712,716	-39 970,642	مصنع اللف المعني الرفيع
-43 742,336			289 137,455		310 768,240	-22 111,551	المجمع المركزي للبيوعات
-21 163,800			47 089,900		53 951,600	-14 302,100	أجاك كونسيلتينغ
9 135,328			23 211,695		14 076,367	0,000	جيديس
-2 012,000			28 531,200		14 404,000	-16 139,200	الشركة التونسية لصناعة السميد
-10 256,575			9 496,829		10 256,575	-9 496,829	أفريقيا للصناعة والتصدير
-18 492,502			5 841,500		24 334,002	0,000	مؤسسات البشير خلف الله وشركاه
-22 690,479			846 370,000		851 528,220	-17 532,259	شركة ساتوب
-5 814,280			252 634,363		206 108,029	-52 340,614	شركة اللف بالجنوب
حرفاء							
121 852,182		197 859,427		305 764,030		13 947,579	جيديس
0,000		11 947,500		7 965,000		3 982,500	المجمع المركزي للبيوعات



شركة حلويات الأغالية سوبوكو

التقرير العام لمراقب الحسابات السنة المالية 2016

حضرات المساهمين،

تبعاً لمهمة مراجعة الحسابات التي أوكلت إلينا من قبل الجلسة العامة العادية بتاريخ 09 جوان 2015، قمنا بمراجعة القوائم المالية لشركة حلويات الأغالية "سوبوكو" والمتمثلة في الموازنة، قائمة النتائج، جدول التدفقات النقدية وكذلك مذكرات حول البيانات المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2016. وقد أفادت حسابات سنة 2016 عن البيانات التالية:

مجموع موازنة	58 254 839,181	دينار
رقم المعاملات	46 492 779,247	دينار
الربح المحقق	8 177 218,789	دينار

مسؤولية الإدارة في إعداد وعرض القوائم المالية

إدارة الشركة مسؤولة عن إعداد وعرض القوائم المالية عرضاً عادلاً وواضحاً وفقاً لمعايير المحاسبة التونسية. وتتضمن مسؤولية الإدارة تصميم وتنفيذ والحفاظ على رقابة داخلية ذات صلة بإعداد وعرض قوائم مالية عرضاً عادلاً وواضحاً خالية من أية تحريفات هامة ومؤثرة. كما أن إدارة الشركة هي المسؤولة عن إختيار السياسات المحاسبية الملائمة وتطبيقها وضبط التقديرات المحاسبية الملائمة للظروف.

مسؤولية مراقب الحسابات

تتمثل مسؤوليتنا في إبداء الرأي على هذه القوائم المالية على ضوء مراجعتنا لها. وقد تمت مراجعتنا وفقاً لمعايير المراجعة الجاري بها العمل. وتتطلب هذه المعايير تخطيط وتنفيذ عملية المراجعة للحصول على تأكيد مناسب ومعقول بأن القوائم المالية خالية من أية أخطاء هامة ومؤثرة.

وتتضمن أعمال المراجعة ضبط إجراءات للحصول على أدلة بشأن القيم والافصاحات في القوائم المالية. وتعتمد الإجراءات التي تم اختيارها على الحكم الشخصي للمراقب ويشمل ذلك تقييم مخاطر التحريف الهام والمؤثر في القوائم المالية. ولدى تقييم هذه المخاطر يضع المراقب في اعتباره الرقابة الداخلية ذات الصلة بقيام الشركة بإعداد القوائم المالية والعرض العادل والواضح لها وذلك لتصميم إجراءات مراجعة مناسبة للظروف.

وتشمل عملية المراجعة أيضاً تقييم مدى ملائمة السياسات والتقديرات المحاسبية الهامة التي أعدتها إدارة الشركة وكذلك سلامة العرض الذي قدمت به القوائم المالية.

وإننا نرى أن المراجعة التي قمنا بها كافية ومناسبة ووفرت لنا أساساً معقولاً لإبداء رأينا على القوائم المالية.

الرأي

وعلى ضوء ما لدينا من بيانات واعتمادا على أعمال المراجعة التي قمنا بها، فإنه بإمكاننا الإقرار بأن القوائم المالية لشركة حلويات الأغالبة "سوبوكو" الملحقة بتقريرنا، تعطي صورة واضحة وعادلة، في جميع جوانبها الهامة، عن نتائج عمليات سنة 2016 وللمركز المالي للشركة وتدفقاتها النقدية عن السنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2016 وذلك طبقا للمبادئ المحاسبية المتفق عليها عموما بالبلاد التونسية.

تقرير عن المتطلبات القانونية والتنظيمية الأخرى

وقمنا كذلك بالفحوصات المحددة بالقانون والمعايير المهنية.

طبقا لأحكام الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، قمنا بفحص تقرير مجلس الإدارة لحسابات الشركة لسنة 2016 وليس لدينا ملاحظات خاصة تتعلق بالمعلومات التي تضمنها.

أيضا وطبقا لأحكام الفصل 19 من الأمر عدد 2728-2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001، قمنا بالفحوصات اللازمة وليس لدينا ملاحظات تتعلق بمطابقة مسك حسابات الأوراق المالية التي تصدرها الشركة للتراتب الجاري بها العمل.

وفقا لأحكام الفصل 3 من القانون عدد 94-117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المنقح بالقانون عدد 2005-96 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005، قمنا بفحص نظام الرقابة الداخلية المتعلقة بضبط القوائم المالية ولم نلاحظ وجود شيء يدل أن نظام الرقابة الداخلية لمؤسستكم يحتوي على إخلالات جوهرية من شأنها أن تؤثر على رأينا في ما يخص القوائم المالية للشركة.

تونس في 11 أبريل 2017

مراقب الحسابات

مكتب الزحاف وشركاه

محمود الزحاف





شركة حلويات الأغالبة سوبوكو

التقرير الخاص لمراقب الحسابات السنة المالية 2016

حضرات المساهمين،

طبقا لمقتضيات الفصول 200 وما بعده من مجلة الشركات التجارية، فإننا نتشرف بتقديم الاتفاقيات والمعاملات الخاضعة للفصول المذكورة أعلاه.

مع العلم أنه ليس من مشمولاتنا البحث بصفة خاصة ومعقدة عن وجود اتفاقيات ومعاملات ممكنة ولكن إعلامكم، اعتمادا على المعلومات المدرجة إلينا أو المتحصل عليها عبر إجراءات التدقيق، بالخصائص والصيغ الأساسية التي تضمنتها، دون الحكم عن ضرورتها أو صحتها. وإنه يرجع إليكم تقدير الفائدة المنتظرة من إبرام هذه الاتفاقيات وإنجاز هذه المعاملات قصد المصادقة عليها.

I. الاتفاقيات والمعاملات المبرمة خلال السنة المالية 2016:

1. اقتنتت شركة "سوبوكو" أسهم في شركة اللف المعدني الرفيع بمبلغ قدره 111 416,924 ديناراً.
2. ساهمت شركة "سوبوكو" في عملية الترفيع في رأس مال شركة "اللف المعدني الرفيع" بمبلغ قدره 8 500 000,000 ديناراً.
3. اقتنتت شركة "سوبوكو" سندات للخزانة أصدرتها الشركة التونسية لصناعة السميد بقيمة 1 500 000,000 ديناراً.
4. تحصلت شركة سوبوكو على قرض بنكي من التجاري بنك بقيمة 6 000 000,000 ديناراً.
5. الترفيع في المساهمة في المجمع المركزي للمبيعات إلى 20 000,000 ديناراً.
6. المساهمة في تكوين مجمع "أقرو ترايدنغ" بمبلغ 5 000,000 ديناراً.

II. الاتفاقيات والمعاملات المصادق عليها في السنوات السابقة والتي تواصل العمل بها خلال سنة 2016:

1. سخرت شركة "اللف المعدني الرفيع" أحد الإطارات في المقر الاجتماعي للقيام ببعض الأعمال الإدارية لفائدة شركتكم، وقد بلغت فوترة سنة 2016 باعتبار الأداء على القيمة المضافة 15 112,382 ديناراً.
2. إتفاقية بين شركة "سوبوكو" وشركة "أجاك كونسيلتنيغ" التي تتكفل بالقيام بمهمة التدقيق الداخلي ومراقبة التصرف وقد بلغ مجموع هذه المصاريف 53 951,600 ديناراً باعتبار الأداء على القيمة المضافة لسنة 2016.
3. عملية كراء مخزن من "شركة افريقيا للصناعة والتصدير" بمبلغ قدره 10 256,575 ديناراً سنوياً باعتبار الأداء على القيمة المضافة.

4. عملية كراء مخزن بجبل الجلود من "الشركة التونسية لصناعة السميد" بمبلغ قدره 12 392,000 ديناراً سنوياً باعتبار الأداء على القيمة المضافة. وقد بلغ نصيب شركتكم في الأعباء المشتركة 2 012,000 ديناراً لسنة 2016.

5. اتفاقية بين "المجمع المركزي للبيوعات" وشركة "سوبوكو" تتعلق بتحمل قسط من مصاريف المقر الاجتماعي ومصاريف التسويق، التمثيل والتسيير على حساب شركتكم ويبلغ مجموع هذه المصاريف 310 768,240 ديناراً باعتبار الأداء على القيمة المضافة لسنة 2016.

6. اتفاقية بين شركة "جديس" وشركة "سوبوكو" تتعلق بتحمل قسط من مصاريف التسويق والتمثيل على حساب شركتكم ويبلغ مجموع هذه المصاريف 14 076,367 ديناراً باعتبار الأداء على القيمة المضافة لسنة 2016. كما تم تخصيص مبلغ 157 493,254 ديناراً كأعباء للدفع.

اتفاقية بين "مؤسسات البشير خلف الله وشركاؤه" وشركة "سوبوكو" تتعلق بكراء المقر الاجتماعي وتحمّل قسط من اعباء إدارة وتسيير مبنى المقر الاجتماعي بمبلغ قدره 24 334,002 ديناراً باعتبار الأداء على القيمة المضافة لسنة 2016.

7. علاقات شراء وبيع مع "شركة اللف بالجنوب" و"مصنع اللف المعدني الرفيع" وشركة "ساتوب" وشركة "جديس" مفصلة كالتالي:

الشركة	مبلغ الشراءات باعتبار الأداء على القيمة المضافة	مبلغ البيوعات باعتبار الأداء على القيمة المضافة
شركة اللف بالجنوب	206 108,030	
مصنع اللف المعدني الرفيع	635 712,716	
شركة ساتوب	851 528,220	
جديس		305 764,030

8. فوترة كراء معدات تحميل "للمجمع المركزي للبيوعات" بمبلغ قدره 7 965,000 ديناراً باعتبار الأداء على القيمة المضافة لسنة 2016.

III. الإلتزامات والتعهدات من قبل الشركة لفائدة المسيرين:

الإلتزامات والتعهدات من قبل الشركة لفائدة المسيرين والمشار إليهم بالفصل 200 II § 5 من مجلة الشركات التجارية مفصلة كالتالي:

- إسناد جرایة سنوية إلى السيد الرئيس المدير العام للشركة بمبلغ قدره 52 358,984 ديناراً خام لسنة 2016 مع التمتع بوسيلة نقل واستخلاص كل مصاريف التنقل والتمثيل بالداخل وبالخارج، ومصاريف استعمال الهاتف وغيرها من مصاريف القيام بمهام التسيير.

كما أننا أثناء تفحصنا لحسابات شركتكم للسنة المالية 2016 لم نلاحظ وجود اتفاقيات وعمليات أخرى تقع تحت طائلة الفصل 200 وما بعده من مجلة الشركات التجارية.

تونس في 11 أفريل 2017

مراقب الحسابات

مكتب الزحاف وشركاؤه

محمود الزحاف



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK -ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nourra -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 25 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Chérif Ben ZINA (CMC-DFK International) et Mr.Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK).

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2016

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	90 520	104 337
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	272 416	292 801
Créances sur la clientèle	3	3 654 368	3 331 679
Portefeuille-titres commercial	4	835 510	1 025 460
Portefeuille d'investissement	5	461 904	441 618
Valeurs immobilisées	6	64 514	64 933
Autres actifs	7	40 640	59 366
TOTAL ACTIF		5 419 872	5 320 194
PASSIF			
Banque centrale et CCP		470 000	680 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	95 197	51 017
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	4 082 787	3 876 934
Emprunts et ressources spéciales	10	149 186	134 255
Autres passifs	11	67 670	46 143
TOTAL PASSIF		4 864 839	4 788 349
CAPITAUX PROPRES			
	12		
Capital		100 000	100 000
Réserves		408 838	374 188
Résultats reportés		7	12
Résultat de l'exercice		46 187	57 645
TOTAL CAPITAUX PROPRES		555 032	531 845
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 419 872	5 320 194

Etat des engagements hors bilan

Exercice clos le 31 décembre 2016

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2016	31.12.2015
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	499 920	468 774
Crédits documentaires	275 191	288 813
Actifs donnés en garantie	470 000	680 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 245 111	1 437 587
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	150 511	230 315
Engagements sur titres	500	611
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	151 011	230 926
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	373 203	370 669

Etat de résultat

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2016

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	13	240 011	231 162
Commissions (en produits)	14	54 618	48 236
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	15	68 096	66 824
Revenus du portefeuille d'investissement	16	19 464	19 125
Total produits d'exploitation bancaire		382 189	365 347
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	17	160 116	155 735
Commissions encourues		9 723	9 510
Total charges d'exploitation bancaire		169 839	165 245
PRODUIT NET BANCAIRE		212 350	200 102
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	18	(33 078)	(23 645)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	19	(6 672)	(4 500)
Autres produits d'exploitation		108	110
Frais de Personnel	20	(74 207)	(65 001)
Charges générales d'exploitation	21	(35 555)	(33 777)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(11 769)	(12 028)
RESULTAT D'EXPLOITATION		51 177	61 261
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		150	(553)
Impôt sur les bénéfices		(1 747)	(3 063)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		49 580	57 645
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	22	(3 393)	
RESULTAT NET DE LA PERIODE		46 187	57 645
Effets des modifications comptables (net d'impôts)			
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		46 187	57 645

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2016
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		368 176	332 992
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(168 888)	(170 455)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		10 087	(9 199)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(339 983)	(220 577)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		212 290	325 659
Titres de placement		191 996	69 523
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(71 318)	(63 741)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(28 509)	(36 042)
Impôt sur les sociétés		(2 523)	(2 029)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		171 328	226 131
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		19 649	15 816
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(26 554)	(36 850)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(10 375)	(11 503)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(17 281)	(32 537)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		(8 347)	(8 347)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		22 834	(7 236)
Dividendes versés		(23 000)	(23 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(8 513)	(38 583)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		145 535	155 011
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(395 302)	(550 313)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	23	(249 767)	(395 302)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2016, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2016, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ **Provisions collectives :**

Provisions collectives:

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2015.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2016. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2016 sur la même proportion en 2015. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
 - L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique**

En application de la circulaire BCT n°2015-12, la banque a maintenu la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 90 520 KDT au 31 décembre 2016 contre 104 337 KDT au 31 décembre 2015 soit une diminution de 13 817 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Caisse	31 396	30 913
Compte courant BCT	59 083	73 399
Compte courant postal	20	20
IBS Transport de fonds	17	-
Traveller's Chèques	4	5
Total	90 520	104 337

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 272 416 KDT au 31 décembre 2016 contre 292 801 KDT au 31 décembre 2015 soit une diminution de 20 385 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
DAV auprès des banques	69 599	94 318
Prêts BCT	32 197	42 354
Prêts en devises	92 116	25 000
Prêts interbancaires	26 000	68 964
Prêts accordés aux établissements financiers	42 721	48 881
C.C.ste de leasing	8 849	12 282
Créances rattachées	934	1 002
Total	272 416	292 801

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
DAV auprès des banques	69 599	-	-	-	69 599
Prêts BCT	32 197	-	-	-	32 197
Prêts interbancaires	26 000	-	-	-	26 000
Prêts en devises	55 729	36 387	-	-	92 116
Prêts accordés aux établissements financiers	42 721	-	-	-	42 721
C.C.ste de leasing	8 849	-	-	-	8 849
Créances rattachées	934	-	-	-	934
Total	236 029	36 387	-	-	272 416

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2016 un solde net de 3 654 368 KDT contre 3 331 679 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 322 689 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires débiteurs	445 560	426 757
Portefeuille Escompte	328 024	323 641

Crédits à la clientèle non échus	2 794 670	2 519 046
Créances douteuses et litigieuses	165 805	148 274
Produits à recevoir	24 142	20 866
Produits perçus d'avance	-4 965	(5 160)
Créances impayées	169 586	141 291
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 922 822	3 574 715
Avances sur placements à terme	10 954	14 133
Créances rattachées sur avances placements à terme	4 539	6 431
Autres créances	1 683	2 476
Total Autres créances	17 176	23 040
Total brut des créances sur la clientèle	3 939 998	3 597 755

A déduire couverture :

Agios réservés	(66 847)	(55 917)
Provisions	(218 783)	(210 159)
Total Provisions et agios	(285 630)	(266 076)

Total net des créances sur la clientèle	3 654 368	3 331 679
--	------------------	------------------

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	395 254	50 306	445 560
Portefeuille Escompte	327 912	112	328 024
Créances sur la clientèle non échues	2 718 979	75 691	2 794 670
Créances douteuses et litigieuses	0	165 805	165 805
Produits à recevoir	22 815	1 327	24 142
Produits perçus d'avance	-4 965	0	-4 965
Créances impayées	96 867	72 719	169 586
Total engagement bilan	3 556 861	365 960	3 922 822
Engagements hors bilan	591 012	656	591 668
Total engagement brut	4 147 873	366 616	4 514 489
Agios réservés	-1 981	-64 866	-66 847
Provisions	-20 931	-197 852	-218 783
Total agios réservés et provisions	-22 912	-262 718	-285 630
Total engagement net	4 124 961	103 898	4 228 859

Note 4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 835 510 KDT au 31 décembre 2016, contre 1 025 460 KDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 189 950 KDT.

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Bons de Trésor	809 762	999 157
Décotes	-1 992	(4 558)
Primes	5 441	7 465
Créances et dettes rattachées	22 299	23 396
Total	835 510	1 025 460

Ventilation du Portefeuille-titres commercial par devise :

Désignation	Dinar	Devises	Total
Bons de Trésor	609 044	200 718	809 762
Décotes	-425	-1 567	-1 992
Primes	1 821	3 620	5 441
Créances et dettes rattachées	17 491	4 808	22 299
Total	627 931	207 579	835 510

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

5.1 Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2016 à 461 904 KDT contre 441 618 KDT à fin 2015, soit une augmentation nette de 20 287 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Titres d'investissement	104 348	110 356
SICAR Fonds gérés	307 346	283 530
Parts dans les entreprises liées	30 728	29 573
Titres de participations	37 556	29 966
Participation en rétrocession	1 630	1 630
Créances rattachées	16 258	15 356
Total brut du portefeuille d'investissement	497 866	470 411
Provisions	-30 275	(23 604)
Plus-value réservées	-5 686	(5 189)
Total provisions et plus-value réservées	-35 961	(28 793)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	461 904	441 618

5.2 Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Désignation	Valeur Brute 31.12.15	Créances rattachées 31.12.15	Total 31.12.15	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31.12.16	Créances rattachées 31.12.16	Total 31.12.16	Provision & Agios 2015	Dotation	Reprise	Provision & Agios 2016	VCN 31.12.16
Titres d'investissement	110 356	3 267	113 623	12 850	18 858	104 348	3 188	107 536	0	0	0	0	107 536
SICAR Fonds gérés	283 530	6 900	290 430	35 500	11 684	307 346	7 383	314 729	17 490	5 477	0	22 967	291 763
Titres de participations	29 573	0	29 573	7 983	0	37 556	0	37 556	2 492	1 217	38	3 671	33 885
Parts dans les entreprises liées	29 966	0	29 966	762	0	30 728	0	30 728	1 992	15	0	2 007	28 721
Participation en rétrocession	1 630	5 189	6 819	0	0	1 630	5 686	7 316	6 819	497	0	7 316	0
Total	455 055	15 356	470 411	57 095	30 542	687 070	16 258	497 866	28 793	7 206	38	35 961	461 905

5.3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement ont totalisé un montant brut de 104 348 KDT au 31 décembre 2016, et sont composés comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK 2006	200	20 000
AMEN BANK SUB 2010	2 099	35 000
AMEN BANK 2011/1	1 000	20 000
ATL 2015/1	3 200	40 000
ATL 2010/2	450	22 500
ATTIJARI BANK	286	10 000
BH Subordonné 2015	3 200	40 000
BH 2009	2 076	30 000
BTE 2010	1 720	43 000
BTE 2011	3 000	50 000
BNA 2011	5 000	50 000
CIL SUB/08	600	10 000
UIB SUB 2015	2400	30 000
FCC BIAT 1	541	5 000
FCC BIAT 2	1387	5 500
UIB 2011	1 000	20 000
STB 2011	2 142	50 000
ATL 2011	3 000	50 000
ATL 2012-1	800	40 000
TSIE LEASING 2012-1	400	20 000
BTK 2012-1	800	40 000
CDC2012	10 000	-
CIL 2012	600	15 000
TUNISIE LEASING SUB 2013	1 200	30 000
EL WIFACK LEASING	1 200	30 000
BH 2013/1	3 997	70 000
AIL	800	20 000
TUNISIE LEASING 2013-1	800	20 000
UNIFACTOR 2013	1 200	30 000
ATL 2013/2	4 000	50 000
ATL 2014/2	2 400	40 000
Emprunt National	30 000	300 000
UNIFACTOR 2015	2 000	20 000
HANIIBAL LEASE 2015/2	2 000	20 000
ATL 2015/2	2 850	28 500
BH SUB 2016/1 TV	2 000	20 000
BH SUB 2016/1 TF	1 000	10 000
SERVICOM 2016	2 000	20 000
HANNIBAL LEASE 2016/2	1 000	10 000
Total	104 348	

5.4 SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 307 346 KDT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31/12/2016
Fonds ATD SICAR	295 937	7 036	302 973	18 408
Fonds CHALLENGE SICAR	9 051	-	9 051	3 986
Fonds STB SICAR	180	-	180	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	-	928	393
Fonds SENED SICAR	1 250	-	1 250	-
Total	307 346	7 036	314 382	22 967

5.5 Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 30 728 KDT au 31 décembre 2016. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2016
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	87,62%	1 998	72
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	135
ATI	3 077	486 425	42,11%	-	170
ATL	17 530	8 154 021	32,62%	-	1 794
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	306	3 059	13,90%	-	-
SANADET SICAV	90	900	0,07%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,64%	-	8
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,93%	-	-
SARI	66	659	2,00%	-	5
UNIFACTOR	1 047	209 243	6,97%	-	105
IRADET 20	70	7 000	14,52%	-	2
IRADETT 50	70	7 000	15,51%	-	1
IRADETT100	70	7 000	37,10%	-	1
IRADETT CEA	70	7 000	26%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,20%	-	0
SALAMETT PLUS	70	7 000	1,16%	-	3
Total	30 728			2 007	2 302

5.6 Titres de participation

Les titres de participation ont totalisé un montant brut de 37 556 KDT au 31 décembre 2016. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions
TUNISIE CLEARING	185	41 108	3,33%	0
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	0
COTUNACE	223	2 485	1,15%	0
STE MON TUNISIE	231	4 279	8,56%	0
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	324
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	0
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	0

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	0
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	0
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	110
I B S	400	235 567	16,90%	0
FCPR CAPITALEASEFUND2	1 000	10 000	22,47%	30
SIBTEL	208	2 741	5,44%	0
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	0
STPI	500	5 000	12,50%	0
SWIFT	5	9	0,01%	0
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	16
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	0
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	199
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	230
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	69
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 697	2 000	20,15%	477
FCPR INTECH	1 500	2 000	8,70%	732
FCPR ATID FUND	1 000	1 000	15,15%	82
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	249
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	0
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	0
FCP SMART EQUITY 2	501	524	10,47%	0
FINAOSICAV	250	2 500	4,8%	0
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	0
Visa INC	470	9 580		0
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Medenine	70	700	3,50%	0
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	100
FCPR "ALTER MED"	3 635	1 500	10,87%	685
FCPR "TDF 2"	4030	399	20,57%	0
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,67%	0
FCPR MAXULA CROI ENTP	3 000	3 000	34,19%	0
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	2,5%	0
FCPR TDF 3	3 000	300	38,96%	0
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	19,2%	0
Total	37 555			3 671

5.7 Participations en rétrocession

Les participations en rétrocession ont totalisé un montant brut de 1 630 KDT au 31 décembre 2016. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Créances rattachées	Provisions Au 31/12/2016	Plus-value courue et réservée	Pourcentage de détention
SHTS	662	66 250	2 497	662	2 497	6,22%
SMALT INVESTMENT	100	1 000	318	100	318	4,76%

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Créances rattachées	Provisions Au 31/12/2016	Plus-value courue et réservée	Pourcentage de détention
PRIMAVERA	395	3 945	1 640	395	1 640	5,0%
BIFECTA	250	25 000	745	250	745	18,52%
STE EX TOURISTIQUE	87	875	234	87	234	4,21%
FLAMINGO BEACH	135	13 500	252	135	252	16,56%
Total	1 630		5 686	1 630	5 686	

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2016 à 64 514 KDT contre 64 933 KDT au 31 décembre 2015.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.15	Acquisition	Cession	VB au 31.12.16	Amortissements cumulés au 31.12.2016	Reprises 2016	V Nette au 31.12.16
Terrains	5 036	0	0	5 036	0	0	5 036
Immeubles	25 515	0	0	25 515	13 896	0	11 619
Matériels et Mobiliers	7 711	369	3	8 077	5 355	1	2 723
Matériels informatiques	34 743	1 842	4	36 581	28 595	3	7 989
Matériels roulants	9 174	704	169	9 709	6 863	484	3 330
Matériels de sécurité	4 384	110	6	4 488	2 086	1	2 403
Logiciels informatiques	20 720	5 968	0	26 688	18 377	0	8 311
AAI	46 042	2 046	0	48 088	33 114	0	14 974
Autres Immobilisations	8 675	7 407	7888	8 194	65	0	8 129
Total	162 000	18 446	8 070	172 376	108 351	489	64 514

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève fin 2016 à 40 640 KDT contre 59 366 KDT fin 2015, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Comptes d'attente	16 234	35 233
Crédits & Avances aux Personnels	18 236	18 441
Impôts Actif	3 192	3 778
Charges à répartir	1 479	736
Stocks Imprimés & Fournitures	1 178	857
Crédits pris en charge par l'Etat	321	321
Total	40 640	59 366

7.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 479 KDT au 31 décembre 2016 contre un montant de 736 KDT à fin 2015 soit une augmentation de 743 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2016	Résorptions cumulées Déc-15	Résorption Exercice 2016	Résorptions cumulées Déc-16	V.NettoDéc 2016
Autres charges à répartir	2 996	924	593	1 517	1 479
Total	2 996	924	593	1 517	1 479

3.2 PASSIF

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 51 017 KDT au 31 décembre 2015 à 95 197 KDT au 31 décembre 2016.

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Emprunts	75 785	30 457
Dépôts à vue	15 905	20 545
Dettes rattachées	3 507	13
Autres dépôts à affecter	-	2
Total	95 197	51 017

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts en devises	39 398	36 387	-	-	75 785
Dépôts à vue	15 905	-	-	-	15 905
Dettes rattachées	3 507	-	-	-	3 507
Autres dépôts à affecter	-	-	-	-	-
Total	58 810	36 387	-	-	95 197

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 4 082 787 KDT au 31 décembre 2016 contre 3 876 934 KDT au 31 décembre 2015.

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Dépôts à vue	1 372 768	1 358 154
Dépôts à Terme	1 595 012	1 533 482
Comptes d'épargne	890 793	789 608
Autres sommes dues à la clientèle	211 725	183 041
Dettes rattachées	12 489	12 649
Total	4 082 787	3 876 934

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 372 768	-	-	-	1 372 768
Dépôts à Terme	1 151 633	376 206	67 173	-	1 595 012
Comptes d'épargne	890 793	-	-	-	890 793
Autres sommes dues à la clientèle	211 725	-	-	-	211 725
Dettes rattachées	12 489	-	-	-	12 489
Total	3 639 408	376 206	67 173	-	4 082 787

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 149 186 KDT au 31 décembre 2016 contre 134 255 KDT au 31 décembre 2015 soit une augmentation de 14 931 KDT.

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Emprunt obligataire	51 759	60 107
Lignes de crédit extérieures	92 324	69 522
Dotations FONAPRA	1 644	1 644

Dotation FOPRODI	322	290
Intérêts courus	3137	2 692
Total	149 186	134 255

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire	-	7 647	20 784	23 328	51 759
Lignes de crédit extérieures	905	8 280	39 549	43 590	92 324
Dotation FONAPRA	1 644	-	-	-	1 644
Dotation FOPRODI	322	-	-	-	322
Intérêts courus	3 137	-	-	-	3 137
Total	6 008	15 927	60 333	66 918	149 186

Note 11 : Autres passifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2016 à 67 670 KDT contre 46 143 KDT à fin 2015, soit une augmentation de 21 527 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2016	31.12.2015
Frais liés au Personnel	20 689	17 503
Divers frais à payer	12 266	11 306
Impôts Passifs	16 002	13 012
Provisions pour risques et charges	10 919	9 519
Comptes D'attente	7 795	(5 198)
Total	67 670	46 143

3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2016, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2016 ont atteint 555 032 KDT fin 2016 contre 531 845 KDT fin 2015, soit une augmentation de 23 187 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2015 Avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	68 945	158 145	2 790	1 185	13	57 645	531 845
Réserves à régime spécial devenues disponibles					25 520	(28 870)				3 350	0
- Réserve pour réinvestissement						38 000				(38 000)	0
-Dividendes										(23 000)	(23 000)
-Résultats reportés									(6)	6	0
Résultat net 31.12.2016										46 187	46 187
Solde au 31.12.2016	100 000	128 904	10 000	4 219	94 465	167 275	2 790	1 185	7	46 187	555 032

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 13 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 240 011 KDT au cours de l'Exercice 2016 contre un montant de 231 162 KDT au cours de l'Exercice 2015.

Désignation	2016	2015
Intérêts sur crédit CT & MLT	193 751	182 060
Intérêts sur comptes courants débiteurs	40 445	44 378
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	1 201	2 023
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	4 614	2 701
Total	240 011	231 162

Note 14 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 54 618 KDT au cours de l'exercice 2016 contre un montant de 48 236 KDT au cours de l'exercice 2015 :

Désignation	2016	2015
Commissions sur comptes et moyens de paiement	31 044	26 455
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 089	8 548
Récupérations et autres commissions	11 583	10 492
Commissions sur opérations internationales	2 902	2 741
Total	54 618	48 236

Note 15 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 68 096 KDT au cours de l'exercice 2016 contre un montant de 66 824 KDT au cours de l'exercice 2015.

Désignation	2016	2015
Produits sur Bons de Trésor	54 505	55 327
Décote sur titres de transactions	2 259	(1 646)
Prime sur titres de transactions	-2 020	2 425
Gains sur portefeuille-titres commercial	54 743	56 106
Profit/ Perte sur opérations de change	1 116	1 161
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	6 136	45 035
Profit/ Perte sur positions de change à terme	6 101	(35 478)
Gains sur opérations financières	13 353	10 718
Total	68 096	66 824

Note 16 : Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 19 464 KDT au cours de l'exercice 2016 contre un montant de 19 125 KDT au cours de l'exercice 2015 soit une augmentation de 339 KDT :

Désignation	2016	2015
Produits de valeurs mobilières	9 189	9 591
Produits sur participations en portage et fonds gérés	10 275	9 534
Total	19 464	19 125

Note 17 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 160 116 KDT au cours de l'exercice 2016 contre un montant de 155 735KDT au cours de l'exercice 2015.

Désignation	2016	2015
Intérêts sur dépôts à terme	52 133	55 888
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	59 142	53 225
Intérêts sur comptes d'épargne	30 217	27 431
Intérêts sur dépôts à vue	13 030	13 289
Intérêts sur ressources spéciales et emprunt obligataire	5 594	5 902
Total	160 116	155 735

Note 18 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 33 078 KDT au cours de 2016 contre un montant de 23 645 KDT au cours de 2015 se détaillant ainsi :

Désignation	2016	2015
Dotations aux provisions sur créances et passifs	32 411	27 312
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	5 167	15 789
Dotations/reprises aux provisions collectives	1 385	1 346
Frais et pertes sur créances	1 445	2 026
Radiation de créances	21 609	-
Reprises sur provisions	(28 939)	(22 828)
Total	33 078	23 645

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 6 672 KDT au cours de 2016 contre un montant de 4 500 KDT au cours de 2015 se détaillant ainsi :

Désignation	2016	2015
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	6 792	5 469
Plus-value sur cession de titres de participations	-	45
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(120)	(1 014)
Total	6 672	4 500

Note 20 : Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 74 207 KDT au cours de l'Exercice 2016 contre un montant de 65 001 KDT au cours de l'Exercice 2015 soit une augmentation de 9 206 KDT.

Note 21 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 35 555 KDT à fin de l'exercice 2016 contre un montant de 33 777 KDT à fin de l'exercice 2015 soit une augmentation de 1 778 KDT.

Note 22 : Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Contribution conjoncturelle	3 393	-
Total	3 393	-

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 23 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2016 un solde de (249 767) KDT contre un solde de (395 302) KDT au 31 décembre 2015 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	91 731	104 825
Dépôts et avoires auprès des correspondants étrangers	53 972	74 012
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(395 472)	(574 139)
Total	(249 767)	(395 302)

4. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 24 : Réinvestissements exonérés :

Au titre du résultat de l'exercice 2016, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 43 000 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 15 050 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Le dit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2018 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 25 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Exercice 2016	Exercice 2015
Avantages à court terme	2 681	2 489
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Paiement en actions	-	-
Total	2 681	2 489

Note 26 : Transactions avec les parties liées

- L'encours total au 31.12.2016 des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 135 120 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement Bilan	Engagement Hors Bilan	Total
Groupe BAYAH	81 462	5 058	86 520
Groupe BEN SEDRINE	6 962	10	6 972
Groupe ABBES	5 919	21 404	27 323
Groupe RIDHA ZERZERI	12 490	24	12 514
Groupe BRAHIM ANANE	1 791	0	1 791
Total	108 624	26 496	135 120

- L'encours total au 31.12.2016 des engagements du Directeur Général Adjoint s'élève à 204 KDT.
- L'encours total au 31.12.2016 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 25 596 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	8 849
CODIS	8 688
ArabTunisianLease	7 018
ATD SICAR	1 041
Total	25 596

- L'encours total des emprunts obligataires au 31.12.2016 sur les entreprises liées s'élève à 19 900 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	3 200
ArabTunisianLease	16 700
Total	19 900

- L'encours au 31.12.2016 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit:

Groupe Arab Bank	Montant
Prêts et comptes courants	43 086
Emprunts et comptes courants	(6 031)

- L'ATB a conclu en 2016 avec ArabTunisianDéveloppement SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, deux nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque d'un montant respectif de 32 000 KDT et 3 500 KDT portant le montant total des fonds débloqués de 272 121 KDT à 295 937 KDT au 31.12.2016.

L'ATD SICAR perçoit au titre des deux conventions les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 0,9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
- Une commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 87,62% du capital au 31.12.2016. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,07% du capital au 31.12.2016. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 14,52% du capital au 31.12.2016. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 20, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 15,51% du capital au 31.12.2016. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 37,10% du capital au 31.12.2016. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 100, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 26% du capital au 31.12.2016. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,2% du capital au 31.12.2016. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 1,16% du capital au 31.12.2016. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,98% du capital au 31.12.2016. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,64% du capital au 31.12.2016. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB

détient 30% du capital au 31.12.2016, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume

ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 7 Mai 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank , comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 555 032 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 46 187 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur le fait que la banque a fait l'objet, au cours de l'exercice 2016, d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2009-2014. Cette vérification a donné lieu à une première notification en date du 23 Septembre 2016. Compte tenu des réponses à la notification de redressement envoyées aux autorités de contrôle en date du 4 novembre 2016, la banque a reçu le 2 Mai 2017 une deuxième notification pour un montant de 10 828 KDT dont 3 085 KDT en pénalités. Une provision pour risque a été constituée sur la base de l'évaluation faite par le conseiller fiscal de la banque.

Il est à signaler, ou outre, qu'une deuxième réponse est en cours de préparation par la banque dans la mesure où cette dernière conteste un certain nombre de chefs de redressement.

A la date du présent rapport, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de formuler des recommandations pour l'amélioration du système de contrôle interne de la banque qui ont été consignées dans notre rapport sur le contrôle interne. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08 Mai 2017

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z-KPMG
Moncef BOUSSANOUGUA
ZAMMOURI

C.M.C-DFK
Chérif BEN ZINA

ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues en 2016

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2016 des obligations émises par l'ATL, dans laquelle elle détient 32,62% du capital, pour un montant de 2 850 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 160 KDT.

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2016 des obligations émises par UNIFACTOR, dans laquelle elle détient 6,97% du capital, pour un montant de 2 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 112 KDT.

L'Arab Tunisian Bank a conclu deux conventions de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATD SICAR », en vertu des quelles elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 32 000 KDT et l'autre fonds pour 3 500 KDT.

En contrepartie, la société « ATD SICAR » perçoit une commission annuelle hors taxes de 0,9% l'an prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice.

En plus de cette commission, la « ATD SICAR » perçoit une commission de performance égale à 10% du montant des plus-values et des produits des placements encaissés par l'ATB et une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds

En dehors de ces conventions, votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2016 à 3 200 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 218 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%), les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31 décembre 2016, à 295 937 KDT (y compris les fonds réinvestis en 2016). La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2016 s'élève à 4 997 KDT TTC.

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2016 à 16 700 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 1 208 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 20	14,52%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT 50	15,51%	
FCP IRADETT 100	37,10%	
FCP IRADETT CEA	26,00%	
FCP SALAMETT CAP	0,20%	
FCP SALAMETT PLUS	1,16%	
ARABIA SICAV	87,622%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
SANADETT SICAV	0,07%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
AXIS TRESORERIE SICAV	0,64%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,93%	

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Le Directeur Général Adjoint reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.
- Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(EN KDT)

LIBELLE	Direction générale		Directeur général adjoint		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	1 992	117	314	27	31	-	347	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total rémunérations	1 992	117	314	24	31	-	347	-

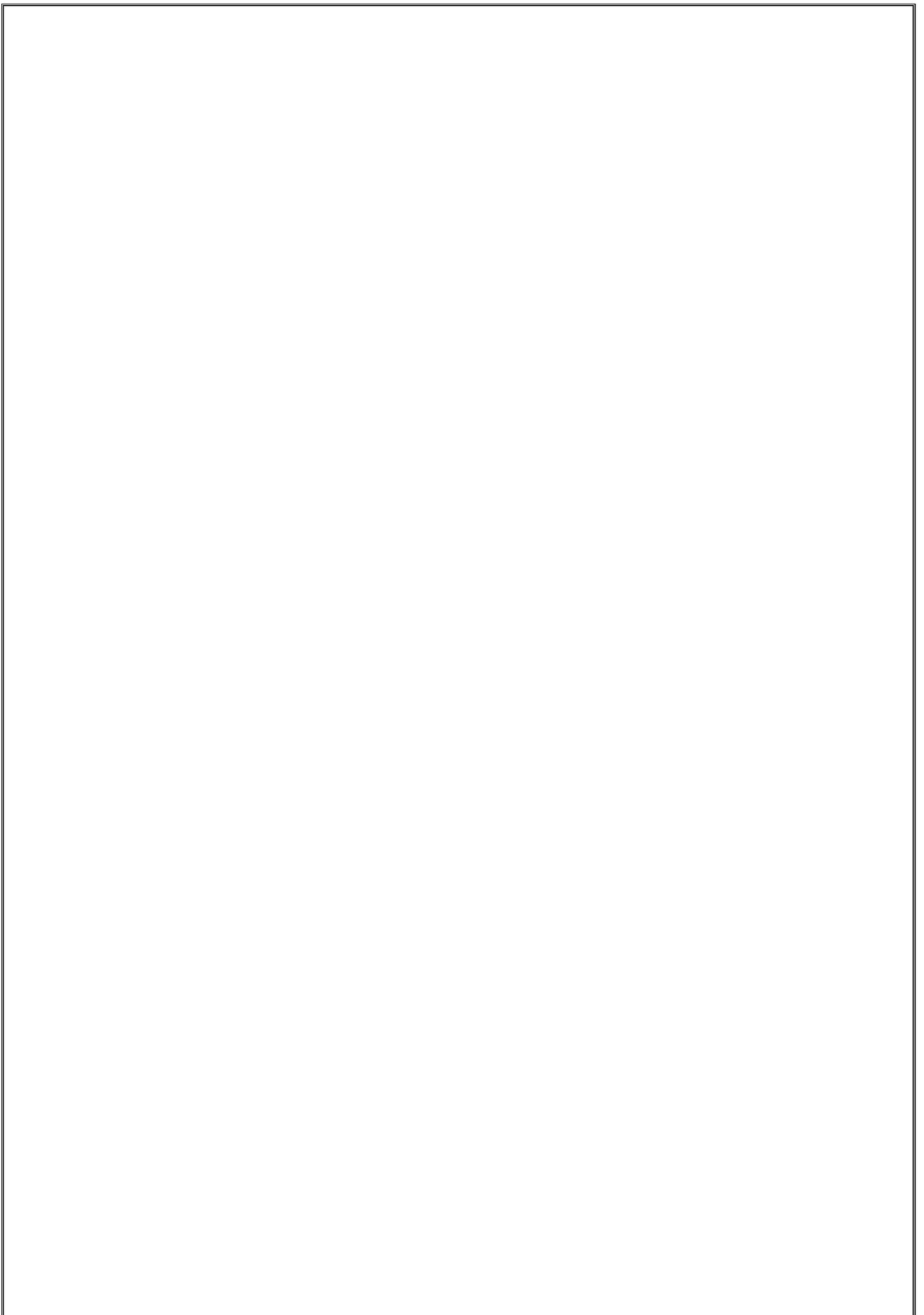
En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 08 Mai 2017

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z-KPMG
Moncef BOUSSANOUGUA
ZAMMOURI

C.M.C-DFK
Chérif BEN ZINA



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 22 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Anis SMAOUI .

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2016

B I L A N

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015	* Variations	
				Volume	(%)
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	246 320	85 771	160 549	187,2
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	236 389	145 811	90 578	62,1
3- Créances sur la clientèle	4.3	7 371 767	6 818 824	552 943	8,1
<i>a- Comptes débiteurs</i>		<i>1 142 169</i>	<i>1 110 052</i>	<i>32 117</i>	<i>2,9</i>
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>		<i>5 881 979</i>	<i>5 352 037</i>	<i>529 942</i>	<i>9,9</i>
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>		<i>329 056</i>	<i>336 969</i>	<i>-7 913</i>	<i>-2,3</i>
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>		<i>18 563</i>	<i>19 766</i>	<i>-1 203</i>	<i>-6,1</i>
4- Portefeuille-titres commercial *	4.4	40 768	62 087	-21 319	-34,3
5- Portefeuille d'investissement *	4.5	1 280 497	931 284	349 213	37,5
6- Valeurs immobilisées	4.6	87 448	85 776	1 672	1,9
7- Autres actifs	4.7	176 756	219 063	-42 307	-19,3
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation *</i>		<i>73 147</i>	<i>124 247</i>	<i>-51 100</i>	<i>-41,1</i>
<i>b- Autres</i>		<i>103 609</i>	<i>94 816</i>	<i>8 793</i>	<i>9,3</i>
TOTAL ACTIF		9 439 945	8 348 616	1 091 329	13,1
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP	4.8	618 913	578 209	40 704	7,0
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	313 392	214 124	99 268	46,4
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	7 025 567	6 247 322	778 245	12,5
<i>a- Dépôts à vue</i>		<i>1 850 982</i>	<i>1 706 841</i>	<i>144 141</i>	<i>8,4</i>
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>		<i>5 174 585</i>	<i>4 540 481</i>	<i>634 104</i>	<i>14,0</i>
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	428 479	301 266	127 213	42,2
<i>a- Emprunts matérialisés</i>		<i>129 821</i>	<i>31 769</i>	<i>98 052</i>	<i>308,6</i>
<i>b- Autres fonds empruntés</i>		<i>298 658</i>	<i>269 497</i>	<i>29 161</i>	<i>10,8</i>
<i>c- Ressources spéciales</i>		<i>298 658</i>	<i>269 497</i>	<i>29 161</i>	<i>10,8</i>
5- Autres passifs	4.12	276 740	371 423	-94 683	-25,5
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>		<i>18 238</i>	<i>11 849</i>	<i>6 389</i>	<i>53,9</i>
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		<i>165 265</i>	<i>271 190</i>	<i>-105 925</i>	<i>-39,1</i>
<i>c- Autres *</i>		<i>93 237</i>	<i>88 384</i>	<i>4 853</i>	<i>5,5</i>
TOTAL PASSIF		8 663 091	7 712 344	950 747	12,3
CAPITAUX PROPRES					
1- Capital social	4.13	160 000	160 000	0	0,0
2- Réserves	4.13	345 172	319 192	25 980	8,1
3- Actions propres	4.13	-1 372	-1 372	0	0,0
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	4.13	54	97	-43	-44,3
6- Résultat de l'exercice	4.13	140 000	25 355	114 645	452,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES		776 854	636 272	140 582	22,1
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		9 439 945	8 348 616	1 091 329	13,1

* Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015	Variations	
				Volume	(%)
PASSIFS EVENTUELS					
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 038 934	1 044 082	-5 148	-0,5
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		246 670	344 507	-97 837	-28,4
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		632 264	539 575	92 689	17,2
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	0	
HB2- Crédits documentaires		679 453	544 394	135 059	24,8
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		54 252	31 846	22 406	70,4
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		625 201	512 548	112 653	22,0
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	549 000	578 000	-29 000	-5,0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 267 387	2 166 476	100 911	4,7
ENGAGEMENTS DONNES					
HB4- Engagements de financement donnés	5.3	430 656	213 798	216 858	101,4
<i>Crédits notifiés et non utilisés</i>		430 656	213 798	216 858	101,4
HB5- Engagements sur titres	5.4	4 041	2 982	1 059	35,5
<i>a - Participations non libérées</i>		4 041	2 982	1 059	35,5
<i>b - Autres</i>					
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		434 697	216 780	217 917	100,5
ENGAGEMENTS RECUS					
HB7- Garanties reçues	5.5	3 180 361	2 879 805	300 556	10,4
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		3 180 361	2 879 805	300 556	10,4

ETAT DE RESULTAT
(Période du 01/01 au 31/12/2016)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015 *	Variations	
				Volume	(%)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	516 822	502 497	14 325	2,9
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		6 234	6 421	-187	-2,9
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		487 504	475 687	11 817	2,5
<i>c - Autres intérêts & revenus assimilés</i>		23 084	20 389	2 695	13,2
PR2- Commissions (en produits)	6.2	69 722	57 002	12 720	22,3
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. Financières *	6.3	19 400	20 568	-1 168	-5,7
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement *	6.4	68 875	39 843	29 032	72,9
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		674 819	619 910	54 909	8,9
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	292 697	281 848	10 849	3,8
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		48 064	58 323	-10 259	-17,6
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		238 672	218 703	19 969	9,1
<i>c - Emprunts & ressources spéciales</i>		5 506	4 200	1 306	31,1
<i>d - Autres intérêts & charges</i>		455	622	-167	-26,8
CH2- Commissions encourues		3 308	2 775	533	19,2
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		296 005	284 623	11 382	4,0
PRODUIT NET BANCAIRE		378 814	335 287	43 527	13,0
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-109 519	-208 623	99 104	-47,5
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	86 587	88 422	-1 835	-2,1
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		581	982	-401	-40,8
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	162 351	154 608	7 743	5,0
CH7- Charges générales d'exploitation (-)	6.9	34 350	29 693	4 657	15,7
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		5 289	5 367	-78	-1,5
RESULTAT D'EXPLOITATION		154 473	26 400	128 073	485,1
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	170	228	-58	-25,4
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.11	10 858	1 273	9 585	752,9
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		143 785	25 355	118 430	467,1
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires (-)		3 785			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		140 000	25 355	114 645	452,2

* Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Période du 01/01 au 31/12/2016)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015	Variations	
				Volume	(%)
ACTIVITES D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		586 584	576 759	9 825	1,7
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-284 904	-271 536	-13 368	4,9
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-2 100	5 500	-7 600	-138,2
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-673 161	-125 542	-547 619	436,2
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		768 741	369 250	399 491	108,2
6- Titres de placement		-74	-1 017	943	-92,7
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-153 446	-154 333	887	-0,6
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-92 000	15 483	-107 483	-694,2
9- Impôt sur les sociétés		-938	-8 124	7 186	-88,5
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	148 702	406 440	-257 738	-63,4
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		62 137	25 248	36 889	146,1
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement *		-339 415	-404 984	65 569	-16,2
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-6 961	-34 552	27 591	-79,9
4- Gains & Plus-values sur titres de participations		96 146	93 818	2 328	2,5
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	-188 093	-320 470	132 377	-41,3
ACTIVITES DE FINANCEMENT					
1- a - Rachat actions propres		0	-5	5	-100,0
b - Emission d'actions					
2- Emission d'emprunts		100 000		100 000	
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	0	0,0
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		29 397	-67 792	97 189	-143,4
5- Dividendes versés		-34	-39	5	-12,8
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	126 028	-71 171	197 199	-277,1
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		86 637	14 799	71 838	485,4
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période *		-534 717	-549 516	14 799	2,7
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE *	7.4	-448 080	-534 717	86 637	16,2

* Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 171 agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2016 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 074 538	80 372 690	50,23%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Société Tunisienne du Sucre	47 733	238 665	0,15%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,07%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 323 771	21 618 855	13,51%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	829 536	4 147 680	2,59%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 200 408	16 002 040	10,00%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 567 512	37 837 560	23,65%
AUTRES ACTIONNAIRES	833 771	4 168 855	2,61%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance finale, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;

- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement (FCP et FCPR).

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre :

a/ Participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés : avant 2015, ces titres étaient évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

Depuis 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

b/ Participation avec sortie libre : l'évaluation de ces titres est faite en se basant sur La valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

A la fin de chaque période comptable, les encours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, **maternité**, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Faits marquants de l'exercice 2016 :

- Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 29/08/2016, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 100.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4 et/ou TMM+1,95 % pour la catégorie A et au taux de 7,55 et/ou TMM+2,1 % pour la catégorie B et ce suite à l'autorisation de l'AGO réunie le 29/06/2016 d'émettre par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200.000 mDT.

- Courant l'année 2016, la BNA a procédé à la cession de 5.189.400 actions détenues dans le capital de la "SFBT" pour un prix de cession de 100.623 mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 96.141 mDT.

- La banque a procédé à la cession à la SOFINREC d'un lot de créances compromises s'élevant à 101.753 mDT dont 9.296 mDT d'intérêts.

Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées s'élèvent respectivement à 83.513 mDT et 8.786 mDT.

- La BNA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite à un contrôle fiscal approfondi qui s'est déroulé en 2016 au titre de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014.

Les résultats du contrôle fiscal notifiés à la banque en date du 22 décembre 2016 ont conclu à un redressement de l'impôt de 23.013 mDT en principal et en intérêts. La banque a notifié sa réponse à l'administration fiscale dans les délais légaux et a accepté une partie de la taxation qui a donné lieu à la constatation d'une provision d'un montant de 6.900 mDT au 31 décembre 2016.

- En vertu des dispositions de l'article 49 de la loi n°2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017, la banque a procédé à la constatation de la contribution exceptionnelle parmi les pertes extraordinaires, pour un montant de 3.867 mDT.

3.8. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

- Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2015
Chèques à créditer	AC7A	PA5C	30 816
Chèques à créditer à recycler	AC7A	PA5C	5 777

- Afin de se conformer à la Norme Comptable NCT 25, la BNA a procédé au reclassement d'une partie des BTA en titres d'investissement. Les soldes au 31 décembre 2015 ont été retraités pour tenir compte de ce reclassement comme suit :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2015
BTA d'investissement	AC4	AC5	331 917
Intérêts à percevoir sur BTA d'investissement	AC4	AC5	9 782
Plus-value sur BTA à percevoir	AC4	AC5	254
Intérêts perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	9 782
Plus-value perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	801

- Les liquidités et équivalents de liquidités de fin de période relatives à l'exercice 2015 ont été retraités conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la note 21 comme suit :

Poste des Etats Financiers	Solde au		Solde au	
	31/12/2015		31/12/2015	
	avant	Retraitement	après	
	retraitement		retraitement	
Liquidités et équivalents de liquidités de fin de période 2015	-202 800	-331 917	-534 717	

3.9. Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés :

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 avril 2017. Ils font apparaître des capitaux propres positifs de **777 488 mDT** y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **140 634 mDT**.

Dans les états financiers, et conformément à la lettre de la BCT en date du 01 novembre 2016, le portefeuille-titres transactions en fin d'année a été évalué conformément à la norme 25 relative aux placements dans les établissements bancaires. Cette évaluation a dégagé une plus-value de l'ordre de 1 103 mDT au 31 décembre 2016.

A la suite de la publication des états financiers de la BNA le 12 mai 2017, la BCT a jugé utile de reporter, à l'année 2017, l'application de la méthode de la valorisation du portefeuilles-titres au prix du marché. Cette démarche vise à homogénéiser les pratiques comptables appliquées par les banques de la place. Par conséquent, les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été modifiés. Les capitaux propres et le résultat net de l'exercice ont été ramenés respectivement à **776.854 mDT** et **140.000 mDT** contre précédemment **777 488 mDT** et **140 634 mDT**.

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 246.320 mDT au 31/12/2016 contre 85.771 mDT au 31/12/2015, soit une augmentation de 160.549 mDT due essentiellement à l'augmentation des avoirs auprès de la BCT en devises et des prêts sur le marché monétaire en dinars et en devises à la BCT, compensée en partie, par une diminution des avoirs en caisse en dinars et en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au	Solde au
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
<i>Avoirs en caisses en dinars</i>	40 324	46 327
<i>Avoirs en caisses en devises</i>	6 993	7 482
<i>Avoirs auprès de la BCT en dinars</i>	0	315
<i>Avoirs auprès de la BCT en devises</i>	89 056	22 918
<i>Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)</i>	-303	-310
<i>Prêts sur le marché monétaire BCT dinars</i>	56 000	
<i>Prêts sur le marché monétaire devises BCT</i>	48 452	3 364
<i>Intérêts à percevoir</i>	14	
<i>Mouvements IBS</i>	5 415	5 496
<i>Avoirs auprès du CCP</i>	369	179
TOTAL	246 320	85 771

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2016 de 70%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2016, un ratio de liquidité de 102,02 %.

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 145.811 mDT au 31/12/2015 à 236.389 mDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 90.578 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
a - Créances sur les établissements bancaires	208 770	119 224
Comptes courants et autres créances	3 479	3 990
Prêts sur le marché monétaire en dinars	205 000	115 000
Intérêts à percevoir	291	234
b - Créances sur les établissements financiers	27 827	26 793
Comptes courants	5 633	6 795
Prêts à M.L.T	21 750	19 650
Créances rattachées sociétés de leasing	318	237
Intérêts à percevoir	126	111
TOTAL BRUT	236 597	146 017
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	-208	-206
TOTAL NET	236 389	145 811

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
a - Créances sur les établissements bancaires	193 770	15 000	0	0	208 770
<i>Comptes courants & autres créances</i>	3 479				3 479
<i>Prêts sur le marché monétaire dinars</i>	190 000	15 000			205 000
<i>Intérêts à percevoir</i>	291				291

b - Créances sur les établissements financiers	7 827	4 850	15 150	0	27 827
<i>Comptes à vue</i>	5 633				5 633
<i>Prêt</i>	1 750	4 850	15 150		21 750
<i>Créances rattachées sociétés de leasing</i>	318				318
<i>Intérêts à percevoir</i>	126				126
TOTAL	201 597	19 850	15 150	0	236 597

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2016 à 7.371.767 mDT contre 6.818.824 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 552.943 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles :	767 610	344 479	-2 733		-335 590	773 766
- Comptes débiteurs	52 719					52 719
- Autres concours à la clientèle	499 445	98 852	-2 733		-90 068	505 496
- Crédits sur ressources spéciales	215 446	245 627			-245 522	215 551
Engagements commerciaux et industriels :	7 688 222	180 232	-17 392		-229 989	7 621 073
- Comptes débiteurs	1 138 561	40 698			-89 809	1 089 450
- Autres concours à la clientèle	6 436 748	130 078	-17 392		-131 316	6 418 118
- Crédits sur ressources spéciales	112 913	9 456			-8 864	113 505
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	19 027			-464		18 563
Provisions sur créances classées (*)				-967 063		-967 063
Provisions collectives sur créances non classées				-75 113		-75 113
TOTAL AU 31/12/2016	8 475 400	524 711	-20 125	-1 042 640	-565 579	7 371 767
TOTAL AU 31/12/2015	7 901 020	540 410	-18 089	-1 020 110	-584 407	6 818 824

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	-464			-464
Créances douteuses				
-Provision ordinaire	-794 173	-132 201	135 523	-790 851
-Provision additionnelle	-155 360	-29 470	8 618	-176 212
Créances non classées (collectives)	-70 113	-5 000		-75 113
Total	-1 020 110	-166 671	144 141	-1 042 640

4.3.1. Ratio de solvabilité :

En application de la circulaire BCT 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. La BNA affiche, au 31/12/2016, un ratio de solvabilité de 11,18 % et un ratio Tier One de 7,31%

4.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

(En milliers de dinars)

CL	Engagements au 31/12/2016	F.B & Dotations au 31/12/2016	Provisions au 31/12/2016	Provisions additionnelles au 31/12/2016	Agios & ints réservés au 31/12/2016 (*)
0	6 640 058	51 215	8 292	-	20 874
1	1 178 335	3 287	-	-	6 592
2	178 040	6 521	14 600	-	9 669
3	236 342	1 696	58 672	-	14 684
4	934 828	166 706	282 451	78 010	106 087
5	919 313	102 866	426 836	98 202	82 427
Total	10 086 916	332 292	790 851	176 212	240 333
Total des actifs classés	2 268 523	277 790	782 559	176 212	212 867

Taux des actifs classés 22,49%

Taux des actifs classés hors F.B 20,41%

Taux de couverture 51,65%

Taux de couverture hors F.B 58,85%

(*) Hors impayés en intérêts agricoles

4.3.3. Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2016, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 75.113 mDT.

4.3.4. Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2016, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2016 s'élève à 176.212 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 20.852 mDT par rapport au 31/12/2015, et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2016 des dotations complémentaires pour un montant de 29.470 mDT et des reprises pour un montant de 8.618 mDT.

4.3.5. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2016 (3)	Encours au 31/12/2016 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	18 633 572	13 845 925	4 787 647
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	87 139 654	65 045 242	22 094 412
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	4 071 311	3 155 852	915 459
Total en DT	353 642 190	166 376 556	187 265 633	109 844 537	82 047 019	27 797 518

4.3.6 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2016 :

(En milliers de dinars)

	Total	Dont engagement des sociétés					
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	El-Fouledh
Engagements au 31-12-2015	1 272 311	596 010	36 991	63 153	69 472	89 352	53 823
Engagements au 31-12-2016	1 127 547	523 958	58 581	55 300	94 525	60 641	51 104
Garanties au 31-12-2016	775 343	490 700	0	55 300	84 555	51 100	33 129
Agios réservés au 31-12-2016	9 654						4 881
Classe au 31-12-2016		0	0	0	0	0	4
Provisions au 31-12-2016	14 266	0	0	0	0	0	13 094

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 40.768 mDT au 31/12/2016 contre 62.087 mDT au 31/12/2015, soit une diminution de 21.319 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 62.491 mDT au 31/12/2015 à 37.966 mDT au 31/12/2016.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	31/12/2015	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	31/12/2016
I-TITRES DE PLACEMENT :	<u>2 002</u>	<u>-385</u>	<u>21</u>	<u>1 638</u>
1.1 Titres émis par les organismes publics				
1.2 Titres émis par les entreprises liées	26	1		27
Valeurs bruts	26	1		27
Provisions				
1.3 Titres émis par les entreprises associées	922	-31		891
Valeurs bruts	955			955
Provisions	-33	-31		-64
1.4 Titres émis par les co-entreprises	0	0		0
1.5 Autres titres émis	1 054	-355	21	720
Valeurs bruts	1 060			1 060
Provisions	-6	-355	21	-340
II-TITRES DE TRANSACTION :	<u>60 085</u>	<u>41 536</u>	<u>-62 491</u>	<u>39 130</u>
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	60 085	41 536	-62 491	39 130
Bons du trésor	62 491	37 960	-62 485	37 966
Créances et dettes rattachées	-2 406	3 576	-6	1 164
2.2 Titres de transaction à revenu variable				0
TOTAL NET	62 087	41 151	-62 470	40 768

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 1.280.497 mDT au 31/12/2016 contre 931.284 mDT au 31/12/2015.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2016
Valeur brut au 31 décembre 2016 :	179 888	251 422	128 576	87 304	651 494	1 298 684

-Valeur au 1 ^{er} janvier	162 909	237 600	128 576	98 197	331 917	959 199
-Acquisitions/Souscriptions	21 460	28 300			319 577	369 337
- Cessions	-4 481					-4 481
- Remboursements		-14 478		-10 893		-25 371
Créances rattachées	101	8 152	11 631	20	22 581	42 485
Provisions au 31 décembre 2016 :	-32 284	-619	-27 769		0	-60 672
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-28 399	-463	-22 254	ù		-51 116
- Dotations de l'exercice	-4 098	-156	-6 132			-10 386
- Reprises de provisions	213		617			830
Valeur nette au 31 décembre 2016	147 705	258 955	112 438	87 324	674 075	1 280 497
Valeur nette au 31 décembre 2015	134 753	244 751	111 629	98 198	341 953	931 284

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (229.122 mDT) et fonds communs de placement (22.300 mDT).

La BNA a souscrit courant l'exercice 2016 à divers emprunts obligataires pour 25.800 mDT et au fonds communs de placements à risque pour 2.000 mDT

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au	Solde au
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Titres cotés	81 480	66 512
Titres non cotés	97 809	95 798
Titres OPCVM	599	599
Total	179 888	162 909

Le portefeuille titres d'investissement comporte, principalement, les titres de participation qui se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2015	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2016	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2016
SICAF PARTICIPATIONS	100,00%	500	0	0	500	0	500
BNA CAPITAUX	99,00%	4 950	0	0	4 950	0	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	0	0	13 475	0	13 475
SICAR-INVEST	74,75%	6 616	0	0	6 616	0	6 616
SODAL	69,01%	1 447	0	0	1 447	1 447	0
SOIVM.SICAF	62,86%	2 461	0	0	2 461	0	2 461
SODET SUD	42,96%	9 826	0	0	9 826	0	9 826
SIMPAR	30,00%	1 494	0	0	1 494	0	1 494
T.I.S	30,00%	75	0	0	75	0	75
AGROSERVICES	29,85%	60	0	0	60	0	60
IMMOB. DES CÉILLETS	29,39%	265	0	0	265	0	265
SICAV BNA	24,09%	509	0	0	509	0	509
SOGEST	20,00%	4	0	0	4	0	4
ESSOUKNA	0,04%	1	0	0	1	0	1
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0,03%	90	0	0	90	0	90
SIVIA	0,00%	0	0	0	0	0	0
EL MADINA	0,00%	0	0	0	0	0	0
Parts dans les Entreprises contrôlées		41 773	0	0	41 773	1 447	40 326
LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	0	0	2 000	1 105	895
STIA	49,99%	5 005	0	0	5 005	5 005	0
SODINO	24,75%	9 418	0	0	9 418	3 030	6 388
BAT	23,82%	1 856	0	0	1 856	195	1 661
Assurances AMI*	9,88%	0	24 245	0	24 245	1 756	22 489
STR	17,78%	26 693	0	0	26 693	0	26 693
Parts dans les Entreprises Associées & Co-entreprises		44 972	24 245	0	69 217	11 091	58 126
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	0	0	15	15	0
SIDCO	18,96%	3 055	0	0	3 055	1 349	1 706
SODIS SICAR	18,63%	5 681	0	0	5 681	1 569	4 112
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	0	0	1 542	901	641
SODEK	17,60%	1 098	0	0	1 098	317	780

INTER BANK-SERVICES	16,89%	726	0	0	726	0	726
STBG	15,76%	2 316	788	0	3 104	0	3 104
Pôle de compétitivité de Bizerte	15,00%	2 250	0	0	2 250	345	1 905
SPEI	14,80%	15	0	0	15	15	0
UNIFACTOR	12,50%	1 875	0	0	1 875	0	1 875
SIBTEL	12,41%	491	0	0	491	0	491
TAPARURA	11,11%	250	0	0	250	0	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	0	0	10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	0	0	6 704	5 833	872
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	0	0	280	0	280
SFBT	5,93%	10 624	0	4 482	6 143	0	6 143
A.T.LEASE	10,00%	3 800	0	0	3 800	0	3 800
Pôle de compétitivité de Monastir	10,00%	2 000	1 000	0	3 000	0	3 000
T.D.A	10,00%	400	0	0	400	400	0
SOTUGAR	8,33%	250	0	0	250	0	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	0	0	7 560	4 533	3 027
SODICAB	7,69%	300	0	0	300	166	134
SPT MED V	7,17%	2 044	0	0	2 044	218	1 826
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	0	0	60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	6,56%	58	0	0	57	27	30
SEM	6,30%	25	0	0	25	0	25
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	0	0	100	0	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	0	0	500	0	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	0	0	100	5	95
TUNISAVIA	4,08%	30	0	0	30	0	30
COTUNACE	4,05%	582	0	0	582	0	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	50	150	0	200	16	184
SOSESIB	4,00%	200	0	0	200	14	186
SOTULUB	3,68%	215	0	0	215	0	215
LE RIBAT	2,82%	200	0	0	200	200	0
STAR	2,19%	484	0	0	484	0	484
Assurances AMI*	-	4 795	0	4 795	0	0	0
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	0	0	100	100	0
STS	1,94%	62	0	0	62	0	62
SIMAC	1,43%	5	0	0	5	0	5

COTUSAL	1,28%	157	0	0	157	0	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	0	0	172	172	0
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	0	0	60	0	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	0	0	44	0	44
CTN	0,26%	100	0	0	100	100	0
BTE	0,11%	99	0	0	99	15	84
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	0	0	434	0	434
STB	0,02%	208	0	0	208	83	125
ELLOUHOUM	0,02%	0	0	0	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAOUI	0,01%	0	0	0	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	0,01%	0	0	0	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	0,01%	0	0	0	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	0,01%	0	0	0	0	0	0
STE MARINA HOTEL	0,00%	0	0	0	0	0	0
CIOK	0,00%	120	0	0	120	120	0
TUNISIE TELECOM	0,00%	0	0	0	0	0	0
SWIFT	0,00%	1	0	0	1	1	0
Titres de Participation		72 894	1 938	9 277	65 554	16 574	48 980
MATEUR JALTA	44,04%	560	0	0	560	560	0
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075	0	0	1 075	1 075	0
HAMMAMET SUD	10,00%	100	0	0	100	100	0
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	0	0	37	37	0
LAINO	3,19%	96	0	0	96	96	0
BATAM	2,76%	1 066	0	0	1 066	1 066	0
FID-SICAV OBLIGATAIRE	-	0	0	0	0	0	0
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	0	0	238	238	0
Stés en Liquidation		3 172	0	0	3 172	3 172	0
TOTAL GENERAL		162 810	26 183	9 277	179 716	32 284	147 432

** participation ayant changé de Nature Groupe en 2016*

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remb.	Moins- values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2016	Provisions	Encours net au 31.12.2016
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 474	274
Fonds géré 2	1997	2 057	-914	-239	904	434	470
Fonds géré 3	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	30	348
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 800		4 550	4 102	448
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 815	523
Fonds géré 6	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 526	1 082
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	1 089	1 514
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	680	1 405
Fonds géré 9	2005	1 500	-413	-31	1 056	291	765
Fonds géré 10	2006	5 000	-1 918		3 082	1 682	1 400
Fonds géré 11	2007	2 500	-676		1 824	444	1 380
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	3 244	5 256
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	3 950	16 050
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	1 666	13 334
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	146	1 354
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000	1 623	8 377
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500	146	2 354
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400	298	8 102
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600			5 600	119	5 481
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000	2 010	3 990
Fonds géré 18	2014	6 000			6 000		6 000
Fonds géré 19		7 000			7 000		7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000			4 000		4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000			9 000		9 000
T O T A L (net provisions)		155 357	-24 792	-1 989	128 576	27 769	100 807

	Année d'affectation	Montant initial	Remb.	Moins- values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2016	Provisions	Encours net au 31.12.2016
Créances rattachées							11 631
TOTAL (net provisions y compris créances rattachés)							112 438

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2016 à 27.769 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 5.515 mDT par rapport au 31/12/2015, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2016, de dotations complémentaires pour un montant de 6.132 mDT et de reprises pour un montant de 617 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2016, une valeur brute de 191.874 mDT et des amortissements et des provisions de 104.426 mDT soit une valeur nette de 87.448 mDT contre 85.776 mDT au 31/12/2015, ce qui représente environ 0,93 % du total des actifs de la Banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2015	Acquisitions / dotations	Régul amort antérieurs	Cession /reprises	Affectation interne	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	13 429	768		0	0	14 197
- Logiciels	13 429	768				14 197
Amortissements	-12 374	-700		0		-13 074
- Logiciels	-12 374	-700				-13 074
Total net (1)	1 055	68		0	0	1 123
Immobilisations corporelles	171 486	10 690		0	-4 499	177 677
- Terrains	2 613					2 613

- Constructions	83 227					83 227
- Agencement, aménagement et Installation	29 140	1 363			-41	30 462
- Matériel de transport	2 345					2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	42 735	2 734				45 469
- Immobilisations en Cours	5 776	2 860			-104	8 532
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	615	2 697			-2 707	605
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de Bureau	240	561			-650	151
- Dépenses nouvelles Agences	688	475			-997	166
- Immobilisations en Dation	4 107					4 107
Amortissements	-86 428	-4 588	0	1		-91 015
- Constructions	-25 158	-1 379				-26 537
- Agencement, aménagement et Installation	-23 011	-1 093		1		-24 103
- Matériel de transport	-1 744	-167				-1 911
- Mobiliers, matériel de bureau	-36 515	-1 949				-38 464
Dépréciations	-337	0	0	0		-337
- Immobilisations en Dation	-337					-337
Total net (2)	84 721	6 102	0	1	-4 499	86 325
Total général (1) + (2)	85 776	6 170	0	1	-4 499	87 448

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2016 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline 1	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline 2	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 176.756 mDT au 31/12/2016 contre 219.063 mDT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/ 2016	Solde au 31/12/2015
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	73 147	124 247
* Débiteurs divers	9 205	10 956
* Compte Ministère de la Défense	855	855
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	(4.7.2) -855	-855
* Etat, impôts & taxes	500	11 694
* Commissions de gestion à percevoir	7 860	5 203
* Ajustements devises	4 298	2 799
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	(4.7.2) -1 302	-1 302
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	1 507	530
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	(4.7.2) -1 211	-257
* Charges payées d'avance	442	862
* Compte d'attente	141	137
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	(4.7.2) -71	-66
* Compte de régularisation	28 704	12 380
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	(4.7.2) -701	-701
* Comptes monétiques	647	637
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	(4.7.2) -647	-637
* Consommation chef d'agence & directeurs	13	7
* Comptes liés à la compensation	23 640	83 434
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	(4.7.2) -2 771	-2 823
* Affaires litigieuses & remises égarées	16 714	19 136
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	(4.7.2) -14 505	-20 283
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	0	1 859
* Produits à recevoir	241	254
* Ecart/VO MMB & Coffre-Fort	-948	-948
* Ecart/Amortissement MMB & Coffre-Fort	1 312	1 312
* Autres comptes	79	64
AUTRES	103 609	94 816
* Comptes d'attentes agricoles	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(4.7.2) -61	-61
* Prêts au personnel	34 098	34 286
* Charges reportées	5 165	3 692
* Stock cartes de retrait	153	232
* Dotations timbres postes	27	26
* Dotations timbres fiscaux	5	6
* Dotations timbres spéciaux de voyage	85	85
* Dépôts et cautionnements	248	248
* Prêts ETAT/BNA à recouvrer	138 241	140 130
* Prêts ETAT/BNA recouvré	-78 970	-86 559
* Autres comptes	4 557	2 670
TOTAL	176 756	219 063

4.7.1 Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2016, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 23.696 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 64.844 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.7.2 Provisions pour risques divers :

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi

	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	-26 924	-3 751	8 612	-22 063
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	-855			-855
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	-1 302			-1 302
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-257	-959	5	-1 211
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-66	-5		-71
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-701			-701
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	-637	-43	33	-647
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823		52	-2 771
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	-20 283	-2 744	8 522	-14 505
AUTRES	-61	0	0	-61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	-61	0	0	-61
TOTAL	-26 985	-3 751	8 612	-22 124

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 618.913 mDT au 31/12/2016 contre 578.209 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 40.704 mDT due essentiellement aux utilisations en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie compensé par une baisse des emprunts sur le marché monétaire. Il se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Utilisations auprès de la BCT en dinars	69 586	
Utilisations auprès de la BCT en devises		4
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	549 000	578 000

Intérêts à servir	327	205
TOTAL	618 913	578 209

4.9 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 313.392 mDT au 31/12/2016 contre 214.124 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 99.268 mDT qui résulte de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en devises compensé en partie par une baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

➤ **Décomposition par nature de poste :**

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	311 692	207 261
Dépôts & avoirs des établissements financiers	1 700	6 863
TOTAL	313 392	214 124

➤ **Décomposition par nature de compte :**

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Comptes à vue	7 907	13 502
Emprunts sur le marché monétaire dinars	79 900	110 950
Emprunts sur le marché monétaire devises	225 373	89 540
Intérêts à payer	212	132
TOTAL	313 392	214 124

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

Décomposition par nature de compte	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Comptes à vue	7 907				7 907
Emprunts sur marché monétaire dinars	79 900				79 900
Emprunts sur marché monétaire devises	225 373				225 373
Intérêts à payer	212				212
TOTAL	313 392	0	0	0	313 392

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7.025.567 mDT au 31/12/2016 contre 6.247.322 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 778.245 mDT, soit un taux d'accroissement de 12,5 %. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dépôts en dinars :	6 417 107	5 535 987
- Dépôts à vue	1 457 135	1 247 717
- Dépôts d'épargne	2 238 785	2 105 073
- Bons de caisse	64 430	68 929
- Compte à terme	180 386	173 549
- Comptes spéciaux de placement	1 663 842	1 178 442
- Certificats de dépôt	604 500	581 000
- Autres sommes dues à la clientèle	208 029	181 277
Dépôts en devises :	566 506	678 886
- Dépôts à vue	391 735	457 199
- Bons de caisse	9 783	8 813
- Compte à terme	39 637	43 491
- Comptes de placement	115 198	161 564
- Autres sommes dues à la clientèle	10 153	7 819
Dettes rattachées :	41 954	32 449
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 112	1 925
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	313	325
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	19 215	18 384
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	39 885	27 838
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-19 571	-16 023
TOTAL	7 025 567	6 247 322

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Dépôts en dinars	3 695 920	869 226	484 568	1 255 221	112 172	6 417 107
Dépôts à vue	1 457 135					1 457 135
Dépôts d'épargne	2 238 785					2 238 785
Bons de caisse		127	3 383	56 737	4 183	64 430
Compte à terme		22 461	17 692	126 450	13 783	180 386
Comptes spéciaux de placement		504 609	401 493	663 534	94 206	1 663 842
Certificats de dépôts		134 000	62 000	408 500	0	604 500
Autres sommes dues à la clientèle		208 029				208 029
Dépôts en devises	401 888	74 415	27 344	62 029	830	566 506
Dépôts à vue	391 735					391 735
Bons de caisse		240		9 332	211	9 783
Compte à terme		9 844	3 260	25 914	619	39 637
Comptes de placement		64 331	24 084	26 783		115 198
Autres sommes dues à la clientèle	10 153					10 153
Dettes rattachées	21 327	4 919	3 157	11 883	668	41 954
Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 112					2 112
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	0	141	52	118	2	313
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	19 215					19 215
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	0	10 494	7 690	19 921	1 780	39 885
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	0	-5 716	-4 585	-8 156	-1 114	-19 571
TOTAL	4 119 135	948 560	515 069	1 329 133	113 670	7 025 567

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 428.479 mDT au 31/12/2016 contre 301.266 mDT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31-déc-16	Solde au 31-déc-15
Emprunts matérialisés	129 821	31 769
*Emprunts obligataires	127 047	30 382
*Intérêts à payer	2 774	1 387
Ressources spéciales	298 658	269 497
*Ressources extérieures	111 624	103 599
*Ressources budgétaires	212 603	188 879
*Ecart de conversion sur emprunts	-26 054	-23 701
*Intérêts à payer	485	720
TOTAL	428 479	301 266

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Emprunts matérialisés	0	392	13 509	84 075	31 845	129 821
- Emprunts obligataires		392	10 735	84 075	31 845	127 047
- Intérêts à payer			2 774			2 774
Ressources spéciales	213 345	7 809	48 419	29 085	0	298 658
- Ressources extérieures y compris écart de conversion	742	7 809	47 934	29 085		85 570
- Ressources budgétaires	212 603					212 603
- Intérêts à payer			485			485
TOTAL	213 345	8 201	61 928	113 160	31 845	428 479

4.11.1 Ressources budgétaires

La convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2016 à 2.083 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2016 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2016
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 402
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 463
TOTAL		10 865

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 276.740 mDT au 31/12/2016 contre 371.423 mDT au 31/12/2015, soit une diminution de 94.683 mDT. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Etat, impôts et taxes	20 536	15 127
Impôt sur les sociétés	-	1 273
Contribution exceptionnelle	3 785	
Organismes sociaux	35 132	31 688
Comptes d'ajustement devises	20 850	6 979
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	477
SWAPS devises	1 340	6 526
Congés à payer	8 496	11 098
Produits perçus d'avance	5 517	3 915
Excédent de caisse	4 186	1 687
Charges sur emprunt	53	53
Autres comptes de régularisation passif	2 861	2 258
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	415	5
Comptes liés à la compensation	64 971	182 993
Comptes de régularisation	18 271	27 904
Comptes Etatiques créditeurs	50 162	47 517
Créditeurs divers	17 680	17 997
Fournisseurs d'immobilisations	3 770	2 077
Provisions pour passifs et charges	18 238	11 849
- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	8 753	9 838
- Autres provisions pour risques divers	6 900	
- Provisions pour pénalités BCT	1 244	1 244
- Provisions pour suspens IS T24h	1 341	767
TOTAL	276 740	371 423

4.12.1. Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2016 s'élève à 8.753 mDT contre 9.838 mDT au 31/12/2015.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	Variant entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif)	:	580 DT

4.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	6 029	5	6 034	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	256	56	312	20%	63
Compris entre 180 et 360 jours	1 137	82	1 219	50%	610
Supérieur à 360 jours	634	34	668	100%	668
Total en mDT	8 056	177	8 233		1 341

4.12.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2016. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2016
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 778.226 mDT au 31.12.2016 contre 637.644 mDT au 31.12.2015. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Capital social	160 000				160 000
Dotation de l'Etat	133 000				133 000
Réserves légales	16 000				16 000
Réserves extraordinaires	60 385	24 900			85 285
Réserves à régime spécial	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	131 352				131 352
Primes d'émission et de fusion	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	38 576	500		580	39 656
Résultats reportés avant répartition	97	-97			0
Résultats reportés après répartition		52		2	54
Résultat net de l'exercice	25 355	-25 355	140 000		140 000
TOTAL	637 644	0	140 000	582	778 226

Les autres mouvements, concernent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 580 mDT et Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées par la Banque pour un montant de 2 mDT.

4.13.1 Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2 Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 31/12/2016 à 1.372 mDT sans changement par rapport à l'exercice 2015.

	Solde au 31 décembre 2015	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2016
Actions propres	-1 372	-	-	-1 372
TOTAL	-1 372	-	-	-1 372

4.13.3. Bénéfice par action

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	140 000	25 355
Bénéfice revenant aux actions propres (en mDT)	372	67
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 128	31 915 128
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	4,387	0,794

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.038.934 mDT au 31/12/2016 contre 1.044.082 mDT au 31/12/2015. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
a- En faveur d'établissements bancaires :	246 670	344 507
- Effets endossés	152 171	241 250
- Contre garanties	25 000	-
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	69 499	84 257
- Cession créances	-	19 000
b- En faveur de la clientèle :	632 264	539 575
- Débiteurs par avals et acceptations	68 266	63 561
- Débiteurs par lettres de garanties	67 848	67 428
- Débiteurs par obligations cautionnées	16 998	19 014
- Débiteurs par cautions fiscales	34 776	41 480
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	420 887	322 983
- Avals emprunts obligataires	422	643
- Avals billets de trésorerie	21 550	21 700
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	1 517	2 766
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
TOTAL	1 038 934	1 044 082

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 241.250 mDT au 31/12/2015 à 152.171 mDT au 31/12/2016. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 549.000 mDT au 31/12/2016 contre 578.000 mDT au 31/12/2015. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Titres de créances	329 000	330 000
Bons du trésor	100 000	248 000
Emprunt obligataire Mai 2014	120 000	
Total	549 000	578 000

5.3. Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (AGRICOLE)	12 139	17 753
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance		0
* En faveur de la clientèle	12 139	17 753
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (COMMERCIALE)	196 368	122 037
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance		0
* En faveur de la clientèle	196 368	122 037
CREDITS DE GESTION NOTIFIES NON UTILISES	222 149	74 008
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance		0
* En faveur de la clientèle	222 149	74 008
Total	430 656	213 798

5.4. Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés, elle se détaille comme suit :

Désignation	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 328	2 496	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000
SPT MED V	1 533	1 324	209
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000
Total	10 861	6 820	4 041

5.5. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2016 des éléments suivants :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Garanties reçues des Banques	145 000	0
Garanties reçues de l'Etat	1 223 285	1 386 185
Abandon	11 239	13 753
Fonds Budgétaires & Dotation	332 292	334 351
SOTUGAR	28 055	27 880
FNG	48 184	74 635
FGIC	313	283
FNE	82	331
G. ETAT	803 120	934 952
Garanties reçues de la clientèle	1 812 076	1 493 620
Garanties Hypothécaires	1 530 039	1 282 823
Garanties financières	282 037	210 797
TOTAL	3 180 361	2 879 805

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 516.822 mDT en 2016 contre 502.497 mDT en 2015, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 2,9 %. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	6 234	6 421
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 466	4 590
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	58	57
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 499	1 578
- Report / Gains sur opérations de SWAPS	211	196
Opérations avec la clientèle :	487 504	475 687
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	107 616	95 791
- Intérêts sur crédits à la clientèle	379 888	379 896
Autres intérêts et revenus assimilés	23 084	20 389
TOTAL	516 822	502 497

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 69.722 mDT en 2016 contre 57.002 mDT en 2015. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	38 052	32 672
Commissions sur opérations Monétique	4 643	3 650
Commissions sur opérations de change	678	718
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 035	1 974
Commissions sur location de coffre-fort	37	26
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	12 393	8 528
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 264	2 015

Commissions sur avals billets de trésorerie	437	311
Commissions diverses	9 183	7 108
TOTAL	69 722	57 002

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 19.400 mDT en 2016 contre 20.568 mDT en 2015. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Gains nets sur titres de transaction :	3 310	6 701
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	3 310	6 701
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	-290	39
- Dividendes & revenus assimilés (+)	75	74
- Pertes sur titres de placement (-)	-	-7
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	21	5
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-386	-33
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	16 380	13 828
- Résultat sur opérations de change	10 451	10 095
- Commissions sur change manuel	5 929	3 733
TOTAL	19 400	20 568

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 68.875 mDT en 2016 contre 39.843 mDT en 2015, soit une augmentation de 72,9 %. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Intérêts nets sur Bons du Trésor d'investissement	33 969	10 583
Revenus des titres de participation	14 072	14 148
Revenus des obligations	14 510	12 701
Revenus des fonds gérés	6 324	2 411
TOTAL	68 875	39 843

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 292.697 mDT en 2016 contre 281.848 mDT en 2015, soit une augmentation de 3,8 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	48 064	58 323
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	41 794	50 128
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	965	823
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	70	201
- Déport / Pertes sur opérations de SWAP	5 235	7 171
Opérations avec la clientèle :	238 672	218 703
- Intérêts sur comptes à vue	8 662	8 397
- Intérêts sur comptes d'épargne	84 758	80 057
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	145 252	130 249
Intérêts et charges encourus sur emprunts et ressources spéciales	5 506	4 200
Autres intérêts et charges	455	622
TOTAL	292 697	281 848

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 109.519 mDT en 2016 contre 208.623 mDT en 2015, soit une diminution de 47,5 %. Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	-107 585	-197 479
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-132 202	-179 538
- Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-5 000	-4 184
- Dotations aux provisions additionnelles	-29 470	-64 116
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	52 010	48 478
- Reprises sur provisions additionnelles	8 618	2 729
- Reprises sur provisions des Créances cédées	83 513	-
- Créances cédées et passées par pertes	-92 455	-
- Autres créances passées par pertes	-1 400	-889
- Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	15	41
- Reprises agios réservés des créances cédées	8 786	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-1 934	-11 144
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-12 535	-12 982
- Reprises de provisions pour risques et charges	10 601	1 838
TOTAL	-109 519	-208 623

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé un gain de 86.587 mDT en 2016 contre aussi un gain de 88.422 mDT en 2015. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-4 098	-942
Dotations aux provisions pour dépréciation des fonds gérés	-6 132	-5 979

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres FCP	-156	-322
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-3	-1
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	96 141	93 817
Gains sur portefeuille d'investissement	5	2
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	213	638
Reprises de provisions pour dépréciation des fonds gérés	617	1 209
TOTAL	86 587	88 422

Courant l'exercice 2016, la BNA a procédé à la cession en bourse de 5.189.400 actions SFBT pour une valeur totale de 100.623 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 96.141 mDT.

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 162.351 mDT en 2016 contre 154.608 mDT en 2015, soit une augmentation de 5 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Salaires	114 015	107 047
Charges sociales et fiscales	33 642	31 241
Autres charges du personnel	9 874	7 911
Charges sur assurance IDR	4 200	3 399
Charges sur assurance Epargne collective	3 223	3 475
Variation des congés à payer	-2 603	1 535
TOTAL	162 351	154 608

6.9- Charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation se sont élevées à 34.350 mDT en 2016 contre 29.693 mDT en 2015, soit une augmentation de 15,7%. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Loyers et charges locatives	2 315	2 741
Entretiens et réparations (confiés à tiers)	5 168	3 769
Travaux et façons exécutés par tiers	1 935	1 300
Fourniture faite à la banque (ELECTRICITE, EAU ET GAZ)	2 310	2 365
Primes d'assurances	625	807
Rémunération d'intermédiaire et honoraires	1 150	704
Frais de publicité	1 889	1 843
Transport et déplacement	3 430	3 458
Missions et réceptions	939	818
Jetons de présence	306	364
Participation au budget de l'APTBEF	261	221
Dons et cotisations	195	290
Documentation centrale	845	778
Affranchissement, téléphone, Télégramme et télex	4 214	4 590
Impôts et taxes	1 808	1 936
Fournitures de bureau	2 096	1 640
Frais de contrôle médical	88	107
Frais de formation et d'inscription	882	1 106
Autres charges d'exploitation bancaire	3 894	856
TOTAL	34 350	29 693

6.10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est un gain de 170 mDT en 2016 contre un gain de 228 mDT en 2015, ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Profits exceptionnels	147	286
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	71	25
Déficit de caisse	-11	-15
Pénalités et amendes fiscales	-37	-68
TOTAL	170	228

6.11. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	(En mDT)
Résultat net	140 000
Réintégrations :	211 312
- Impôt sur les sociétés	10 858
- Contribution exceptionnelle	3 785
- Amendes et pénalités	37
- Dons et subvention non déductibles	0
- Charge divers non déductibles	4 737
- Timbres de voyage	1
- Subvention amical BNA	1 070
- Provisions pour risques divers	12 535
- Provisions pour titres de placement	386
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	4 098
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	6 132
- Provisions pour dépréciation des titres FCP	156
- Provisions collectives sur créances non classées	5 000
- Provisions pour créances douteuses	161 671
- Créances abandonnées	846
Déductions :	14 288
- Reprise de provisions pour risques et charges	10 601
- Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	2 974
- Reprise de provisions pour fonds gérés	500
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres	213
Résultat corrigé avant déduction des provisions	337 024
- Provisions déductibles des titres côtés (placement)	386
- Provisions déductibles des titres côtés (participation)	1 823

- Provisions déductibles des titres cotés (fonds gérés)	3 587
- Provisions pour créances douteuses	161 671
- Provisions collectives sur créances non classées	5 000
Résultat corrigé après déduction des provisions	164 557
- Dividendes sur titres des participations	14 148
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	1 682
- Plus-values sur cession titres SFBT	96 142
- Plus-values sur fonds gérés titres cotés en bourse	2 123
Résultat fiscal	50 462
Dégrèvements fiscaux :	19 438
Résultat imposable	31 024
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	10 858
CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE	3 785

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net **positif** de **148.702** mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 301.680 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 673.161 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 768.741 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créanciers divers ont atteint 153.446 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 92.000 mDT.

7.2 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net **négatif** de **188.093** mDT provenant, d'une part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et d'un gain de cession d'un lot de titres SFBT respectivement pour un montant cumulé de 62.137 mDT et 96.146 mDT et, d'autre part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 339.415 mDT et 6.961 mDT.

7.3 Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net **positif** de **126.028** mDT provenant essentiellement d'une émission d'emprunt obligataire et des augmentations des ressources spéciales respectivement de 100.000 mDT et 29.397 mDT compensé par des remboursements d'emprunts et des dividendes versés respectivement de 3.335 mDT et de 34 mDT.

7.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor Assimilables BTA de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde **négalif** de **448.080** mDT au 31/12/2016 contre aussi un solde **négalif** de **534.717** mDT au 31/12/2015. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2016 :

(En mDT)

Liquidités en dinars tunisiens :	223 221
- Caisse dinars	40 323
- Avoirs à la BCT en dinars	-69 585
- Avoirs en CCP	369
- Mouvements IBS	5 415
- Placements en dinars	246 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 563
- Correspondants créditeurs en dinars	-7 864
Liquidités en devises :	145 006
- Caisse devises	6 995
- Avoirs à la BCT devises	89 055
- Correspondants débiteurs en devises	548
- Correspondants créditeurs en devises	-44
- Placements en devises	48 452
Emprunts en dinars	-628 900
Emprunts en devises	-225 373
Placements inférieurs à 3 mois (BTA sur titres de transaction)	37 966
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2016	-448 080

8. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2016 pour un montant global de 100 millions de dinars dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4 et/ou TMM+1,95 % pour la catégorie A et au taux de 7,55 et/ou TMM+2,1 % pour la catégorie B.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2016 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2016
TUNIS-RE	3 000 000	17 375
SICAR INVEST	1 000 000	3 041
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	
Total en Dinars	12 000 000	20 416

2. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. Le montant souscrit s'élève à 5 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 17.841 dinars.

3. La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. La BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 500.000 dinars hors taxes à ce titre.

4. Par convention signée les 28 septembres 2016, la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC, filiale de la BNA, un lot de créances s'élevant à 101.752.605 dinars dont 9.296.461 dinars d'intérêts.

5. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 111.939 dinars.

6. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 40.428 dinars.

7. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 167,848 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
SOFINREC	Certificat de dépôt	02/11/2016	30/04/2017	500	4,83%
TUNIS RE	Certificat de dépôt	26/12/2016	01/01/2017	9 500	4,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	215	5,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	22/12/2016	21/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	14/12/2016	11/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	118	5,23%
SOFINREC	Compte de placement	21/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
SOFINREC	Compte de placement	23/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
AGRO SERVICES	Compte de placement	29/11/2016	26/02/2017	500	4,33%
SICAV BNA	Compte de placement	14/12/2016	22/03/2017	500	7,23%
SICAV BNA	Compte de placement	26/10/2016	19/01/2017	200	7,26%
SICAV BNA	Compte de placement	20/12/2016	29/03/2017	336	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	25/10/2016	17/01/2017	2 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/12/2016	22/03/2017	7 000	7,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	16/01/2017	7 800	7,26%

SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	14/12/2016	23/03/2017	2 400	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	28/12/2016	04/04/2017	2 000	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	15/11/2016	11/02/2017	400	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	30/11/2016	26/02/2017	6 000	7,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	24/10/2016	19/01/2017	10 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	15/01/2017	1 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	340	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	2 000	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/10/2016	09/01/2017	15 500	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	01/12/2016	27/02/2017	7 000	7,33%
SODINO	Compte de placement	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Compte de placement	26/12/2016	22/03/2017	400	4,23%
TUNIS RE	Compte de placement	09/11/2016	06/11/2017	5 000	7,83%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de placement	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	27/12/2016	23/06/2017	2 000	8,00%
TUNIS RE	Compte de placement	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Compte de placement	13/01/2016	06/01/2017	10 500	7,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	6 443	2,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	3 299	1,25%
TUNIS RE	CAT en devise	01/03/2016	01/03/2017	8 797	1,68%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	13/01/2016	15/01/2017	10 000	7,48%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	07/04/2016	03/04/2018	1000	7,10%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
TOTAL				167 848	

8. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 8 millions de dinars réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	3 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	4 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
TOTAL				8 000	

9. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 47,751 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, n'est pas encore signée avec l'Etat.

10. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2016 à 212,603 millions de dinars contre 188,879 millions de dinars au 31 décembre 2015.

11. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

12. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

13. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2016, l'encours desdites créances s'élève à 109,845 millions de dinars.

14. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2016 s'élève à 4,200 millions de dinars.

15. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2016 s'élève à 3,223 millions de dinars.

16. La BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars n'est pas encore signée.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 336.013 dinars hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2016 à la SIP SICAR un montant de 164.596 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2015.

17. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 131,457 millions de dinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	(en mille dinars)
			En-cours au 31/12/2016
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5 000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Total		131 457	104 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 680.679 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 835.704 dinars hors taxes.

18. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	31/12/2016
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 9.211 dinars hors taxes.

19. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 513.904 dinars hors taxes;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 111.260 dinars hors taxes;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève 1.373 dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

20. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2016 un montant de 24.656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402.495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16.994 dinars pour la commission de tenue de compte.

21. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2016
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	7 576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	6 674
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 485
Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13 454
Total					38 246

22. La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux quatre appartement à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1er novembre 2012, moyennant un loyer mensuel de 1.800 dinars (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1er novembre 2013. Le loyer relatif à l'année 2016 s'élève à 23.025 dinars.

23. La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2016, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 887.874 dinars.

24. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2016, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 1.250.631 dinars.

25. La BNA a émis un emprunt obligataire en 2009 pour un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

Société	Encours au 31/12/2016	Intérêts 2016
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 665 500	161 950
TUNIS-RE	533 100	32 390
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	533 100	32 390
Total en Dinars	3 731 700	226 730

26. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2016 la somme de 1,066 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 64.380 dinars.

27. La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
TUNIS-RE	6 000 000	8 661 420
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	11 548 560
Total en Dinars	14 000 000	20 209 980

28. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
CTAMA	1 500 000	2 165 355
CTAMA-MGA	500 000	721 785
Total en Dinars	2 000 000	2 887 140

29. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2016, comme suit (montant exprimés en dinars):

(en dinars)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2016		Commissions encaissées en 2016	Intérêts de l'exercice 2016	
	Débit	Crédit		Encaissés	Servis
SIMPAR	220 012	78 800	67 963	-	-
SIVIA	943 051	997 815	15 876	-	-
ESSOUKNA	1 615 119	-	-	-	1 546
AGRO-SERVICES	154 871	-	10 664	-	-
TIS	-	23 222	5 856	28 961	-
BNA CAPITAUX	23 569 796	-	540 322	-	-
LES ŒILLETES	-	264 665	8 105	309	-
SOFINREC	274 567	-	-	5 564	1 269
POS	1 066 191	-	-	-	60 767
SOGEST	-	215 755	-	18 704	-
EL MEDINA	849 390	-	40 443	-	-
SICAR INVEST	142 698	-	-	-	1 277
SIP SICAR	179 070	-	-	-	354
SOIVM SICAF	12 842	-	-	-	247
SICAV BNA	2 008	-	-	3 532	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	971	98	-	-
SODET SUD	15 334	-	-	-	-
ZIED	173	-	-	-	4

30. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 183.045 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	37 208
LES ŒILLETES	8 275
ESSOUKNA	41 896
SIVIA	24 925
EL MADINA	26 437
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	185
Sté AGRO-SERVICES	946
SOGEST	249
Sté Générale des Ventes	1 304
SODAL	1 318

SODET SUD	2 003
SOFINREC	24 859
STIA	13 438
Total	183 045

31. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 19,050 millions de dinars, réparti comme suit :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2016
CTAMA	18 800
Mr TLILI Ammar	42
Groupe MAHJOUB Sahbi	208
TOTAL	19 050

32. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 34,140 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000	7,98%
CTAMA	Compte de placement	15/04/2014	31/03/2017	400	8,02%
CTAMA	Compte de placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte de placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/12/2013	30/12/2016	4 500	8,05%
CTAMA-MGA	Compte de placement	04/04/2014	27/03/2017	400	7,98%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	900	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	1 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	6 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	150	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	5 600	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/10/2014	22/10/2017	500	8,22%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	250	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%
TOTAL				34 140	

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Nationale Agricole « BNA » arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole « BNA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 776 854 mDT y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 140 000 mDT

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et la préparation sincère des états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Fondement de notre opinion avec réserves

3-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence d'une base de données exhaustive et actualisée relative aux garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle,
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000mDT et de 5 000mDT tels que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991,

La réalisation par la banque d'un inventaire exhaustif des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation des risques encourus sur certaines relations, pourraient se traduire par des ajustements affectant le résultat et les capitaux propres de la Banque.

- Le défaut de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours adressées aux avocats mandatés par la BNA,

3-2.L'état des engagements hors bilan de la Banque arrêté au 31décembre 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus de valeurs respectives de 2 702 084mDT et 3 180 361mDT. Les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées, à la différence des autres engagements hors bilan qui sont mécanisés. Les procédures en vigueur afférentes aux engagements liés aux crédits agricoles ne nous permettent de nous prononcer valablement sur la régularité des soldes des engagements correspondants.

3-3.La Banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation des opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

3-4.Les situations Ressources/Emplois des fonds budgétaires confiés par l'État Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique auprès de l'Etat permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et d'évaluer les risques associés aux prêts financés sur les ressources de ces fonds et supportés par la Banque (entre 25% et 50%).

Ainsi, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors du calcul du montant des provisions sur les engagements de la clientèle.

3-5.La BNA n'a pas réalisé un inventaire physique exhaustif des immobilisations et n'a pas procédé à leurs rapprochements avec les données comptables au 31décembre 2016.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la banque et dont le solde comptable net s'élève à 87 448 mDT au 31 décembre 2016

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de ce qui a été mentionné dans les paragraphes 3.1 à 3.5 ci-dessus, les états financiers, ci joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la **Banque Nationale Agricole «BNA»** au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

5-1.La BNA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite à un contrôle fiscal approfondi qui s'est déroulé en 2016 au titre de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014.

Les résultats du contrôle fiscal notifiés à la banque en date du 22 décembre 2016 ont conclu à un redressement de l'impôt de 23 013 mDT en principal et en intérêts. La banque a notifié sa réponse à l'administration fiscale dans les délais légaux et a accepté une partie de la taxation qui a donné lieu à la constatation d'une provision d'un montant de 6 900 mDT au 31 décembre 2016.

N'étant pas encore clôturé, l'impact définitif de ce redressement fiscal ne peut être estimé d'une manière précise.

Il est à signaler que des déclarations d'impôts rectificatives ont été effectuées au titre des années 2015 et 2016 et ce en vue de se conformer aux éléments de la taxation reconnus au titre des années 2010 à 2014.

5-2. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 109 845 mDT au 31 décembre 2016.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2016. (Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)

5-3. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003. A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2016.

Paragraphe descriptif d'autres questions :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°3.9 dont le contenu décrit les raisons de la modification apportée aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 24 avril 2017.

En conséquence, nous avons émis le présent rapport sur les états financiers modifiés. Ce rapport annule et remplace celui émis, par nos soins, en date du 03 mai 2017 tel que publié dans deux journaux quotidiens le 12 mai 2017.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité des informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport avec les états financiers.

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.

Nous signalons que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

Tunis, le 13 mai 2017

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

1. La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2016 pour un montant global de 100 millions de dinars dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont 2 années de grâce, pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4 et/ou TMM+1,95 % pour la catégorie A et au taux de 7,55 et/ou TMM+2,1 % pour la catégorie B.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2016 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2016
TUNIS-RE	3 000 000	17 375
SICAR INVEST	1 000 000	3 041
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	
Total en Dinars	12 000 000	20 416

2. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. Le montant souscrit s'élève à 5 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 17 841 dinars.

3. La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. La BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 500.000 dinars hors taxes à ce titre.

4. Par convention signée le 28 septembre 2016, la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC, filiale de la BNA, un lot de créances s'élevant à 101 752 605 dinars dont 9 296 461 dinars d'intérêts.

5. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 111 939 dinars.

6. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 40 428 dinars

7. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 167,848 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
SOFINREC	Certificat de dépôt	02/11/2016	30/04/2017	500	4,83%
TUNIS RE	Certificat de dépôt	26/12/2016	01/01/2017	9 500	4,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	215	5,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	22/12/2016	21/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	14/12/2016	11/03/2017	1 500	7,23%

BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	118	5,23%
SOFINREC	Compte de placement	21/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
SOFINREC	Compte de placement	23/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
AGRO SERVICES	Compte de placement	29/11/2016	26/02/2017	500	4,33%
SICAV BNA	Compte de placement	14/12/2016	22/03/2017	500	7,23%
SICAV BNA	Compte de placement	26/10/2016	19/01/2017	200	7,26%
SICAV BNA	Compte de placement	20/12/2016	29/03/2017	336	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	25/10/2016	17/01/2017	2 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/12/2016	22/03/2017	7 000	7,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	16/01/2017	7 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	14/12/2016	23/03/2017	2 400	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	28/12/2016	04/04/2017	2 000	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	15/11/2016	11/02/2017	400	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	30/11/2016	26/02/2017	6 000	7,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	24/10/2016	19/01/2017	10 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	15/01/2017	1 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	340	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	2 000	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/10/2016	09/01/2017	15 500	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	01/12/2016	27/02/2017	7 000	7,33%
SODINO	Compte de placement	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Compte de placement	26/12/2016	22/03/2017	400	4,23%
TUNIS RE	Compte de placement	09/11/2016	06/11/2017	5 000	7,83%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de placement	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	27/12/2016	23/06/2017	2 000	8,00%
TUNIS RE	Compte de placement	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Compte de placement	13/01/2016	06/01/2017	10 500	7,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	6 443	2,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	3 299	1,25%
TUNIS RE	CAT en devise	01/03/2016	01/03/2017	8 797	1,68%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	13/01/2016	15/01/2017	10 000	7,48%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	07/04/2016	03/04/2018	1000	7,10%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
TOTAL				167 848	

8. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 8 millions de dinars réparti comme suit :

(En mille dinars)					
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	3 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	4 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
TOTAL				8 000	

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 47,751 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, n'est pas encore signée avec l'État

2. La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2016 à 212,603 millions de dinars contre 188,879 millions de dinars au 31 décembre 2015.

3. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

4. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

5. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts.
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2016, l'encours desdites créances s'élève à 109,845 millions de dinars.

6. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2016 s'élève à 4,200 millions de dinars.

7. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2016 s'élève à 3,223 millions de dinars.

8. La BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	(En mille dinars)
			En-cours au 31/12/2016
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars n'est pas encore signée.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;

- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 336 013 dinars hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2016 à la SIP SICAR un montant de 164 596 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2015.

9. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 131,457 millions de dinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5 000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Total		131 457	104 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 680 679 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 835 704 dinars hors taxes.

10. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 9 211 dinars hors taxes.

11. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 513 904 dinars hors taxes;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 111 260 dinars hors taxes;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève 1 373 dinars hors taxes;
- 1 000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

12. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2 500 dinars par valeur

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2016 un montant de 24 656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402 495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16 994 dinars pour la commission de tenue de compte.

13. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2016
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	7 576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	6 674
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 485
Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13 454
Total					38 246

14. La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux quatre appartement à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} novembre 2012, moyennant un loyer mensuel de 1800 dinars (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} novembre 2013. Le loyer relatif à l'année 2016 s'élève à 23 025 dinars.

15. La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2016, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 887 874 dinars.

16. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2016, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 1 250 631 dinars.

17. La BNA a émis un emprunt obligataire en 2009 pour un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des filiales et entreprises associées ayant souscrit à cet emprunt se détaille comme suit :

Société	Encours au 31/12/2016	Intérêts 2016
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 665 500	161 950
TUNIS-RE	533 100	32 390
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	533 100	32 390
Total en Dinars	3 731 700	226 730

18. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2016 la somme de 1,066 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 64 380 dinars.

19. La BNA a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
TUNIS-RE	6 000 000	8 661 420
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	11 548 560
Total en Dinars	14 000 000	20 209 980

20. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
CTAMA	1 500 000	2 165 355
CTAMA-MGA	500 000	721 785
Total en Dinars	2 000 000	2 887 140

21. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2016, comme suit (montant exprimés en dinars):

(en dinars)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2016		Commissions encaissées en 2016	Intérêts de l'exercice 2016	
	Débiteur	Créiteur		Encaissés	Servis
SIMPAR	220 012	78 800	67 963	-	-
SIVIA	943 051	997 815	15 876	-	-
ESSOUKNA	1 615 119	-	-	-	1 546
AGRO-SERVICES	154 871	-	10 664	-	-
TIS	-	23 222	5 856	28 961	-
BNA CAPITAUX	23 569 796	-	540 322	-	-
LES CÉILLETES	-	264 665	8 105	309	-

SOFINREC	274 567		5 564	1 269
POS	1 066 191		-	60 767
SOGEST		215 755	-	18 704
EL MEDINA	849 390		40 443	-
SICAR INVEST	142 698		-	1 277
SIP SICAR	179 070		-	354
SOIVM SICAF	12 842		-	247
SICAV BNA	2 008		-	3 532
SICAF PARTICIPATIONS BNA		971	98	-
SODET SUD	15 334	-	-	-
ZIED	173		-	4

22. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 183 045 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	37 208
LES ŒILLETES	8 275
ESSOUKNA	41 896
Société	Encours
SIVIA	24 925
EL MADINA	26 437
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	185
Sté AGRO-SERVICES	946
SOGEST	249
Sté Générale des Ventes	1 304
SODAL	1 318
SODET SUD	2 003
SOFINREC	24 859
S T I A	13 438
Total	183 045

23. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 19,050 millions de dinars, réparti comme suit :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2016
CTAMA	18 800
Groupe Sahbi MAHJOUR	208
Mr TLILI Ammar	42
TOTAL	19 050

24. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 34,140 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000	7,98%
CTAMA	Compte de placement	15/04/2014	31/03/2017	400	8,02%
CTAMA	Compte de placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte de placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/12/2013	30/12/2016	4 500	8,05%
CTAMA-MGA	Compte de placement	04/04/2014	27/03/2017	400	7,98%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	900	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	1 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	6 000	8,24%

CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	150	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	5 600	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/10/2014	22/10/2017	500	8,22%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	250	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%
TOTAL				34 140	

III-Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 25 mai 2016 conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 06 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se détaille comme suit :
 - Une rémunération fixe sur la base d'un salaire mensuel net de 16 000 D
 - Une prime variable ne dépassant pas 50% de la rémunération fixe en tenant compte de la réalisation des objectifs fixés dans le business plan approuvé par le conseil d'administration
 - Un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique
- Les rémunérations du Directeur Général Adjoint ainsi que celle du secrétaire général (pour la période du 01/01/2016 au 31/03/2016), sont fixées par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
- Le montant des jetons de présence (gestion 2015) a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 juin 2016 comme suit :
 - Un montant de deux mille dinars (2.000 dinars) par séance et par membre du conseil d'administration.
 - Un montant de mille dinars net (1000 dinars) pour la présidence des comités émanant du conseil d'administration par séance et par président de chaque comité.
 - Un montant de cinq cent dinars net (500 dinars) par séance et par administrateur membre des comités issus du conseil d'Administration

Les jetons de présence servis par la banque en 2016 s'élèvent à un montant brut de 167 000 dinars.

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Directeur général		DGA et secrétaire général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	385 649	24 861	120 041	19 691	194 625	194 625
Avantages postérieurs à l'emploi			5 608	8 346		
Total	385 649	24 861	125 649	28 037	194 625	194 625

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 13 mai 2017

Les Co-commissaires aux comptes

P/CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	361 923	464 046
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	715 656	625 673
AC3- Créances sur la clientèle	3	4 477 374	3 836 075
AC4- Portefeuille titres commercial	4	373 150	322 779
AC5- Portefeuille d'investissement	5	553 131	453 837
AC6- Valeurs immobilisées	6	139 219	138 371
AC7- Autres actifs	7	248 350	205 253
TOTAL ACTIF		6 868 803	6 046 034
PASSIF			
PA1- Banque Centrale et CCP	8	527 324	400 147
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	57 560	59 255
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 460 301	4 870 850
PA4- Emprunts et ressources spéciales	11	148 912	102 584
PA5- Autres passifs	12	187 010	173 085
TOTAL PASSIF		6 381 107	5 605 921
CAPITAUX PROPRES			
CP1- Capital	13	198 741	198 741
CP2- Réserves		139 665	135 981
CP4- Autres capitaux propres		3 646	3 646
CP5- Résultats reportés		38 567	10 583
CP6- Résultat net		107 077	91 162
TOTAL CAPITAUX PROPRES		487 696	440 113
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 868 803	6 046 034

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Passifs éventuels	14		
HB1- Cautions, avals et autres garanties données		293 071	277 830
HB2- Crédits documentaires		201 057	230 152
HB3- Actifs donnés en garantie (*)		527 000	400 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 021 128	907 982
Engagements donnés	15		
HB4- Engagements de financement donnés		169 256	152 900
HB5- Engagements sur titres		38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		169 294	152 938
Engagements reçus	16		
HB7- Garanties reçues		2 000 599	1 697 430
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 000 599	1 697 430

(*) Chiffres de l'exercice 2015 retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01 JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2016	2015
Produits d'exploitation bancaire			
PR1- Intérêts et revenus assimilés (*)	17	305 835	281 803
PR2- Commissions (en produits) (*)	18	96 472	79 253
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières (*)	19	55 959	40 346
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	20	31 030	26 759
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		489 296	428 161
Charges d'exploitation bancaire			
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées (*)	21	(168 112)	(149 648)
CH2- Commissions encourues (*)		(4 306)	(3 745)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(172 418)	(153 393)
PRODUIT NET BANCAIRE		316 878	274 768
PR5\CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	22	(19)	14 880
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	23	327	150
PR7- Autres produits d'exploitation		6 197	5 769
CH6- Frais de personnel	24	(107 414)	(98 612)
CH7- Charges générales d'exploitation	25	(36 132)	(33 684)
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 019)	(16 054)
RESULTAT D'EXPLOITATION		164 818	147 217
PR8\CH9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	26	2 736	(10 477)
CH11- Impôt sur les bénéfices		(47 952)	(45 578)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		119 602	91 162
PR9\CH10- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(12 525)	(0)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		107 077	91 162
Résultat net après modifications comptables		107 077	91 162
Résultat par action de base (en DT)	28	2,69	2,29

(*) Chiffres de l'exercice 2015 retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 01 JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2016	2015
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		428 299	376 013
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(167 231)	(147 298)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(12 072)	(7 233)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(631 853)	(240 172)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		586 061	367 626
Titres de placement		(35 437)	(71 656)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(131 027)	(133 858)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 018)	(40 576)
Impôt sur les bénéfices		(47 952)	(45 578)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation		(51 230)	57 268
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		28 362	26 940
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(96 408)	4 985
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(15 867)	(6 564)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		(83 913)	25 361
Activités de financement			
Emission d'emprunts		60 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(13 753)	(7 143)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(1 719)	(1 701)
Dividendes et autres distributions		(59 622)	(59 622)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(15 094)	(8 466)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(150 237)	74 163
liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		526 243	452 080
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	29	376 006	526 243

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2016

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2/ Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;

- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2016 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2016 avec celui de 2015. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2016 à ce titre s'élèvent à 7 097 KDT amenant le total des provisions collectives à 22 171 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager un complément de provision de 59 644 KDT au 31/12/2015, une dotation additionnelle de 2 584 KDT et une reprise additionnelle de 6 386 KDT au titre de l'exercice 2016.

3/ Classification et évaluation des titres

3-1/ Règles de classification des titres :

Portefeuille titres commercial :

- Titres de transaction :

Il s'agit des titres à revenu fixe ou variable, négociables sur un marché liquide et détenus en vue de leur revente dans un avenir proche.

- Titres de placement

Il s'agit des titres qui ne répondent ni aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement : Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation : Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue période une rentabilité satisfaisante.

- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

3-2/ Règles d'évaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la juste valeur calculée en retenant la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

3-3/ Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

- Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.
- Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

4/ Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

5/ Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

6/ Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

7/ Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 31/12/2016, les engagements post-emploi ont été évalués à 10 882 KDT. La dotation de l'exercice 2016 est de l'ordre de 2 943 dont 1 606 KDT correspondent à la quote-part de l'étalement de l'effet de la 1ère application de la norme IAS 19.

10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

11/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont déduits du résultat.

12/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont rajoutées au résultat.

13/ Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change :

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31/12/2016.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2016.

14/ Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2016, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2015 que celles relatives à l'année 2016.

15/ Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2015 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

- Les actifs donnés en garantie n'ont pas été présentés en 2015 au niveau des états financiers parmi les passifs éventuels :

	31/12/2015 Publié	31/12/2015 Retraité
Passifs éventuels		
Actifs donnés en garantie	0	400 000

- Les pertes et les gains de change sur opérations monétiques sont reclassés des postes Commissions en produits et Commissions encourues vers le poste Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières tel que décrit ci-dessous.
- La charge relative au report couru sur les opérations de Swap de change est reclassée du poste Intérêts et revenus assimilés vers le poste Intérêts encourus et charges assimilées tel que décrit ci-dessous :

	2015 Publié	Reclassement	2015 Retraité
Produits d'exploitation bancaire			
PR1- Intérêts et revenus assimilés	273 295	8 508	281 803
PR2- Commissions (en produits)	79 278	(25)	79 253
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	41 244	(898)	40 346
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	26 759	0	26 759
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	420 576	7 585	428 161
Charges d'exploitation bancaire			
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	(141 140)	(8 508)	(149 648)
CH2- Commissions encourues	(4 668)	923	(3 745)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(145 808)	(7 585)	(153 393)
PRODUIT NET BANCAIRE	274 768	0	274 768

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 361 923 KDT contre 464 046 KDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 102 123 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Caisse Dinars	52 327	52 217
Caisse Devises	4 833	4 912
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	4 802	3 563
Banque Centrale comptes ordinaires	272 273	328 267
Placements auprès de la banque centrale	27 469	75 154
Créances rattachées	6	3
Centres de chèques postaux et TGT	287	4
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	361 923	464 046

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 715 656 KDT au 31 décembre 2016 contre 625 673 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 89 983 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Créances sur les banques non résidentes	513 128	504 360
Créances sur les établissements financiers	116 199	104 127
Créances sur les banques résidentes	85 425	17 000
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	904	186
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	715 656	625 673

Les créances sur les établissements bancaires et financiers exprimées en KDT selon la nature de la relation sont ventilées comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Créances sur les banques non résidentes	294 629	0	218 499	513 128
Créances sur les établissements financiers	90 700	0	25 499	116 199
Créances sur les banques résidentes	0	0	85 425	85 425
Créances rattachées	470	0	434	904
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	385 799	0	329 857	715 656

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Il n'existe pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers ou pour lesquelles les intérêts ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice 2016.

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2016 un solde de 4 477 374 KDT contre 3 836 075 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 641 299 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 79 449 KDT au 31 décembre 2016 contre 79 795 KDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 346 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	184 227	193 921
Créances rattachées	7 727	8 488
Total comptes débiteurs	191 954	202 409
Autres concours à la clientèle		
Portefeuille crédits	4 173 324	3 546 015
- Crédits court terme	1 130 800	952 977
dont Financements en devises	356 509	305 825
dont Crédits court terme en dinars	774 291	647 152
- Crédits moyen et long terme	3 042 524	2 593 038
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	33 128	32 174
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	95 520	91 061
Impayés	38 456	31 744
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	255 650	253 543
Provisions pour créances douteuses (*)	(262 109)	(257 119)
Agios réservés (**)	(79 449)	(79 795)
Créances rattachées	24 678	9 827
Total autres concours à la clientèle	4 279 198	3 627 450
Crédits sur ressources spéciales	6 222	6 216
Total créances sur la clientèle	4 477 374	3 836 075

(*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

Provisions sur les créances au 31/12/2015	257 119
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	13 033
Reprise de provisions sur opérations avec la clientèle	(11 135)
Dotation aux provisions collectives	7 097
Dotation aux provisions additionnelles	2 584
Reprise de provisions additionnelles	(6 386)
Reprise de provisions sur cession de créances	(203)
Provisions sur les créances au 31/12/2016	262 109

Les créances sur la clientèle exprimées en KDT sont ventilées par nature de relation comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Total comptes débiteurs	224	0	191 730	191 954

Autres concours à la clientèle hors provisions et agios réservés	18 484	3 100	4 599 172	4 620 756
Provisions pour créances douteuses	(1 210)	0	(260 899)	(262 109)
Agios réservés	(4 328)	0	(75 121)	(79 449)
Total autres concours à la clientèle	12 946	3 100	4 263 152	4 279 198
Total crédits sur ressources spéciales	0	0	6 222	6 222
Total créances sur la clientèle	13 170	3 100	4 461 104	4 477 374

Le montant des créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la BCT s'élève au 31/12/2016 à 248 125 KDT.

Le montant des créances sur la clientèle (Bilan et Hors Bilan) exprimé en KDT au 31/12/2016 pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice s'élève à 375 561 KDT.

(**) La variation des agios réservés exprimés en KDT se présente comme suit :

Agios réservés au 31/12/2015	79 795
Réservation d'agios	10 379
Reprises d'agios réservés suite à la cession de créances à Attijari Recouvrement	(665)
Autres reprises d'agios réservés	(10 060)
Total des agios réservés au 31/12/2016	79 449

Les crédits sur ressources spéciales s'élèvent à 6 222 KDT au 31/12/2016 et sont composés de :

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Crédits sur ressources extérieures	4 844	4 997
Crédits sur ressources budgétaires	1 432	1 283
Intérêts réservés sur crédits ressources spéciales	(54)	(64)
Total des crédits sur ressources spéciales	6 222	6 216

Le risque de contrepartie supporté par la banque est de l'ordre de 100% pour les crédits sur ressources extérieures (4 844 KDT), 25% sur les crédits FOSDA (7 KDT), 10% sur les crédits FONAPRAM (1 386 KDT) et 25 % sur les crédits FOPRODI (39 KDT).

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 373 150 KDT au 31 décembre 2016 contre 322 779 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 50 371 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Titres de transaction		
- Actions cotées	3 465	3 228
- SICAV	502	986
Titres de placement		
- Bons de trésor	345 739	288 823
- Autres titres de placement	12 249	8 696
- Créances rattachées	12 728	21 976
- Provisions sur placements	(1 533)	(930)
Total portefeuille titres commercial	373 150	322 779

Le portefeuille commercial est composé en totalité de titres cotés.

La ventilation des titres du portefeuille commercial exprimés en KDT selon la nature de l'émetteur se présente comme suit :

DESIGNATION	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres parties liées (*)	Autres	Total
Titres de transaction	-	-	502	-	3 465	3 967
Actions cotées	-	-	-	-	3 465	3 465
SICAV	-	-	502	-	-	502
Titres de placement	356 952	281	2 250	9 700	-	369 183
Bons de trésor	345 739	-	-	-	-	345 739
OPCVM	-	-	2 268	9 700	-	11 968
Actions cotées	-	281	-	-	-	281
Créances rattachées	12 728	-	-	-	-	12 728
Provisions	(1 515)	-	(18)	-	-	(1 533)
Total	356 952	281	2 752	9 700	3 465	373 150

(*) Il s'agit des titres de placement Attijari FCP Dynamique.

Le montant des transferts portant sur le portefeuille titres commercial s'élève à 4 978 KDT. Il s'agit d'un transfert du portefeuille transaction vers le portefeuille placement.

Selon la norme comptable sectorielle 25, les plus-values latentes sur les titres de placement ne sont pas constatées. Au 31/12/2016, le montant des plus-values de réévaluation sur les titres de placement s'élève à 2 141 KDT qui se compose de 174 KDT sur les FCP, de 12 KDT sur les actions cotées et de 1 955 KDT sur BTA Placement.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres de placement en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	BTA Placement	SICAV	Total
Provisions pour dépréciation au 31/12/2015	888	42	930
Dotation / Reprise nette de l'exercice 2016	737	(24)	713
Reclassement provisions du portefeuille placement vers le portefeuille investissement	(110)	-	(110)
Provisions pour dépréciation au 31/12/2016	1 515	18	1 533

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 553 131 KDT au 31 décembre 2016 contre 453 837 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 99 294 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Titres d'investissement		
BTA Investissement	450 740	356 912
Obligations	29 185	26 340
Créances rattachées	17 732	14 492
Provisions sur BTA Investissement	(98)	0
Total titres d'investissement	497 559	397 744
Titres de participations		
Titres de participations libérés	60 112	60 000
Provisions pour dépréciation titres de participation	(7 045)	(7 267)
Placements SICAR	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 989)	(2 995)
Titres de portage	0	600
Créances rattachées	180	441
Total titres de participations	55 572	56 093

Total portefeuille d'investissement**553 131****453 837**

Les mouvements sur le portefeuille d'investissement au cours de l'exercice 2016 en KDT se présentent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2015	Acquisitions/ Autres entrées 2016	Cessions / Remboursements 2016	Valeurs brutes au 31/12/2016
BTA Investissement	356 912	93 828	-	450 740
BTA Cotés	356 912	93 828	-	450 740
Obligations	26 340	4 740	(1 895)	29 185
Cotées	26 340	4 740	(1 895)	29 185
Titres de participation	60 000	401	(289)	60 112
Cotés	16 822	-	(289)	16 533
Non cotés	43 178	401	-	43 579
SICAR	5 314	-	-	5 314
Non cotés	5 314	-	-	5 314
Titres de portage	600	-	(600)	0
Non cotés	600	-	(600)	0
Total	449 166	98 969	(2 784)	545 351

La liste des filiales et entreprises associées au 31/12/2016 se présente comme suit :

Nom de la filiale ou de l'entreprise associée	Siège social	Pourcentage de détention en 2016	Montant des capitaux propres en KDT au 31/12/2016	Résultat 2016 en KDT
Attijari Leasing	Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac Tunis 1053	62,02%	42 046	5 169
Attijari Assurance	78, Rue de Palestine 1002 Tunis Belvédère	55,00%	10 404	1 524
Attijari Intermediation	Immeuble FEKIH (Mezzanine) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis 1053	99,99%	4 686	(1 185)
Attijari Recouvrement	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	99,91%	1 685	518
Attijari Sicar	Immeuble Fekih (1er étage) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis - 1053	71,73%	27 487	352
Attijari Gestion	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie-Les Berges du Lac 1053 Tunis	99,88%	790	(55)
Attijari Immobilière	95 Avenue de la Liberté Tunis	99,98%	(5 627)	(1 089)
Générale tunisienne d'informatique	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	66,25%	1 107	216

Attijari Placement SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	94,39%	617	6
Attijari Valeurs SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	46,89%	846	13
Attijari obligataire SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	0,03%	105 533	4 359
Attijari Finance	Rue du lac d'Annecy immeuble El Baraka 1er étage	24,94%	775	17
Générale Immobilière du Sud	Immeuble « Tamayouz » Bureau E2, 1082 Centre Urbain Nord - Tunis, 1082 Tunis	29,90%	7 439	1 289

NOTE 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 139 219 KDT au 31 décembre 2016 contre 138 371 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 848 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/2015 Ajustée (*)	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/2016	Amort. et Prov au 31/12/2015 Ajusté (*)	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 31/12/2016	Valeur nette au 31/12/2016
Immobilisation incorporelle	46 938	918		47 856	(39 543)	(4 411)		(43 954)	3 902
Logiciels de Base	46 938	918		47 856	(39 543)	(4 411)		(43 954)	3 902
Immobilisation corporelle	211 903	15 538	(782)	226 659	(81 476)	(10 608)	742	(91 342)	135 317
Constructions	100 674	2 163	(44)	102 793	(25 947)	(3 786)	44	(29 689)	73 104
Terrains	5 585		(25)	5 560					5 560
Matériel Roulant	1 676	312	(546)	1 442	(1 063)	(218)	540	(741)	701
Matériel & Mobilier	8 876	682		9 558	(4 108)	(753)		(4 861)	4 697
Matériel Informatique	25 519	2 415	(167)	27 767	(18 048)	(2 284)	158	(20 174)	7 593
Agencement Aménagement Installation	49 373	1 618		50 991	(32 042)	(3 541)		(35 583)	15 408
Immobilisations hors exploitation	18 767	0		18 767	(268)	(26)		(294)	18 473
Immobilisation en cours	1 433	8 348		9 781					9 781
Total valeurs immobilisées	258 841	16 456	(782)	274 515	(121 019)	(15 019)	742	(135 296)	139 219

(*) Valeurs ajustées suite aux travaux d'inventaire.

NOTE 7 : Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 248 350 KDT au 31 décembre 2016 contre 205 253 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 43 079 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Crédits directs et avances au personnel	203 142	169 355
Débit à régulariser et divers	25 496	26 014
Prêts sur fonds social	8 467	7 653
Créances prises en charge par l'Etat	5 339	6 662
Débiteurs divers	3 886	2 052
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 257	3 091
Dépôts et cautionnements	2 221	1 958
Provisions sur autres actifs	(3 458)	(11 532)
Total autres actifs	248 350	205 253

Les mouvements des provisions sur autres actifs exprimés en KDT se présentent comme suit :

Provisions sur autres actifs au 31/12/2015	11 532
Dotations de l'exercice 2016	395
Reprise de l'exercice 2016	8 470
Provisions sur autres actifs au 31/12/2016	3 458

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 527 324 KDT au 31 décembre 2016 contre un solde de 400 147 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 127 178 KDT.

NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2016 à 57 560 KDT contre 59 255 KDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 1 695 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Banques résidentes	50 051	41 007
Banques non résidentes	5 142	11 635
Etablissements financiers	2 345	6 592
Dettes rattachées	22	21
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	57 560	59 255

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Banques résidentes	0	0	50 051	50 051
Banques non résidentes	0	0	5 142	5 142
Etablissements financiers	2 137	0	208	2 345
Dettes rattachées	0		22	22
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 137	0	55 423	57 560

NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2016 un solde de 5 460 301 KDT contre 4 870 850 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant une augmentation de 589 451 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à vue	2 343 868	1 959 381
Comptes d'épargne	1 823 171	1 684 632
Bons de caisse	557 762	499 601
Comptes à terme	328 153	328 273
Autres produits financiers	112 266	81 424
Autres sommes dues à la clientèle	197 168	164 516
Certificats de dépôts	86 500	145 000
Dettes rattachées	11 413	8 023
Total dépôts et avoirs de la clientèle	5 460 301	4 870 850

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	8 307	6 279	2 329 282	2 343 868
Comptes d'épargne			1 823 171	1 823 171
Bons de caisse			557 762	557 762
Comptes à terme	3 000	15 000	310 153	328 153
Autres produits financiers			112 266	112 266
Autres sommes dues à la clientèle			197 168	197 168
Certificats de dépôts	500	6 000	80 000	86 500
Total Dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées	11 807	27 279	5 409 802	5 448 888
Dettes rattachées				11 413
Total Dépôts et avoirs de la clientèle				5 460 301

NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31 décembre 2016 un solde de 148 912 KDT contre 102 584 KDT au 31 décembre 2015 soit une augmentation de 46 328 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires	127 675	81 428
Ressources spéciales	17 474	19 193
Dettes rattachées	3 763	1 963
Total emprunts et ressources spéciales	148 912	102 584

Les ressources spéciales sont ventilées en ressources budgétaires et ressources extérieures et aucune de ces ressources n'est relative à une partie liée ou à une entreprise associée.

Les mouvements sur les emprunts obligataires exprimés en KDT au cours de 2016 se présentent comme suit :

DESIGNATION	Solde au 31/12/2015	Nouveaux emprunts en 2016	Remboursements en 2016	Solde au 31/12/2016
Emprunts à long terme	81 428	60 000	(13 753)	127 675
Emprunt Obligataire 2010	21 428		(7 143)	14 285
Emprunt Obligataire Subordonné 2015	60 000		(6 610)	53 390
Emprunt Subordonné Privé 2016	0	60 000		60 000
Total	81 428	60 000	(13 753)	127 675

Un nouvel emprunt obligataire subordonné a été émis en 2016 pour un montant de 60 000 KDT dont 3 400 KDT souscrit par une entité liée.

NOTE 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 187 010 KDT au 31 décembre 2016 contre 173 085 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 13 925 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Crédit à régulariser et divers	70 835	77 743
Charges à payer	51 335	45 866
Impôts et taxes	27 728	13 897
Exigibles après encaissement	25 779	27 044
Provisions pour risques et charges (*)	5 694	2 782
Créditeurs divers	5 639	5 753
Total autres passifs	187 010	173 085

(*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 450	1 031
Autres provisions pour risques	4 244	1 193
Provision pour dépréciation des immobilisations	0	558
Total provisions pour risques et charges	5 694	2 782

NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserves à régime fisc particulier	Fonds social	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31.12.15	198 741	103 473	16 319	1 793	399	13 997	3 646	10 583	91 162	440 113
Affectation résultat bénéficiaire 2015											
Réserves				3 556						(3 556)	0
Dividendes										(59 622)	(59 622)
Report à nouveau									27 984	(27 984)	0
Situation des capitaux propres après affectation		198 741	103 473	19 875	1 793	399	13 997	3 646	38 567	0	380 491
Mouvements sur le fonds social *							128				128
Résultat de la période										107 077	107 077
Situation des capitaux propres au	31.12.16	198 741	103 473	19 875	1 793	399	14 125	3 646	38 567	107 077	487 696

*Au 31/12/2016, la rubrique fonds social correspond en totalité à des utilisations remboursables.

Note sur la maturité des actifs et passifs :

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et de passifs de la Banque au 31/12/2016 selon leur durée résiduelle. Ce tableau, tel que communiqué par la banque, a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2016 et des hypothèses d'écoulement pour les comptes non échéanciers.

	Inf. à 3 mois	3mois à 6mois	6mois à 1an	1an à 2ans	2ans à 5ans	5ans à 7ans	Sup à 7ans	Total
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	111 082	83 614	167 227	0	0	0	0	361 923
Créances sur les établissements bancaires et financiers	515 297	59 621	78 421	23 467	38 850	0	0	715 656
Créances sur la clientèle	1 283 077	344 654	593 425	608 603	1 112 648	163 745	371 222	4 477 374
Portefeuille titres commercial	685	685	54 084	93 136	94 586	102 557	27 417	373 150
Portefeuille d'investissement	6 779	9 951	11 967	10 431	146 721	195 118	172 164	553 131
Valeurs immobilisées	3 480	3 480	6 961	13 922	41 766	27 844	41 766	139 219
Autres actifs	14 053	14 177	28 826	22 922	62 345	41 306	64 721	248 350
Total actif	1 934 453	516 182	940 911	772 481	1 496 916	530 570	677 290	6 868 803
Banque Centrale et CCP passif	527 081	81	162	0	0	0	0	527 324
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	52 226	1 870	3 125	291	48	0	0	57 560
Dépôts et avoirs de la clientèle	874 546	564 546	790 892	787 387	1 173 110	367 459	902 361	5 460 301
Emprunts et ressources spéciales	9 372	14 025	10 878	34 700	74 347	5 590	0	148 912
Autres passifs	44 047	41 717	88 095	1 539	4 616	2 800	4 196	187 010
Total passif	1 507 272	622 239	893 152	823 917	1 252 121	375 849	906 557	6 381 107
Capitaux propres	12 271	14 601	19 062	49 085	147 254	98 169	147 254	487 696
Total passifs & CP	1 519 543	636 840	912 214	873 002	1 399 375	474 018	1 053 811	6 868 803
Situation nette	414 910	(120 658)	28 697	(100 521)	97 541	56 552	(376 521)	0

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2016 un solde de 293 071 KDT contre 277 830 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 15 241 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 201 057 KDT au 31 décembre 2016 contre 230 152 KDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 29 095 KDT.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 527 000 KDT au 31 décembre 2016 contre 400 000 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 127 000 KDT.

Passifs éventuels	31/12/2016	31/12/2015
Cautions, avals et autres garanties données	293 071	277 830
Crédits documentaires	201 057	230 152
Actifs donnés en garantie (*)	527 000	400 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 021 128	907 982

(*) Les chiffres de l'exercice 2015 retraités pour les besoins de la comparabilité.

La ventilation des passifs éventuels exprimés en KDT par nature de la relation se présente comme suit :

Passifs éventuels	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions, avals et autres garanties données	17	18	293 036	293 071
Crédits documentaires	1 121	0	199 936	201 057
Actifs donnés en garantie	0	0	527 000	527 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 138	18	1 019 972	1 021 128

NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 169 294 KDT au 31 décembre 2016. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et à des engagements de financement donnés pour 169 256 KDT.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 2 000 599 KDT au 31 décembre 2016 contre 1 697 430 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 303 169 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements de crédits	132 993	165 031
Clientèle	1 867 606	1 532 399
Total engagements reçus	2 000 599	1 697 430

Au 31/12/2016, un engagement reçu de 3 100 KDT a été constaté sur une entreprise associée.

NOTE SUR LES OPERATION DE CHANGE :

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2016 s'élèvent à 2 702 KDT et se présentent comme suit :

Description	Au 31/12/2016
Devises vendues au comptant à livrer	(120 466)
Devises achetées au comptant à recevoir	117 764
Total	(2 702)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2016 s'élèvent à 17 387 KDT et se présentent comme suit :

Description	Au 31/12/2016
Devises vendues à terme à livrer	(170 889)
Devises achetées à terme à recevoir	6 337
Swap de change à recevoir	181 939
Total	17 387

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

*** LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 428 161 KDT (montant retraité) au 31 décembre 2015 à 489 296 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant, ainsi, une augmentation de 61 135 KDT. Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 305 835 KDT au 31 décembre 2016 contre 281 803 KDT (montant retraité) au 31 décembre 2015 enregistrant, ainsi, une augmentation de 24 032 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Placement sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	4 584	2 492
Total opérations avec les établissements bancaires et financiers	4 584	2 492
Opérations avec la clientèle		
Portefeuille crédit	257 967	237 029
. Court terme	51 307	47 867
- Financement devises	6 724	5 049
- Court terme Dinar	44 583	42 818
. Moyen & Long terme	206 660	189 162
Comptes courants débiteurs	17 537	17 769
Crédits sur ressources extérieures	244	322
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg	3 804	3 517
Total opérations avec la clientèle	279 552	258 637
Autres intérêts et revenus assimilés		
Commissions sur comptes	1 506	1 214
Avals, cautions et acceptations bancaires	4 387	3 449
Report/déport sur change à terme (*)	15 806	16 011
Total autres intérêts et revenus assimilés	21 699	20 674
Total intérêts et revenus assimilés	305 835	281 803

(*) La colonne comparative 2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

NOTE 18 : Commissions en produits

Les commissions totalisent 96 472 KDT au 31 décembre 2016 contre 79 253 KDT (montant retraité) au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 17 219 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	37 410	32 832
Commissions sur opérations de crédits	25 473	16 252
Commissions sur moyens de paiement (*)	22 156	20 289
Commissions sur opérations internationales	9 612	8 535
Commissions sur autres opérations bancaires (*)	1 821	1 345
Total commissions	96 472	79 253

(*) La colonne comparative 2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 55 959 KDT contre 40 346 KDT (montant retraité) au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 15 613 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net sur titres de transaction	(422)	185
Gain net sur titres de placement	24 479	15 647
Gain net sur opérations de change (*)	31 902	24 514
Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	55 959	40 346

(*) La colonne comparative 2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

Les gains nets sur le portefeuille commercial se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Dividendes	Intérêts et autres revenus	Plus ou moins-values de réévaluation	Plus ou moins-values de cession	Dotations / Reprises de provisions	Total
Titres de transaction	38	0	(362)	(98)	0	(422)
SICAV	0	0	(39)	10	0	(29)
Actions cotées	38	0	(323)	(108)	0	(393)
Titres de placement	0	23 478	22	1 693	(714)	24 479
BTA	0	23 478	22	767	(738)	23 529
SICAV	0	0	0	926	24	950
Total	38	23 478	(340)	1 595	(714)	24 057

NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 31 030 KDT au 31 décembre 2016 contre 26 759 KDT au 31 décembre 2015, soit augmentation de 4 271 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Bons de trésor	24 182	22 714
Dividendes	5 090	2 193
Intérêts sur obligations	1 658	1 695
Autres revenus	68	93
Revenus titres de portage	32	64
Total Revenus du portefeuille d'investissement	31 030	26 759

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 153 393 KDT (montant retraité) au 31 décembre 2015 à 172 418 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant, ainsi, une progression de 19 025 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2016 un solde de 168 112 KDT contre 149 648 KDT (montant retraité) au 31 décembre 2015, soit une progression de 18 464 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
<i>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</i>		
Emprunts sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	1 015	1 070
Sous total des opérations avec les établissements de bancaires et financiers	1 015	1 070
<i>Opérations avec la clientèle</i>		
Dépôts à vue	15 431	13 045
Comptes d'épargne	59 699	55 792
Bons de caisse	28 143	25 617
Comptes à terme	20 464	21 416
Certificats de dépôts	6 027	10 573
Sous total des opérations avec la clientèle	129 764	126 443
<i>Emprunts et ressources spéciales</i>		
Charges sur ressources spéciales	253	367
Charges sur emprunts obligataires	7 510	2 069
Sous total des emprunts et ressources spéciales	7 763	2 436
<i>Autres intérêts et charges</i>		
Appel d'offres	24 153	11 055
Report/déport sur swap de change (*)	5 257	8 508
Autres intérêts et charges assimilées (*)	160	136
Sous total autres intérêts et charges	29 570	19 699
Total intérêts encourus et charges assimilées	168 112	149 648

(*) La colonne comparative 2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 19 KDT contre (14 880) KDT au 31 décembre 2015. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Dotation aux provisions sur créances douteuses	22 714	21 548
Reprise de provisions sur créances douteuses	(17 522)	(19 799)
Moins-value de cession des créances	857	1 238
Reprise de provisions et d'agios réservés sur cession des créances	(869)	(1 228)
Perte sur radiation de créance	0	2 038
Dotation aux provisions pour risques et charges	5 051	1 906
Reprise de provision pour risques et charges	(10 212)	(20 583)
Total	19	(14 880)

NOTE 23 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Dotation aux provisions sur titres de participation	(100)	(219)
Reprise de provisions sur titres	322	369
Plus-value de cession titres de participation	86	
Reprise de provisions sur BTA	12	0
Reprise de provisions sur fonds géré	7	0
Total des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	327	150

NOTE 24 : Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 107 414 KDT au 31 décembre 2016 contre 98 612 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant, ainsi, une augmentation de 8 802 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du personnel	80 363	73 542
Charges sociales	18 676	17 433
Autres charges liées au personnel	8 375	7 637
Total frais de personnel	107 414	98 612

NOTE 25 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 36 132 KDT au 31 décembre 2016 contre 33 684 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 2 448 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Loyers et services extérieurs	20 974	19 903
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	4 072	4 374
Annonces et insertions publicitaires	2 223	1 613
Missions réceptions	1 205	1 031
Impôts et taxes	1 137	973
Fournitures de bureaux	618	639

Frais du conseil et d'assemblée	548	622
Dons et cotisations	477	412
Documentation centrale	358	367
Transport et déplacement	117	138
Frais d'actes et contentieux	159	94
Autres	4 244	3 518
Total charges générales d'exploitation	36 132	33 684

NOTE 26: Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Plus-value de cession d'immobilisation	399	435
Autres gains ordinaires	6 612	668
Autres pertes ordinaires	(4 275)	(11 580)
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	2 736	(10 477)

NOTE 27: Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Cette rubrique enregistre la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Contribution conjoncturelle	(12 525)	0
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(12 525)	0

NOTE 28: Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 2,69 DT:

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net avant modifications comptables en KDT	107 077	91 162
Nombre moyen d'actions	39 748 290	39 748 290
Résultat de base par action (en DT)	2,69	2,29

4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 29 :

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 526 243 KDT au 31 décembre 2015 à 376 006 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant une diminution de 150 237 KDT.

Cette diminution résulte des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation à hauteur de (51 230) KDT et des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de (83 913) KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de (15 094) KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 376 006 KDT s'analysent comme suit :

DESIGNATION	Exercice 2016	Exercice 2015
Liquidités et équivalents de liquidités actif	960 544	985 478
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	361 991	464 118
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	598 553	521 360
Liquidités et équivalents de liquidités passif	584 538	459 235
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	582 193	452 643
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	2 345	6 592
Liquidités et équivalents de liquidités	376 006	526 243

Note 30 : Évènements postérieurs à la date de clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 14/02/2017. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2016 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

Note 31 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se présentent comme suit :

1- Les conventions des comptes courants et comptes à terme

Les encours des dépôts des différentes parties liées au 31 décembre 2016 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2016 exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 31/12/2016	Charges d'intérêt de l'exercice 2016	Produits d'intérêt de l'exercice 2016
ATTIJARI LEASING	Dépôt à vue	2 137	66	2
ATTIJARI FINANCES TUNISIE	Dépôt à vue	117	4	0
ATTIJARI GESTION	Dépôt à vue	2 557	74	0
ATTIJARI IMMOBILIERE	Dépôt à vue	(224)	11	18
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôt à vue	2 026	56	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à vue	1 054	19	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à vue	44	3	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à vue	1 785	60	1
GTI	Dépôt à vue	155	1	2
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à vue	253	19	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à vue	81	0	1
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à vue	6 081	114	4
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à vue	433	13	0
ATTIJARI LEASING	Dépôt à terme	0	32	0
ATTIJARI GESTION SA	Dépôt à terme	3 500	102	0
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à terme	0	25	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à terme	21 000	1 005	0
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à terme	0	15	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à terme	0	2	0
Total général	Total	40 999	1 621	28

2- Les conventions de détachement du personnel

Attijari Bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2016 s'élève à 600 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé
Attijari Intermédiation	167
GIS	128
Attijari Leasing	110
GTI	90
Attijari Immobilière	61
Attijari Recouvrement	20
Attijari Finances	10
Attijari Gestion	6
Attijari Sicar	6
Attijari Assurance	2
TOTAL	600

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2016 s'élève à 132 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant des charges
Attijari Intermédiation	69
Attijari Recouvrement	61
Attijari Leasing	2
TOTAL	132

3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des 4 FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2016 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 182 KDT.

Partie liée	Montant 2016
Attijari Obligataire SICAV	149
Attijari Placement SICAV	15
Attijari Valeur SICAV	9
FCP (AFC, AFD, AFH, AFS)	9
Total	182

4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank

L'encours au 31 décembre 2016 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours au 31/12/2016	Produits de l'exercice 2016
GTI	EPS	17	4
GIS	CCT	3 100	323
Attijari leasing	CCT	25 000	4 935
Attijari leasing	CMT	65 700	
Attijari leasing	EPS	1 121	34
Attijari Immobilière	CCT	18 484	968
Attijari Finances	EPS	18	0
Total		113 440	6 264

5- Les dividendes et les jetons de présence encaissés par Attijari Bank

Les dividendes et les jetons de présence comptabilisés par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Dividendes encaissés en 2016	Jetons de présence encaissée en 2016
Attijari Leasing	1 845	11
Attijari Recouvrement	1 550	3
Attijari Sicar	548	10
Attijari Intermédiation	390	0
Attijari Obligataire SICAV	91	0
Attijari Placement SICAV	49	0
Attijari Valeur SICAV	25	0
GTI	12	1
GIS	0	5
Total	4 510	30

6- Opérations avec Attijari Wafa Bank et ses filiales

Prêts interbancaires :

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWAFABANK au 31 décembre 2016 exprimé en DT se détaille comme suit :

Partie liée	DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en DT
Attijari Wafa Bank	EUR	10 000 000	11/02/2016	06/02/2017	0,5	24 258 500
	USD	9 000 000	10/08/2016	10/08/2017	1,5	20 698 200
	USD	10 000 000	30/08/2016	28/02/2017	1,25	22 998 000
	EUR	15 000 000	30/09/2016	31/03/2017	0,3	36 387 750
	EUR	10 000 000	11/10/2016	11/04/2017	0,4	24 258 500
	USD	10 000 000	24/10/2016	24/01/2017	1,2	22 998 000
	USD	5 000 000	03/11/2016	07/08/2017	1,5	11 499 000
	EUR	20 000 000	19/12/2016	03/01/2017	0,15	48 517 000
	EUR	20 000 000	22/12/2016	22/03/2017	0,15	48 517 000
	USD	15 000 000	30/12/2016	03/01/2017	0,65	34 497 000

Assistance technique :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2016 s'élève à 4 795 KDT.

Contre garantie Bancaire :

Le conseil d'administration de la banque tenu le 15/05/2015 a donné son accord pour demander la contre garantie du groupe Attijariwafa Bank en couverture des risques encours des relations OOREDOO, TUNISIE TELCOM et ETAP pour une enveloppe maximale de 174,6 MDT.

Cette contre garantie a été obtenue le 15/06/2015 pour couvrir les dépassements des ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

En 2015, un amendement aux dites garanties a eu lieu en date du 23/10/2015 pour préciser que la garantie porte sur la totalité des risques encourus des relations susvisées pour la période allant du 15/06/2015 jusqu'au 30/09/2015 et la couverture des dépassements des ratios de division des risques au-delà de cette période.

En 2016, deux autres amendements ont eu lieu concernant la couverture des risques encourus de la relation OOREDOO, le premier amendement stipule que la période de garantie a été prorogée du 15/06/2016 jusqu'au 30/09/2016 pour une enveloppe de 50 MDT, le deuxième amendement vient réduire le montant de la garantie à 15 MDT et étaler la période couverte jusqu'au 31/12/2016.

Au titre de cette garantie, la banque paiera à Attijariwafa Bank une commission au taux de 0.3% HTVA par an sur la période de validité des dites garanties.

Au cours de l'exercice 2016, la banque a supporté une commission au profit d'Attijariwafa Bank de 44 KDT.

7- Opérations avec ATTIJARI AFRICA :

Assistance technique :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari bank et Attijari Africa conclue le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l'exercice 2016 de 771 KDT en rémunération des services d'assistance technique fournis. Le passif s'élève au 31/12/2016 à 1 856 KDT.

8- Opérations avec Attijari SICAR

Conventions fonds géré

1. En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, Attijari Sicar assure pour le compte d'Attijari bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2016 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 989 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 62 KDT.

2. Une nouvelle convention de gestion de fonds à capital risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar un fonds à capital risque d'un montant global de 30 000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit fonds à capital risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque pour le compte d'Attijari bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Convention de recouvrement des créances :

Une convention entre Attijari bank et Attijari Sicar a été signée le 07/09/2015 en vertu de laquelle, Attijari bank assure la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses en contrepartie d'une commission calculée sur la base des montants recouverts à hauteur de 20 % HTVA sur le nominal et sur la plus-value ainsi que la perception de 50 TND par dossier au titre des frais d'ouverture. A ce titre, aucune opération n'a été effectuée en 2016.

9- Opérations avec Attijari Intermédiation

Convention tenue de registre des actionnaires :

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2016 sont de 8 KDT.

10- Opérations avec la Générale Tunisienne de l'Informatique

Assistance technique

Les honoraires d'assistance technique perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès d'Attijari Bank relatifs à l'exercice 2016 totalisent un montant de 1 127 KDT.

11- Opérations avec Attijari leasing

Emprunts obligataires

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing dont l'encours au 31 décembre 2016 s'élève à 695 KDT. Le produit constaté par la banque en 2016 s'élève à 56 KDT.

Convention commerciale

Dans le cadre de la convention conclue avec ATTIJARI LEASING (dans laquelle ATTIJARI BANK détient 62,02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2016, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 147 KDT. La commission reçue est calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de $T < 10\%$, 0.50% pour $10\% \leq T < 11\%$ et 0.75% pour $T \geq 11\%$).

Convention de Location financement

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing 11 contrats de location financière (Leasing) dont trois nouveaux contrats en 2016. Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 1 229 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 89 KDT.

12- Opérations avec Attijari Recouvrement

Convention de cession de créances

-Une nouvelle convention a été signée le 11/01/2017 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 8 860 dossiers dont le nominal est de 868 KDT pour un prix de cession de 9 KDT.

13- Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 784 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2016 s'élève à 2 369 KDT.

14- Opérations avec Attijari assurance :

- Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2016 à 1 995 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2016 est de l'ordre de 2 017 KDT.
- Attijari Bank a constaté une charge à payer de 574 KDT à fin 2016 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.
- Attijari bank a constaté en 2016 des produits pour 19 KDT au titre des revenus de location d'immeuble et de la quote-part d'Attijari Assurance dans les charges communes du siège.

15/Attijari Finances

- Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- o Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- o Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieure à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2016 sont de 35 KDT.

Convention de conseil « Emprunts obligataires 2016 » :

Une nouvelle convention entre Attijari bank et Attijari Finances a été conclue le 03 juin 2016 en vertu de laquelle Attijari Finances assure le rôle de conseiller financier et de coordinateur global pour les opérations d'émission des emprunts obligataires émis par Attijari bank.

En rémunération des prestations rendues, la banque a constaté une charge de 50 KDT HT au titre de l'élaboration et de l'actualisation du Document de Référence Attijari bank 2016 et une charge de 40 KDT HT correspondant à la commission de succès forfaitaire relative à l'émission obligataire privée 2016.

16-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.

- La rémunération des Directeurs Généraux Adjoints est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	369 184	442	1 180 193	153 167	1 205 368	64 020	102 000	0
Avantages postérieurs à l'emploi					4 714	21 372		
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Total	369 184	442	1 180 193	153 167	1 210 082	85 392	102 000	0

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK

En date du 20 Avril 2017, nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers d'Attijari Bank pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 14 Février 2017. Lesdits états financiers font apparaître un total bilan de 6 874 283 KDT et un bénéfice net de 110 228 KDT.

La Banque Centrale de Tunisie a invité la banque, par lettre en date du 09 mai 2017, à sursoir à la comptabilisation d'une reprise des provisions sur l'une de ses relations. Attijari Bank a décidé de modifier ses états financiers pour répondre à la demande de la BCT. Ces états financiers modifiés présentent un total bilan de 6 868 803 KDT et un bénéfice net de 107 077 KDT. Cette modification n'aura pas d'impact sur notre opinion d'audit.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Attijari Bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 Mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

**Les Commissaires aux Comptes associés
M.T.B.F**

Mohamed Ali ELOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes :

• **Attijari SICAR**

Une convention de gestion de Fonds à Capital Risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari SICAR un Fonds à Capital Risque d'un montant global de 30.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le Fonds.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 février 2017.

- **Attijari Recouvrement**

Une convention a été signée le 11 Janvier 2017 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances totalement provisionnées composé de 8 860 dossiers dont le nominal est de 868 KDT pour un prix de cession de 9 KDT. Cette convention a pour date d'effet le 31 décembre 2016.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 février 2017.

- **Attijari Finances**

Une convention a été signée le 3 juin 2016 entre Attijari Bank et Attijari Finances dans le cadre de laquelle Attijari Finances assure le rôle de conseiller financier et de coordinateur global pour les opérations des émissions des emprunts obligataires subordonné.

L'émission effectuée en 2016 porte sur un montant de 60 000 KDT.

En rémunération des prestations rendues, la banque paiera les commissions suivantes :

- a. Commission forfaitaire*

Une commission forfaitaire de 50 KDT HTVA pour l'élaboration et l'actualisation du document de référence requis par le Conseil du Marché Financier-CMF, exigible comme suit :

- 30 KDT HTVA, à la signature du contrat,
- 20 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence.

A ce titre la banque a constaté courant 2016 une charge de 59 KDT.

- b. Commission de succès*

Commission des succès dans le cadre d'une émission obligataire privée

Une commission de succès forfaitaire pour un montant de 40 KDT HTVA est exigible à la date de clôture de la période de souscription de l'émission obligataire privée 2016.

Le montant payé par la banque à ce titre s'élève à 47 KDT.

Commission de succès dans le cadre d'une émission obligataire faisant appel public à l'épargne

Une commission de succès de 0.5% HT, applicable sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2016 faisant appel public à l'épargne et exigible à la date de clôture de chacune des périodes de souscriptions. Compte tenu du fait que la phase de placement de l'une des Emissions Obligataires 2016 faisant appel public à l'épargne est réalisée en collaboration avec Attijari Inetrmédiation, la Banque Conseil rétrocédera à cette dernière, une partie de la commission de succès. Le pourcentage de rétrocession est à définir d'un commun accord entre les deux parties.

Aucune opération n'a été réalisée dans ce cadre.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieurs et moyennant des modifications durant l'exercice 2016

Nous vous informons que la convention suivante antérieurement conclue a été modifiée durant l'exercice 2016 comme suit :

- **AttijariWafa Bank**

L'accord de la contre garantie conclue avec le groupe AttijariWafa Bank en couverture des dépassements des ratios de division des risques des relations ETAP, Tunisie TELECOM et OOREDOO Tunisie a été modifié courant 2016 comme suit :

- Non renouvellement de la contre garantie relative aux relations ETAP et Tunisie TELECOM, qui est échue depuis le 15/06/2016,
- Extension de la période de couverture et révision à la baisse du montant maximale de couverture de la relation OOREDOO Tunisie. Les différentes révisions peuvent être résumées dans le tableau ci-après:

Date de modification	Montant maximale garanti	Echéance de couverture
08/08/2016	50.000 KDT	30/09/2016
11/10/2016	15.000 KDT	31/12/2016

Au titre de cette garantie, la banque paiera à AttijariWafa Bank une commission au taux de 0.3% HTVA par an sur la période de validité des dites garanties.

Au cours de l'exercice 2016, la banque a supporté une commission au profit d'AttijariWafa Bank de 44 KDT.

- **C. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- **Attijari Assurance**

Attijari Bank a constaté en 2016 des produits pour 19 KDT au titre des revenus de location d'immeuble et de la quote-part d'Attijari Assurance dans les charges communes du siège.

Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2016 à 1 995 KDT. Le montant des commissions constaté en produits est de l'ordre de 2 017 KDT.

Attijari Bank a constaté une charge à payer de 574 KDT au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

- **Attijari Intermédiation**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du Conseil du Marché Financier. Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2016 sont de 8 KDT.

- **Wafa Salaf**

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec Wafa Salaf (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, de la mise en place d'une plateforme de recouvrement, du pilotage et du suivi et du contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Wafa Salaf au titre des frais de transport et des « per diems ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2016.

- **AttijariWafa Bank**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et AttijariWafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2016 s'élève à 4 795 KDT relatif aux services d'assistance technique et de conseil.

Cette convention a été remplacée depuis le 13 février 2015 par la convention d'assistance technique conclue avec Attijari Africa.

- **Attijari Africa**

Une convention a été signée le 01 janvier 2015 entre Attijari Bank et Attijari Africa ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif à la définition de la stratégie globale de la banque.

Le montant des prestations d'assistance technique est défini et facturé semestriellement par Attijari Africa sur la base des charges consommées durant le semestre. La prestation rendue est exprimée en jours hommes selon une grille de tarification.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank a constaté une charge au cours de l'exercice 2016 de 771 KDT. Le montant figurant au niveau du passif de la banque est de 1 856 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 février 2015 et vient remplacer l'ancienne convention d'assistance technique conclue avec AttijariWafa Bank.

- **Attijari Leasing**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari Bank détient 62.02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2016, des services d'assistance liés à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu au titre de l'exercice 2016 des produits à hauteur de 147 KDT.

- **Attijari Immobilière**

La banque a conclu le 10 janvier 2012 avec Attijari Immobilière (dans laquelle Attijari Bank détient 99.98%) une convention de gestion pour compte ayant pour objet la vente d'immeubles appartenant à la banque moyennant une commission de 2,5% du prix de vente HT. Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2016.

- **Attijari SICAR**

- Dans la cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société Attijari Sicar, cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. La commission de gestion s'établit au titre de 2016 à 62 KDT.

- Une deuxième convention entre Attijari Bank et Attijari Sicar a été signée le 07 septembre 2015 en vertu de laquelle, Attijari Bank assure la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses qui remplissent les conditions suivantes :

- Créances pour lesquelles une action en cours est pendante,
- Créances qui font l'objet d'une négociation, d'une transaction non encore dénouée, d'une action d'exécution ou dont la grosse du jugement est en cours de retrait,
- Créances dont le recouvrement nécessite une saisie immobilière,
- Créances sur des entreprises faisant l'objet d'une procédure collective ou de mesures de redressement.
- Ainsi que toute autre créance pour laquelle il sera établi un mandat spécial.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank percevra une commission sur tout montant recouvré en principal et intérêts.

Les conditions tarifaires de cette convention se présentent comme suit :

Type de recouvrement /frais	Tarif
Commission sur nominal : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en nominal
Commission sur plus-values : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en plus-values
Frais fixes d'ouverture de dossiers	50 DT HTVA par dossiers

Aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice 2016.

- **Les SICAV**

Dans le cadre des conventions conclues entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI VALEURS SICAV, ATTIJARI PLACEMENT SICAV et ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV, la banque assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2016 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 182 KDT.

- **Générale Tunisienne Informatique (GTI)**

Dans le cadre de la convention conclue le 31/05/2010 entre la banque et la GTI (dans laquelle Attijari Bank détient 66.25%), cette dernière a facturé à la banque 1 127 KDT au titre des services d'assistance informatique effectués courant 2016.

- **AttijariWafa Bank Europe**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et AttijariWafa Bank Europe (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission est négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 784 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2016 s'élève à 2 369 KDT.

- **Attijari Finance**

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finance Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank à des titres participatifs émis par Attijari Finance Tunisie pour répondre aux exigences des fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs porteront intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts seront calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et seront payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2016 sont de 35 KDT.

- **Autres Conventions**

Attijari Bank affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), Attijari Immobilière, Attijari Gestion, Générale Immobilière du Sud (GIS), Attijari Intermédiation, Attijari Leasing, Attijari Recouvrement, Attijari Finance, Attijari Assurance et Attijari Sicar certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Les montants facturés au titre de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

(Montant en KDT)

Parties liées	Montant facturé
Attijari Intermédiation	167
GIS	128
Attijari Leasing	110
GTI	90
Attijari Immobilière	61
Attijari Recouvrement	20

Attijari Finances	10
Attijari Gestion	6
Attijari Sicar	6
Attijari Assurance	2
TOTAL	600

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2016 s'élève à 132 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant des charges
Attijari Intermédiation	69
Attijari Recouvrement	61
Attijari Leasing	2
TOTAL	132

D. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

D.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des activités de support, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé de la BANQUE DE DETAIL, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

D.2- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (charges sociales y compris congés payés), se présentent comme suit (en dinars)

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	369 184	442	1 180 193	153 167	1 205 368	64 020	102 000	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	4 714	21 372	0	0
Total	369 184	442	1 180 193	153 167	1 210 082	85 392	102 000	0

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 Mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

**Les Commissaires aux Comptes associés
M.T.B.F**

Mohamed Ali ELOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 22 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Anis SMAOUI.

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2016	2015 (*)
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	246 325	85 773
Créances sur les établissements bancaires	5.2	242 039	145 819
Créances sur la clientèle	5.3	7 245 934	6 660 013
Portefeuille commercial	5.4	358 320	379 304
Portefeuille d'investissement	5.5	1 132 958	868 607
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	69 047	46 589
Valeurs immobilisées	5.7	98 177	97 121
Autres actifs	5.8	454 950	518 141
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		44	51
TOTAL ACTIF		9 847 795	8 801 419
PASSIF			
Banque centrale, CCP	5.9	618 913	578 209
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.10	313 401	214 145
Dépôts de la clientèle	5.11	6 956 731	6 181 430
Emprunts et ressources spéciales	5.12	435 145	311 034
Autres passifs	5.13	349 447	449 442
TOTAL PASSIF		8 673 637	7 734 261
INTERETS MINORITAIRES		385 169	401 766
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2015)	5.14	160 000	160 000
Capital non appelé	5.14	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.15	-2 479	-2 296
Réserves consolidées	5.14	363 580	352 381
Autres capitaux propres consolidés	5.14	132 555	132 509
Résultats reportés consolidés		-13 641	-7 760
<i>Reports à nouveau consolidés</i>		-13 641	-7 760
<i>Effets des modifications comptables consolidés</i>		-	-
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	148 974	30 559
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		788 989	665 392
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		9 847 795	8 801 419

(*) : Retraité pour les besoins de comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2016	2015
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>1 038 803</u>	<u>1 043 860</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		246 670	344 507
b - En faveur de la clientèle		632 133	539 353
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>679 453</u>	<u>544 394</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises		54 252	31 846
b - Débiteurs par accréditifs import devises		625 201	512 548
Actifs donnés en garantis	6.2	<u>549 000</u>	<u>578 000</u>
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		<u>2 267 256</u>	<u>2 166 254</u>
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés	<u>6.3</u>	<u>416 261</u>	<u>197 798</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		416 261	197 798
Engagements sur titres	<u>6.4</u>	<u>4 041</u>	<u>2 982</u>
a - Participations non libérées		4 041	2 982
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		<u>420 302</u>	<u>200 780</u>
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	6.5	<u>3 044 462</u>	<u>2 751 165</u>
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		<u>3 044 462</u>	<u>2 751 165</u>

ETAT DES RESULTATS CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2016	2015 (*)
Intérêts et revenus assimilés	7.1	507 443	491 654
Commissions	7.2	70 933	59 204
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	35 420	38 344
Revenus du portefeuille investissement	7.4	67 588	35 611
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		681 385	624 813
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-287 478	-276 962
Commissions encourues		-1 243	-1 646
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-202	-201
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		-288 923	-278 810
PRODUIT NET BANCAIRE		392 462	346 003
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-101 441	-195 041
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	89 827	87 056
Autres produits d'exploitation		56 547	45 081
Frais de personnel	7.8	-175 013	-166 439
Charges générales d'exploitation		-74 535	-60 430
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-6 562	-7 169
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		181 286	49 062
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		3 970	1 983
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	-525	-1 047
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		184 730	49 997
Impôt sur les bénéfices	7.10	-16 873	-5 522
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-3 852	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		164 006	44 476
Intérêts minoritaires		-15 032	-13 917
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		148 974	30 559
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		148 974	30 559
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-	0
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		148 974	30 559

(*) : Retraité pour les besoins de comparabilité

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2016	2015 (*)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		601 127	572 513
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-284 896	-271 097
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-25 707	9 532
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-664 847	-107 355
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		764 562	373 540
6- Titres de placement		-5 950	49 696
7- Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-144 272	-152 113
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-94 073	-10 212
9- Impôt sur les sociétés		-383	-8 641
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation</i>	8.1	145 560	455 863
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		60 267	24 382
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-332 937	-64 870
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-7 026	-40 631
4- Plus-values sur titres de participations		96 266	93 895
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement</i>	8.2	-183 430	12 776
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
1- Actions propres et d'auto-contrôle		-	-
2- Emission d'actions par la mère		-	-
3- Emission d'actions par les filiales		-14 701	-24 826
4- Emission d'emprunts		100 000	-
5- Remboursement d'emprunts		-6 267	-11 822
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		29 397	-67 792
7- Dividendes versés/encaissés		12 079	-17 468
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>	8.3	120 508	-121 907
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		82 638	14 815
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-521 978	-536 793
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	-439 340	-521 978

(*) : Retraité pour les besoins de comparabilité

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouria. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **171** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2016 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 074 538	80 372 690	50,23%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Société Tunisienne du Sucre	47 733	238 665	0,15%
Office de l'Élevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,07%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 323 771	21 618 855	13,51%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	829 536	4 147 680	2,59%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 200 408	16 002 040	10,00%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 567 512	37 837 560	23,65%
AUTRES ACTIONNAIRES	833 771	4 168 855	2,61%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lorsqu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée mise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2016, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC douze lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 12, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

De même des provisions additionnelles ont été constatées au titre de ces créances en appliquant un taux de décote de 100% pour tous les lots 5 à 12.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Élimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Écarts d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloqués, pour leur valeur nominale.

3.2.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Au niveau des créances classées 4, et pour les besoins de distinction entre les créances non contentieuses et celles contentieuses, ces dernières sont logées dans la classe 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 6 & 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.2.3. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre :

a/ Participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés : avant 2015, ces titres ont été évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

Depuis 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

b/ Participation avec sortie libre : l'évaluation de ces titres est faite en se basant sur La valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.6. Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins-values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupes sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1 Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1 Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2016 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	25%	25%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	25%	25%
ESSOUKNA	25%	25%
SIVIA	25%	25%
	Taux nominal	Taux effectif
SPI MADINA	25%	25%
LES ŒILLETS	25%	25%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	25%	25%
SODET SUD	25%	25%
SOGEST	25%	25%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

3.9. Modifications apportées aux états financiers consolidés précédemment publiés :

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 avril 2017. Ils font apparaître des capitaux propres consolidés positifs de **789 621 mDT** y compris le résultat bénéficiaire consolidé net de l'exercice s'élevant à **149 606 mDT**.

Dans les états financiers de la société mère, et conformément à la lettre de la BCT en date du 01 novembre 2016, le portefeuille-titres transactions en fin d'année a été évalué conformément à la norme 25 relative aux placements dans les établissements bancaires en ce qui concerne l'évaluation du. Cette évaluation a dégagé une plus-value de l'ordre de 1 103 mDT au 31 décembre 2016.

A la suite de la publication des états financiers individuels de la BNA et des états financiers consolidés du groupe « BNA » le 12 mai 2017, la BCT a jugé utile de reporter, à l'année 2017, l'application de la méthode de la valorisation du portefeuilles-titres au prix du marché. Cette démarche vise à homogénéiser les pratiques comptables appliquées par les banques de la place. Par conséquent, les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été modifiés. Les capitaux propres consolidés et le résultat net consolidé de l'exercice ont été, ainsi, ramenés respectivement à **788.989 mDT** et **148.974 mDT** contre précédemment **789 621 mDT** et **149 606 mDT**.

3.10. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers :

- Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2015
Chèques à créditer	AC7A	PA5C	30 816
Chèques à créditer à recycler	AC7A	PA5C	5 777

- Afin de se conformer à la NCT 25, la BNA a procédé à une valorisation des titres en utilisant la courbe de taux de Tunisie clearing et ensuite à leur reclassement.

Les soldes au 31/12/2015 ont été retraités pour tenir comptes de ces reclassements :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2015
BTA d'investissement	AC4	AC5	331 917
Intérêts à percevoir sur BTA d'investissement	AC4	AC5	9 782
Plus-value sur BTA à percevoir	AC4	AC5	254
Intérêts perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	9 782
Plus-value perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	801

- Les liquidités et équivalents de liquidités de fin de période relative à l'exercice 2015 ont été retraités conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la note 21 comme suit :

Poste des Etats Financiers	Solde au 31/12/2015 avant retraitement	Retraitement	Solde au 31/12/2015 après retraitement
<i>Liquidités et équivalents de liquidités de fin de période 2015</i>	-202 800	-331 917	-534 717

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 23 entités au 31 décembre 2016 :

- 18 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Établissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	99,64%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	99,08%
SOFINREC	IG	100,00%	99,31%
SIACR INVEST	IG	91,62%	84,35%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,65%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,96%
SICAF Participations BNA	IG	99,99%	99,63%
SICAV BNA (2)	IG	15,12%	13,56%
Placement Obligataire SICAV (2)	IG	0,08%	0,05%
Banque d'affaires Tunisie	ME	23,82%	23,74%
TUNIS-RE	ME	20,31%	18,54%
AMI	ME	25,26%	25,17%
SODINO	ME	24,75%	24,66%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	IG	33,93%	33,31%
ESSOUKNA	IG	70,26%	23,37%
SIVIA	IG	99,99%	42,15%
SPI MADINA	IG	100,00%	40,96%
LES ŒILLETS	IG	100,00%	52,77%
Autres activités			
SODET SUD	IG	76,89%	56,16%
Tunisie Informatique Services	IG	73,92%	46,47%
SOGEST	IG	94,76%	44,84%
AGROSERVICES (3)	IG	34,85%	34,72%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,59%
GENERALE DE VENTE (4)	ME	49,995%	49,81%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 33,93% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,76% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	35	14,47%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	2	2,68%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	5	8,72%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	941	28,44%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

(2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

(3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGROSERVICES	SODAL(*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		300		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			0
SODEAT		300			
TOTAL	49 993	2 991	144 676	153 537	95 353
Capital (Nb d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% DE CONTROLE	99,99%	49,85%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;

- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le groupe sont en liquidation

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du groupe BNA est de 34,85%.

(4) La société La Générale de Vente « GEV » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEV ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sept entreprises suivantes n'ont pas fourni des liasses de consolidation comportant l'avis de leurs commissaires aux comptes :

Société	Méthode de consolidation	Capitaux propres avant résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice	Observations
SICAR INVEST	Intégration globale	9 864 652	219 461	
SIVIA	Intégration globale	14 983 714	676 086	

TUNIS-RE	Mise en équivalence	171 212 321	14 443 379	Chiffres de 2015
GEV	Mise en équivalence	1 790 120	- 596 783	
SODINO	Mise en équivalence	25 817 298	- 776 436	
BAT	Mise en équivalence	6 922 652	47 713	Chiffres de 2015
AMI	Mise en équivalence	46 510 362	6 000 000	

De plus, les sociétés suivantes n'ont pas fourni leurs rapports de commissaires aux comptes :

Société	Méthode de consolidation
SICAR INVEST	Intégration globale
SIVIA	Intégration globale
AGRO SERVICES	Intégration globale
SODET SUD	Intégration globale
GEV	Mise en équivalence
SODINO	Mise en équivalence
BAT	Mise en équivalence
AMI	Mise en équivalence

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 246.325 mDT au 31/12/2016 contre 85.774 mDT au 31/12/2015, soit une augmentation de 160.552 mDT due essentiellement à l'augmentation des avoirs auprès de la BCT en devises et des prêts sur le marché monétaire en dinars et en devises à la BCT, compensée en partie, par une diminution des avoirs en caisse en dinars et en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Avoirs en caisse en dinars	40 329	46 330
Avoirs en caisse en devises	6 993	7 482
Avoirs auprès de la BCT en dinars	-	315
Avoirs auprès de la BCT en devises	89 056	22 918
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)	-303	-310
Prêts sur le marché monétaire BCT dinars	56 000	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	48 452	3 364
Intérêts à percevoir	14	-
Mouvements IBS	5 415	5 495
Avoirs auprès du CCP	369	179
TOTAL	246 325	85 773

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2016 de 70%. La société mère BNA affiche, à la date du 31/12/2016, un ratio de liquidité de 102,02 %.

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 145.819 mDT au 31 décembre 2015 à 242.039 mDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 96.220 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

(En mDT)

La	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
a - Créances sur les établissements bancaires	214 420	119 232
Comptes courants et autres créances	9 129	3 998
Prêts sur le marché monétaire en dinars	205 000	115 000
Intérêts à percevoir	291	234
b - Créances sur les établissements financiers	27 827	26 793
Comptes courants	5 633	6 795
Prêts à M.L.T	21 750	19 650
Créances rattachées sociétés de leasing	318	237
Intérêts à percevoir	126	111
TOTAL BRUT	242 247	146 025
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	-208	-206
TOTAL NET	242 039	145 819

ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
a - Créances sur les établissements bancaires	199 420	15 000	-	-	214 420
Comptes courants & autres créances	9 129	-	-	-	9 129
Prêts sur le marché monétaire dinars	190 000	15 000	-	-	205 000
Intérêts à percevoir	291	-	-	-	291
b - Créances sur les établissements financiers	7 827	4 850	15 150	-	27 827
Comptes à vue	5 633	-	-	-	5 633
Prêt	1 750	4 850	15 150	-	21 750
Créances rattachées sociétés de leasing	318	-	-	-	318
Intérêts à percevoir	126	-	-	-	126
TOTAL	207 247	19 850	15 150	-	242 247

5.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31 décembre 2016 à 7.245.934 mDT contre 6.660.013 mDT au 31 décembre 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 585.921 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	767 610	344 479	-2 733	0	-335 590	773 766
- Comptes débiteurs	52 719	0	0	0	0	52 719
- Autres concours à la clientèle	499 445	98 852	-2 733	0	-90 068	505 496
- Crédits sur ressources spéciales	215 446	245 627	0	0	-245 522	215 551
Engagements commerciaux et industriels :	7 562 624	179 982	-17 392	0	-229 989	7 495 225
- Comptes débiteurs	1 179 420	40 698	0	0	-89 809	1 130 309
- Autres concours à la clientèle	6 270 291	129 828	-17 392	0	-131 316	6 251 412
- Crédits sur ressources spéciales	112 913	9 456	0	0	-8 864	113 505
Comptes courants associés	541	0	0	0	0	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	19 027	0	0	-464	0	18 563
Créances bancaires détenues par des SRC (note 5.3.1)	275 191	29 785	0	0	-38 543	266 433
Provisions sur créances classées (*)	0	0	0	-1 233 481	0	-1 233 481
Provisions collectives sur créances non classées	0	0	0	-75 113	0	-75 113
TOTAL AU 31/12/2016	8 624 993	554 246	-20 125	-1 309 058	-604 122	7 245 934
TOTAL AU 31/12/2015	8 033 516	575 993	-18 089	-1 296 152	-635 254	6 660 013

(*) Dont des provisions additionnelles sur les créances bancaires prévues par la Circulaire BCT 2013-21 : 176.212 mDT constatés par la BNA et 28.577 mDT constatés par la SOFINREC.

5.3.1. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2016 comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lots ayant fait l'objet de radiation en consolidation	0	14	0	0	14
Lot n°5 (cédé le 31/12/2005)	26 497	2 722	-24 642	-4 576	0
Lot n°6 (cédé le 31/12/2005)	24 450	1 988	-23 645	-2 793	0
Lot n°7 (cédé le 31/12/2006)	25 702	2 514	-19 808	-8 408	0
Lot n°8 (cédé le 31/12/2007)	17 667	2 362	-16 794	-3 235	0
Lot n°9 (cédé le 31/08/2009)	13 331	1 116	-12 875	-1 572	0
Lot n°10 (cédé le 15/09/2010)	31 674	3 019	-29 019	-5 674	0
Lot n°11 (cédé le 31/12/2014)	43 017	6 948	-46 733	-3 232	0
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	198	0	-195	-2	0
Lot n°12 (cédé le 01/10/2017)	92 654	9 104	-92 706	-9 051	0
TOTAL AU 31/12/2016	275 191	29 785	-266 418	-38 543	14
TOTAL AU 31/12/2015	301 569	30 682	-281 144	-51 093	14

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2016 à 164.493 mDT.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

(En mDT)

	Encours au 31 décembre 2016	Encours au 31 décembre 2015
Lot n°1 (cédé le 27/12/2001)	65 245	85 782
Lot n°2 (cédé le 30/08/2002)	38 984	67 610
Lot n°3 (cédé le 30/09/2003)	20 018	34 895
Lot n°4 (cédé le 31/12/2003)	40 245	75 982
TOTAL	164 493	264 270

5.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

CL	ENG 12-16	FB-DOT 12-16	PROV 12- 16	PROV ADD 12-16	AGIOS INT RSV 12-16 HORS IMP INT AGR
0	6 640 058	51 215	8 292	-	20 874
1	1 178 335	3 287	-	-	6 592
2	178 040	6 521	14 600	-	9 669

3	236 342	1 696	58 672	-	14 684
4	934 828	166 706	282 451	78 010	106 087
5	1 224 289	102 866	664 677	126 779	133 274
TOT En mdt	10 391 892	332 291	1 028 692	204 789	291 180
<hr/>					
TOT ACTIF CLASSES					
En mdt	2 573 499	277 789	1 020 400	204 789	263 714
<hr/>					
TX DES ACTIFS CLASSES	24,76%				
TX ACTIFS CL Hors FB	22,82%				
<hr/>					
TX DE COUVERTURE	57,86%				
TX COUV Hors FB	64,86%				

5.3.3 Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2016, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 75.113 mDT.

5.3.4 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2016, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2016 s'élève à 204 789 mDT (176.212 mDT constaté par la BNA et 28.577 constaté par SOFIENREC), soit une enveloppe supplémentaire nette de 20.954 mDT par rapport au 31/12/2016.

5.3.5. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés

abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2016 (3)	Encours au 31/12/2016 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	18 633 572	13 845 925	4 787 647
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	87 139 654	65 045 242	22 094 412
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	4 071 311	3 155 852	915 459
Total en DT	353 642 190	166 376 556	187 265 633	109 844 537	82 047 019	27 797 518

5.3.6 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2016 :

	Total	Dont engagement des sociétés					
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	El-Fouledh
Engagements au 31-12-2015	1 272 311	596 010	36 991	63 153	69 472	89 352	53 823
Engagements au 31-12-2016	1 127 547	523 958	58 581	55 300	94 525	60 641	51 104
Garanties au 31-12-2016	775 343	490 700	-	55 300	84 555	51 100	33 129
Agios réservés au 31-12-2016	9 654	-	-	-	-	-	4 881
Classe au 31-12-2016		-	-	-	-	-	4
Provisions au 31-12-2016	14 266	-	-	-	-	-	13 094

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 358.320 mDT au 31 décembre 2016 contre 379.304 mDT au 31 décembre 2015, soit une diminution nette de 20.984 mDT.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 016			2015	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	42 850	-	-1 691	41 158	38 507
Actions	25 295	-	-1 691	23 604	13 823
Parts dans les OPCVM consolidés	15 557	-	-	15 557	22 880
Parts dans les autres OPCVM	1 997	-	-	1 997	1 803
Titres à revenu fixe	281 228	37 037	-	318 265	340 797
Bons de trésor	45 886	30 334	-	76 220	99 894
Obligations	231 559	5 755	-	237 314	227 649
Parts de Fonds Communs de Créances	203	1	-	204	396
Billets de trésorerie et Certificats de dépôts	2 477	947	-	3 424	12 858
Total	322 974	37 037	-1 691	358 320	379 304

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 1.132.958 mDT au 31 décembre 2016 contre 868.607 mDT au 31 décembre 2015. Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

	2 016			2 015	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	880 983	10 886	-	891 869	569 211
Participations-financement (Titres en rétrocession)	103 104	255	-37 033	66 326	94 381
Parts dans les entreprises liées non consolidées (1)	1 447	-	-1 447	-	-
Titres déconsolidés	76	-	-	76	76

Autres titres de participation et de placement	64 924	-	-2 322	62 602	83 758
Parts dans les fonds communs de placement	22 400	-	-619	21 782	19 938
Placements en fonds gérés SICAR	2 994	-	-	2 994	3 041
Créances prises en charge par l'Etat	87 310	-	-	87 310	98 203
Total	1 163 237	11 141	-41 421	1 132 958	868 607

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

(En mDT)

Société	Activité	2016		2015	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	20,31%	40 273	20,31%	37 706
AMI	Assurances	25,26%	20 363	-	-
SODINO	SICAR	24,75%	6 198	24,75%	6 393
GEVE	Commerce	50,00%	597	50,00%	885
BAT	Services financiers	23,82%	1 617	23,82%	1 606
TOTAL			69 047		46 589

5.7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le groupe BNA.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%

Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31 décembre 2016, une valeur brute de 215.376 mDT, des amortissements et des provisions de 117.198 mDT et une valeur nette de 98.177 mDT, ce qui représente environ 1% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2016, s'établit comme suit :

(En mDT)

Libellé	Solde au 31/12/2015	Acquisitions/ dotations	Régl Amortis Antérieurs	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles :	14 278	1 674	-	-	0	15 952
- Logiciels	14 278	1 674	-	-	0	15 952
Amortissements :	-13 328	-1 560	-	-	0	-14 888
- Logiciels	-13 166	-1 560	-	-	0	-14 726
TOTAL NET (1)	950	114	-	-	0	1 064
Immobilisations corporelles :	187 489	16 434	-	-	-4 499	199 424
- Terrains	4 267	1 646	-	-	-	5 912
- Constructions	94 088	1 556	-	-	-	95 644
- Agencements, aménagements et installations	30 209	2 488	-	-	-41	32 656
- Matériel de transport	4 677	1 294	-	-	-	5 971
- Mobiliers, matériel de bureaux	41 599	2 857	-	-	-	44 456
- Matériel et outillage	5 857	2 860	-	-	-104	8 613
- Immobilisations en cours	1 756	2 697	-	-	-2 707	1 746
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	240	561	-	-	-650	151
- Dépenses nouvelles agences	688	475	-	-	-997	166
- Immobilisations en dation (*)	4 107	-	-	-	-	4 107
Amortissements :	-90 981	-10 993	-	1	-	-101 973
- Constructions	-27 495	-4 166	-	-	-	-31 660
- Agencements, aménagements et installations	-23 554	-1 676	-	1	-	-25 228
- Matériel de transport	-3 426	-1 942	-	-	-	-5 368
- Mobilier et matériel de bureaux	-36 468	-3 162	-	-	-	-39 630
- Matériel et outillage	-39	-47	-	-	-	-87
Dépréciations :	-337	-	-	-	-	-337
- Immobilisations en dation	-337	-	-	-	-	-337
TOTAL NET (2)	96 171	5 441	-	1	-4 499	97 114
TOTAL GENERAL (1) + (2)	97 121	5 555	-	1	-4 499	98 177

(*) Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2016 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 454.950 mDT au 31 décembre 2016 contre 518.141 mDT au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Comptes de régularisation actifs :	55 906	120 517
- Débiteurs divers	12 713	13 089
- État, impôts & taxes	1 167	1 661
- Commissions de gestion à percevoir	8 100	5 441
- Ajustements devises	4 298	2 799
- Comptes liés à la compensation (5.8.1)	23 640	83 434
- Autres comptes	6 365	14 093
Actifs d'impôts sur les résultats :	82 217	89 020
- Actifs d'impôts exigibles	7 421	19 830
- Actifs d'impôts différés	74 796	69 190
Actifs d'exploitation des filiales non financières	208 142	208 811
- Stocks de terrains à bâtir	96 036	97 047
- Stocks de travaux immobiliers en cours	38 538	27 325
- Stocks de travaux immobiliers terminés	64 192	75 549
- Autres stocks	1 029	1 279
- Clients et comptes rattachés	8 347	7 611
Autres actifs :	108 308	99 793
- Prêts au personnel	36 271	36 005
- Charges reportées	5 165	3 692
- Stock cartes de retrait	153	232
- Dotations timbres postaux	27	26
- Dotations timbres fiscaux	5	6
- Dotations timbres spéciaux de voyage	85	85

- Dépôts et cautionnements	381	593
- Autres comptes	66 220	59 154
TOTAL	454 950	518 141

5.8.1 Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2016, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 23.640 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 64.971 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation

5.9. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 618.913 mDT au 31/12/2016 contre 578.209 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 40.704 mDT due essentiellement aux utilisations en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie compensé par une baisse des emprunts sur le marché monétaire. Il se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015	
5.10. et des			Dépôts avoirs
Utilisations auprès de la BCT en dinars	69 586		
Utilisations auprès de la BCT en devises		4	
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	549 000	578 000	
Intérêts à servir	327	205	
TOTAL	618 913	578 209	

établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 313.401 mDT au 31/12/2016 contre 214.145 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une diminution de 278.497 mDT qui résulte essentiellement de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

➤ *Décomposition par nature de poste :*

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	311 701	207 282
Dépôts & avoirs des établissements financiers	1 700	6 863
TOTAL	313 401	214 145

➤ *Décomposition par nature de compte :*

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Comptes à vue	7 916	13 523
Emprunts sur le marché monétaire dinars	79 900	110 950
Emprunts sur le marché monétaire devises	225 373	89 540
Intérêts à payer	212	132
TOTAL	313 401	214 145

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

Décomposition par nature de compte	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
* Comptes à vue	7 916	-	-	-	7 916
* Emprunts sur marché monétaire dinars	79 900	-	-	-	79 900
* Emprunts sur marché monétaire Devises	225 373	-	-	-	225 373
* Intérêts à payer	212	-	-	-	212
TOTAL	313 401	-	-	-	313 401

5.11. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6.956.731 mDT au 31 décembre 2016 contre 6.181.430 mDT au 31 décembre 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 775.301 mDT, soit un taux de progression de 13%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dépôts en dinars :	6 348 832	5 470 288
- Dépôts à vue	1 457 135	1 241 718
- Dépôts d'épargne	2 238 785	2 105 073
- Bons de caisse	64 430	68 929
- Comptes à terme	180 386	173 549
- Comptes spéciaux de placement	1 595 567	1 145 742
- Certificats de dépôt	604 500	554 000
- Autres sommes dues à la clientèle	208 029	181 277
Dépôts en devises :	566 506	678 886
- Dépôts à vue	391 735	457 199
- Bons de caisse	9 783	8 813
- Comptes à terme	39 637	43 491
- Comptes de placement	115 198	161 564
- Autres sommes dues à la clientèle	10 153	7 819

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dettes rattachées :	41 393	32 255
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	2112	1925
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	313	325
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	19215	18384
- Intérêts à payer sur, bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	39 324	27 644
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-19 571	-16 023
TOTAL	6 956 731	6 181 430

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Dépôts en dinars	3 695 920	800 951	484 568	1 255 221	112 172	6 348 832
Dépôts à vue	1 457 135	-	-	-	-	-1 457 135
Dépôts d'épargne	2 238 785	-	-	-	-	2 238 785
Bons de caisse	-	127	3 383	56 737	4 183	64 430
Compte à terme	-	22 461	17 692	126 450	13 783	180 386
Comptes spéciaux de placement	-	436 334	401 493	663 534	94 206	1 595 567
Certificats de dépôts	-	134 000	62 000	408 500	-	604 500
Autres sommes dues à la clientèle	-	208 029	-	-	-	208 029
Dépôts en devises	401 888	74 415	27 344	62 029	830	566 506
Dépôts à vue	391 735	-	-	-	-	391 735
Bons de caisse	-	240	-	9 332	211	9 783
Compte à terme	-	9 844	3 260	25 914	619	39 637
Comptes de placement	-	64 331	24 084	26 783	-	115 198
Autres sommes dues à la clientèle	10 153	-	-	-	-	10 153
Dettes rattachées	20 766	4 919	3 157	11 883	668	41 393
Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 112	-	-	-	-	2 112
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	141	52	118	2	313
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	18 654	-	-	-	-	18 654
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	-	10 494	7 690	19 921	1 780	39 885
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	-	-5 716	-4 585	-8 156	-1 114	-19 571
TOTAL	4 118 574	880 285	515 069	1 329 133	113 670	6 956 731

5.12. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 435.145 mDT au 31 décembre 2016 contre 311.034 mDT au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31-déc-16	Solde au 31-déc-15
Emprunts matérialisés	127 049	28 651
*Emprunts obligataires	124 382	27 383
*Intérêts à payer	2 668	1 268
Ressources spéciales	308 095	282 383
*Ressources extérieures	119 258	113 785
*Ressources budgétaires	212 603	188 878
*Ecart de conversion sur emprunts	-26 054	-23 701
*Intérêts à payer	2 288	3 420
TOTAL	435 145	311 034

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Emprunts matérialisés	-	392	10 736	84075	31845	127 048
- Emprunts obligataires	-	392	8 070	84 075	31 845	124 382
- Intérêts à payer	-	-	2 667	-	-	2 667
Ressources spéciales	213 345	7 809	57 857	29 085	-	308 096
- Ressources extérieures y compris écart de conversion	742	7 809	55 568	29 085	-	93 204
- Ressources budgétaires	212 603	-	-	-	-	212 603
- Intérêts à payer	-	-	2 289	-	-	2 289
TOTAL	213 345	8 201	68 594	113 160	31 845	435 145

5.12.1. Ressources budgétaires

La convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2016 à 2.083 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2016 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2016
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 402
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 463
TOTAL		10 865

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

5.13. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 349.447 mDT au 31 décembre 2016 contre 449.442 mDT au 31 décembre 2015. Ils se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
État, impôts et taxes	22 788	21 286
Impôts sur les sociétés	1 991	3 537
Contribution exceptionnelle	3 851	-
Passifs d'impôts différés	38 979	33 536
Fournisseurs et comptes rattachés	8 527	7 899
Organismes sociaux	35 999	32 514
Comptes d'ajustement devises	20 861	6 991
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	477
SWAPS devises	1 340	6 526
Congés à payer	9 108	11 684
Produits perçus d'avance	5 518	3 924
Excédent de caisse	4 186	1 687
Charges sur emprunt	53	53
Autres comptes de régularisation passif	3 031	2 416
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	415	5
Comptes liés à la compensation	64 971	182 993
Comptes de régularisation	18 011	28 833
Comptes Etatiques créditeurs	50 170	47 517
Créditeurs divers	38 728	43 115
Provisions pour passifs et charges	20 444	14 451
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et assurances groupes de retraités	9 100	10 125
- <i>Autres provisions pour risques divers</i>	6 900	-
- <i>Provisions pour pénalités BCT</i>	3 103	767
- <i>Provisions pour suspens IS T24h</i>	1 341	3 558
TOTAL	349 447	449 442

5.13.1 Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

Le Groupe a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et de certaines filiales.

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2016 s'élève à 8.753 mDT contre 9.838 mDT au 31/12/2015.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	Variant entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif)	:	580 DT

5.13.2 Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	6 029	5	6 034	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	256	56	312	20%	63
Compris entre 180 et 360 jours	1 137	82	1 219	50%	610
Supérieur à 360 jours	634	34	668	100%	668
Total en mDT	8 056	177	8 233	-	1 341

5.13.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2016. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2016
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

5.14. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)

5.14.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2016 à 363.580 mDT contre 352.381 mDT au 31 décembre 2015. Elles se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Contribution de la mère consolidante	331 083	320 560
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	40 061	40 051
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 817	14 813
+ Part du groupe, dans les autres réserves	276 782	266 311
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-577	-616
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	21 759	18 824
+ Contribution positive dans les réserves	21 832	18 871
- Contribution négative dans les réserves	-73	-47
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	23 226	23 597
+ Contribution positive dans les réserves	23 226	23 597
- Contribution négative dans les réserves	-	-
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-12 488	-10 600
+ Contribution positive dans les réserves	585	570
- Contribution négative dans les réserves	-13 073	-11 170
TOTAL	363 580	352 381

5.14.2. Autres capitaux propres consolidés

Les autres capitaux propres consolidés totalisent 132.555 mDT au 31 décembre 2016 contre 132.509 mDT au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dotation de l'État de 133.000 mDT	132 520	132 488
+ Dotation(1)	133 000	133 000
- Part revenant aux minoritaires	-480	-512
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	35	21
± Plus ou moins-values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	28	73
± Plus ou moins-values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	8	-51
- Frais de négociation des OPCVM	-1	-1
- Part revenant aux minoritaires	123	123
TOTAL	132 555	132 509

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

5.14.3. Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 148.974 mDT contre un résultat de même nature de 30.559 mDT au 31 décembre 2015. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Contribution de la mère consolidante	146 158	24 379
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	2 946	6 765
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	2 946	7 171
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	0	-405
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	-190	-199
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	795	506
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-985	-705
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	59	-386
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	86	43
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-27	-429
TOTAL	148 974	30 559

5.14.4. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2016	2015
Bénéfice de l'exercice, avant modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	148 974	30 559
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (1)	31 764 715	31 476 877
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	4,690	0,971

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.15. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 un montant de 2.479 mDT contre 2.296 mDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Actions propres détenues par la Banque mère	1 372	1 372
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	2 899	2 993
± Values sur actions propres et d'auto-contrôle	(828)	(2 326)
Part des minoritaires	(964)	258
TOTAL	2 479	2 296

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.038.803 mDT au 31 décembre 2016 contre 1.043.860 mDT au 31 décembre 2015. Il se décompose comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
a- En faveur d'établissements bancaires :	246 670	344 507
- Effets endossés (6.1.1)	152 171	241 250
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	25 000	84 257
- Cession créances	69 499	19 000
b- En faveur de la clientèle :	632 133	539 353
- Débiteurs par avals et acceptations	68 266	63 561
- Débiteurs par lettres de garanties	67 848	67 428
- Débiteurs par obligations cautionnées	16 998	19 014
- Débiteurs par cautions fiscales	34 776	41 478
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	420 756	322 764
- Avals emprunts obligataires	422	643
- Avals billets de trésorerie	21 550	21 700
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	1517	2766
c- En faveur de l'État :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'État (6.1.2)	160 000	160 000
TOTAL	1 038 803	1 043 860

6.1.1. Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 241.250 mDT au 31/12/2015 à 152.171 mDT au 31/12/2016. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

6.1.2. Créances budgétaires transférées par l'État

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

6.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'est établi à 549.000 mDT au 31/12/2016 contre 578.000 mDT au 31/12/2015. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Titres de créances	329 000	330 000
Bons du trésor	100 000	248 000
Emprunt obligataire Mai 2014	120 000	-
Total	549 000	578 000

6.3. Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (AGRICOLE)	12 139	17 753
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-
* En faveur de la clientèle	12 139	17 753
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (COMMERCIALE)	181 973	106 037
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	--
* En faveur de la clientèle	181 973	106 037
CREDITS DE GESTION NOTIFIES NON UTILISES	222 149	74 008
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-
* En faveur de la clientèle	222 149	74 008
Total	416 261	197 798

6.4. Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés, elle se détaille comme suit :

Désignation	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 328	2 496	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000
SPT MED V	1 533	1 324	209

FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000
Total	10 861	6 820	4 041

6.5. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2016 des éléments suivants :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Garanties reçues des Banques	145 000	-
Garanties reçues de l'Etat	1 223 285	1 386 185
Abandon	11 239	13 753
Fonds Budgétaires & Dotation	332 292	334 351
SOTUGAR	28 055	27 880
FNG	48 184	74 635
FGIC	313	283
FNE	82	331
G. ETAT	803 120	934 952
Garanties reçues de la clientèle	1 676 177	1 364 980
Garanties Hypothécaires	1 394 140	1 154 183
Garanties financières	282 037	210 797
T O T A L	3 044 462	2 751 165

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 507.443 mDT en 2016 contre 491.654 mDT en 2015, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 3,21 %. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	6 234	6 421
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 466	4 590
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	58	57
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 499	1 578
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	211	196
Opérations avec la clientèle :	475 578	464 199
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	107 582	95 718
- Intérêts sur crédits à la clientèle	367 995	368 481
Autres intérêts et revenus assimilés	25 631	21 033
TOTAL	507 443	491 654

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 70.933 mDT en 2016 contre 59.204 mDT en 2015, soit une augmentation de 19.81 %. Elles se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	38 060	32 689
Commissions sur opérations Monétique	4 643	3 650
Commissions sur opérations de change	678	718
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 035	1 974
Commissions sur location de coffre-fort	37	26
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	12 466	9 130
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 264	2 015
Commissions sur avals billets de trésorerie	437	311
Commissions de gestion d'OPCVM	456	458
Commissions de gestion de fonds à capital risque	13	148
Commissions diverses	9 844	8 085
TOTAL	70 933	59 204

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 35.420 mDT en 2016 contre 38.344 mDT en 2015. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Gains nets sur titres de transaction :	16 874	24 302
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	16 874	24 302
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	2 162	201
- Dividendes & revenus assimilés (+)	2 114	44
- Pertes sur titres de placement (-)	-	-7
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	728	197
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-680	-33
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	16 382	13 841
- Résultat sur opérations de change	10 453	10 108
- Commissions sur change manuel	5 929	3 733
TOTAL	35 420	38 344

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 67.588 mDT en 2016 contre 35.611 mDT en 2015, soit une augmentation de 90%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Intérêts nets sur Bons du Trésor d'investissement	33 969	10 583
Revenus des titres de participation en rétrocession	223	347
Revenus des autres titres de participation	12 646	9 675
Revenus des obligations et billets de trésorerie	14 425	12 595
Revenus des fonds gérés	6 324	2 411
TOTAL	67 588	35 611

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 287.478 mDT en 2016 contre 276.962 mDT en 2015, soit une augmentation de 4 %. Ils se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	48 063	58 323
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	41 793	50 128
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	965	823
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	70	201
- Report / Déport sur opérations de SWAP	5 235	7171
Opérations avec la clientèle :	234 109	216 226
- Intérêts sur comptes à vue	4 099	8 275
- Intérêts sur comptes d'épargne	84 758	80 057
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	145 252	127 894
Emprunts	4 587	1 542
Autres intérêts et charges	719	871
TOTAL	287 478	276 962

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 101.441 mDT en 2016 contre 195.041 mDT en 2015, soit une diminution de 48%. Il s'analyse comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-162 480	-244 478
Dotations aux provisions collectives sur créances non classés	-5 000	-4 184
Créances cédées ou passées par pertes	-93 990	-889
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	66 514	56 199
Dotations aux provisions pour risques et charges	-13 378	-12 829
Reprises sur provisions diverses	11 461	3 027
Reprises agios & commissions réservés sur créances cédées	92 299	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	3 088	8 200
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-41	-106
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	85	19
TOTAL	-101 441	-195 041

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 89.827 mDT en 2016 contre une somme nette positive de 87.056 mDT en 2015. Il se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-2 013	-1 700
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-6 132	-5 979
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	57	2
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	965	1 337
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	729	543
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	96 141	93 817

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-3	-1
Gains sur titres consolidés	131	-911
Pertes sur titres consolidés	-48	-51
TOTAL	89 827	87 056

7.8. Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 175.013 mDT en 2016 contre 166.439 mDT en 2015, soit une augmentation de 5%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Salaires et compléments de salaires	122 576	115 058
Charges sociales et fiscales	36 110	33 548
Autres charges du personnel	11 419	9 236
Charges sur assurance IDR & Epargne collective (*)	7 461	7 103
Variation des congés à payer	-2 553	1 494
TOTAL	175 013	166 439

7.9. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à -525 mDT en 2016 contre -1.047 mDT en 2015. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Profits exceptionnels	-545	-998
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	71	25
Déficit de caisse	-11	-15
Pénalités et amendes fiscal	-40	-60
TOTAL	-525	-1 047

7.10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2016 la charge nette s'élève à 16.873 mDT contre 5.522 mDT en 2015. Elle se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	14 075	7 489
Charge des impôts différés de l'exercice	5 637	652
Produits des impôts différés de l'exercice	-2 839	-2 619
TOTAL	16 873	5 522

8. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net positif de 145.560 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 316.230 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 664.847 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 764.562 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 144.272 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 94.073 mDT.

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net négatif de 183.430 mDT provenant, d'une part, de la cession de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 332.937 mDT et 7.026 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et du prix de cession des titres de participation (SFBT principalement) pour un montant cumulé de 96.266 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net positif de 120.508 mDT provenant essentiellement de rachat d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 14.701 mDT, des remboursements d'emprunts pour 6.267 mDT, de l'augmentation des ressources spéciales de 29.397 mDT. et de l'encaissement de 12.079 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde négatif de 439.340 mDT au 31 décembre 2016 contre un solde négatif de 439.340 mDT au 31 décembre 2015, soit une variation à la hausse de 82.638 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2016 :

En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Liquidités en dinars tunisiens :	223 231	149 014
- Caisse dinars	40 326	46 330
- Avoirs à la BCT en dinars	-69 585	315
- Avoirs en CCP	369	179
- Mouvements IBS	5 415	5 495
- Placements en dinars	246 000	100 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 570	10 140
- Correspondants créditeurs en dinars	-7 864	-13 445
Liquidités en devises :	145 006	34 356
- Caisse devises	6 995	7 482
- Avoirs à la BCT devises	89 055	22 914
- Correspondants débiteurs en devises	548	653
- Correspondants créditeurs en devises	-44	-57
- Placements en devises	48 452	3 364
Emprunts en dinars	-628 900	-688 950
Emprunts en devises	-225 373	-89 540
Placements supérieurs à 3 mois (*)	46 696	73 142
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2015	-439 340	-521 978

(*)Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

9. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2016 pour un montant global de 100 millions de dinars dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4 et/ou TMM+1,95 % pour la catégorie A et au taux de 7,55 et/ou TMM+2,1 % pour la catégorie B.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2016 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2016
TUNIS-RE	3 000 000	17 375
SICAR INVEST	1 000 000	3 041
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	
Total en Dinars	12 000 000	20 416

2. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. Le montant souscrit s'élève à 5 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 17.841 dinars.

3. La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. La BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 500.000 dinars hors taxes à ce titre.

4. Par convention signée les 28 septembre 2016, la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC, filiale de la BNA, un lot de créances s'élevant à 101.752.605 dinars dont 9.296.461 dinars d'intérêts.

5. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 111.939 dinars.

6. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 40.428 dinars.

7. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 167,848 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
SOFINREC	Certificat de dépôt	02/11/2016	30/04/2017	500	4,83%
TUNIS RE	Certificat de dépôt	26/12/2016	01/01/2017	9 500	4,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	215	5,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	22/12/2016	21/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	14/12/2016	11/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	118	5,23%
SOFINREC	Compte de placement	21/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
SOFINREC	Compte de placement	23/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
AGRO SERVICES	Compte de placement	29/11/2016	26/02/2017	500	4,33%
SICAV BNA	Compte de placement	14/12/2016	22/03/2017	500	7,23%
SICAV BNA	Compte de placement	26/10/2016	19/01/2017	200	7,26%
SICAV BNA	Compte de placement	20/12/2016	29/03/2017	336	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	25/10/2016	17/01/2017	2 000	7,26%
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/12/2016	22/03/2017	7 000	7,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	16/01/2017	7 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	14/12/2016	23/03/2017	2 400	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	28/12/2016	04/04/2017	2 000	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	15/11/2016	11/02/2017	400	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	30/11/2016	26/02/2017	6 000	7,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	24/10/2016	19/01/2017	10 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	15/01/2017	1 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	340	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	2 000	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/10/2016	09/01/2017	15 500	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	01/12/2016	27/02/2017	7 000	7,33%
SODINO	Compte de placement	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Compte de placement	26/12/2016	22/03/2017	400	4,23%
TUNIS RE	Compte de placement	09/11/2016	06/11/2017	5 000	7,83%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de placement	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	27/12/2016	23/06/2017	2 000	8,00%
TUNIS RE	Compte de placement	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Compte de placement	13/01/2016	06/01/2017	10 500	7,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	6 443	2,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	3 299	1,25%

TUNIS RE	CAT en devise	01/03/2016	01/03/2017	8 797	1,68%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	13/01/2016	15/01/2017	10 000	7,48%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	07/04/2016	03/04/2018	1000	7,10%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
TOTAL				167 848	

8. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 8 millions de dinars réparti comme suit :

(En mille dinars)					
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	3 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	4 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
TOTAL				8 000	

9. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 47,751 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, n'est pas encore signée avec l'Etat

10. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2016 à 212,603 millions de dinars contre 188,879 millions de dinars au 31 décembre 2015.

11. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

12. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

13. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'Etat et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'Etat des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à

ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts

- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2016, l'encours desdites créances s'élève à 109,845 millions de dinars.

14. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2016 s'élève à 4,200 millions de dinars.

15. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2016 s'élève à 3,223 millions de dinars.

16. La BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars n'est pas encore signée.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 336.013 dinars hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2016 à la SIP SICAR un montant de 164.596 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2015.

17. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 131,457 millions de dinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550

Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5 000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Total		131 457	104 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5% ;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 680.679 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 835.704 dinars hors taxes.

18. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 9.211 dinars hors taxes.

19. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 513.904 dinars hors taxes;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 111.260 dinars hors taxes;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève 1.373 dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

20. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2016 un montant de 24.656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402.495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16.994 dinars pour la commission de tenue de compte.

21. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2016
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	7 576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	6 674
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 485
Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13 454
Total					38 246

22. La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux quatre appartement à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1er novembre 2012, moyennant un loyer mensuel de 1.800 dinars (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1er novembre 2013. Le loyer relatif à l'année 2016 s'élève à 23.025 dinars.

23. La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2016, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 887.874 dinars.

24. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2016, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 1.250.631 dinars.

25. La BNA a émis un emprunt obligataire en 2009 pour un montant global de 50 millions de dinars dont

l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

Société	Encours au 31/12/2016	Intérêts 2016
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 665 500	161 950
TUNIS-RE	533 100	32 390
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	533 100	32 390
Total en Dinars	3 731 700	226 730

26. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2016 la somme de 1,066 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 64.380 dinars.

27. La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
TUNIS-RE	6 000 000	8 661 420
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	11 548 560
Total en Dinars	14 000 000	20 209 980

28. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
CTAMA	1 500 000	2 165 355
CTAMA-MGA	500 000	721 785
Total en Dinars	2 000 000	2 887 140

29. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2016, comme suit (montant exprimés en dinars):

(en dinars)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2016		Commissions encaissées en 2016	Intérêts de l'exercice 2016	
	Débiteur	Créditeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	220 012	78 800	67 963	-	-
SIVIA	943 051	997 815	15 876	-	-
ESSOUKNA	1 615 119	-	-	-	1 546
AGRO-SERVICES	154 871	-	10 664	-	-
TIS	-	23 222	5 856	28 961	-
BNA CAPITAUX	23 569 796	-	540 322	-	-
LES ŒILLETS	-	264 665	8 105	309	-
SOFINREC	274 567	-	-	5 564	1 269
POS	1 066 191	-	-	-	60 767
SOGEST	-	215 755	-	18 704	-
EL MEDINA	849 390	-	40 443	-	-
SICAR INVEST	142 698	-	-	-	1 277
SIP SICAR	179 070	-	-	-	354

SOIVM SICAF	12 842	-	-	247
SICAV BNA	2 008	-	3 532	
SICAF PARTICIPATIONS BNA		971	98	-
SODET SUD	15 334	-	-	-
ZIED	173	-	-	4

30. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 183.045 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	37 208
LES ŒILLETS	8 275
ESSOUKNA	41 896
SIVIA	24 925
EL MADINA	26 437
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	185
Sté AGRO-SERVICES	946
SOGEST	249
Sté Générale des Ventes	1 304
SODAL	1 318
SODET SUD	2 003
SOFINREC	24 859
S T I A	13 438
Total	183 045

31. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 19,050 millions de dinars, réparti comme suit :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2016
CTAMA	18 800
Mr TLILI Ammar	42
Groupe MAHJOUR Sahbi	208
TOTAL	19 050

32. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 34,140 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000	7,98%
CTAMA	Compte de placement	15/04/2014	31/03/2017	400	8,02%
CTAMA	Compte de placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte de placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/12/2013	30/12/2016	4 500	8,05%
CTAMA-MGA	Compte de placement	04/04/2014	27/03/2017	400	7,98%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	900	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	1 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	6 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	150	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	5 600	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/10/2014	22/10/2017	500	8,22%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	250	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%
			TOTAL	34 140	

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du **Groupe de la Banque Nationale Agricole « BNA »** arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du **Groupe de la Banque Nationale Agricole « BNA »**, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2016, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de **788 989 mDT** y compris le résultat bénéficiaire consolidé net de l'exercice s'élevant à **148 974 mDT**

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

La direction de la société mère est responsable de l'établissement et la préparation sincère des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Fondement de notre opinion avec réserves

3-1. Nos travaux d'audit des états financiers de la société mère « BNA » ont été limités par :

- L'absence d'une base de données exhaustive et actualisée relative aux garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle,
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000mDT et de 5 000mDT tels que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991,

La réalisation par la banque d'un inventaire exhaustif des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation des risques encourus sur certaines relations, pourraient se traduire par des ajustements affectant le résultat et les capitaux propres de la Banque.

- Le défaut de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours adressées aux avocats mandatés par la BNA,

3-2. L'état des engagements hors bilan de la société mère « BNA » arrêté au 31 décembre 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus de valeurs respectives de 2 702 084mDT et 3 180 361mDT. Les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées, à la différence des autres engagements hors bilan qui sont mécanisés. Les procédures en vigueur afférentes aux engagements liés aux crédits agricoles ne nous permettent de nous prononcer valablement sur la régularité des soldes des engagements correspondants.

3-3. La société mère « BNA » n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation des opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.

Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

3-4. Les situations Ressources/Emplois des fonds budgétaires confiés par l'État Tunisien à la société mère « BNA » ne font pas l'objet d'une confirmation périodique auprès de l'Etat permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et d'évaluer les risques associés aux prêts financés sur les ressources de ces fonds et supportés par la Banque (entre 25% et 50%).

Ainsi, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors du calcul du montant des provisions sur les engagements de la clientèle.

3-5. La société mère « BNA » n'a pas réalisé un inventaire physique exhaustif des immobilisations et n'a pas procédé à leurs rapprochements avec les données comptables au 31 décembre 2016. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la banque et dont le solde comptable net s'élève à 87 448 mDT au 31 décembre 2016.

3-6. Comme il est mentionné dans les notes aux états financiers (la note 4.1), les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et des états financiers des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. Toutefois, sept entreprises n'ont pas fourni des liasses de consolidation qui soient visées par les commissaires aux comptes. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des

ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

De plus, il ne nous a pas été possible de consulter les rapports des commissaires aux comptes de huit sociétés conformément à l'article 472 du code des sociétés commerciales.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de ce qui a été mentionné dans les paragraphes 3.1 à 3.6 ci-dessus, les états financiers consolidés, ci joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du **Groupe de la Banque Nationale Agricole «BNA»** au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

Paragraphe descriptif d'autres questions :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers consolidés n°3.9 dont le contenu décrit les raisons de la modification apportée aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 24 avril 2017.

En conséquence, nous avons émis le présent rapport sur les états financiers consolidés modifiés. Ce rapport annule et remplace celui émis, par nos soins, en date du 03 mai 2017 tel que publié dans deux journaux quotidiens le 12 mai 2017.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 473 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné le rapport de gestion du groupe.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe.

Tunis, le 13 mai 2017

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI